

40.





# VOYAGES
DANS
# L'ANCIENNE FRANCE.



# VOYAGES

DANS

# L'ANCIENNE FRANCE,

## SOUS CLOVIS ET CHARLEMAGNE,

DANS LES CINQUIÈME, SIXIÈME ET NEUVIÈME SIÈCLES DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

PAR ANTOINE MIÉVILLE.

TOME SECOND.

A PARIS,

Chez N. BARBA, libraire, au Palais-Royal, derrière le Théâtre Français, n°. 51.



1810.

# VOYAGES
## DANS
# L'ANCIENNE FRANCE.

---

# CHARLEMAGNE.
## 800. — 814.

---

### LETTRE V.

Isembart est présenté à l'Empereur. Portrait de ce prince. Bains. Audience publique. Roi d'Aquitaine. Régisseurs. Egbert, prince anglais, reçoit sa dernière audience.

Aix, an 801.

Je fus présenté hier à l'Empereur. Eginard, jaloux de ce plaisir, le réclamait avec instance, et je ne pouvais l'accorder à une amitié plus dé-

licate et à un zèle plus soigneux d'adoucir ce que ce moment avait d'embarrassant pour moi.

Charles était au bain lorsque nous arrivâmes. Eginard me proposa de l'y accompagner. Venez-y sans crainte, m'ajouta-t-il. Non-seulement toute la cour y est admise; mais l'empereur permet même aux officiers et aux soldats de sa garde, d'y entrer et de s'y baigner avec lui (1).

Après avoir traversé plusieurs portiques d'une grande magnificence, nous arrivâmes dans un édifice spacieux, rempli de cuves immenses où l'on descendait par des escaliers de marbre. Des eaux chaudes y coulaient de toutes parts, en si grande abondance que l'on pouvait y nager (2). L'empereur prenait cet exercice au moment où nous l'aperçûmes, en chemise et caleçons de lin. Son fils Pepin, roi d'Italie, était avec lui. Plus de cinquante personnes, attachées à la cour, entraient ou sortaient de l'eau à côté du monarque; mais tous mes regards étaient fixés sur lui. Il me parut avoir environ soixante ans. Sa taille est noble

---

(1) Bruère, vie de Charlem., t. 2, p. 52.

(2) *Idem, ibid*, p. 53.

et élevée, sa physionomie ouverte, son teint plus frais qu'on ne l'a ordinairement à son âge. Il a le nez long et aquilin, les yeux brillans et bien fendus, la chevelure encore belle et fournie. Son col est peut-être un peu trop court, et il commence à prendre plus d'embonpoint que n'en exige l'aisance des mouvemens (1); mais, en général, je crois qu'il peut passer pour un des plus beaux hommes de sa cour, surtout lorsque, s'animant un peu, les grâces presque continuelles de son sourire tempèrent ce que ses traits ont de grave et de majestueux. On dit que, lorsque la jeunesse ajoutait à sa personne ses charmes naturels, il était impossible de réunir avec autant de perfection tout ce qui peut éblouir et séduire.

Je me tenais à une certaine distance; car, quoique ce prince dédaigne l'étiquette, je l'aurais ouvertement violée dans un début, en cherchant à m'approcher de lui. Eginard alla l'entretenir avec la familiarité qu'autorise sa place. Je crus même apercevoir qu'il lui parlait de moi, et que les regards du monarque se diri-

(1) Mezerai, tom. 1, p. 464.

geaient de temps en temps du côté où je m'étais arrêté.

Eginard m'ayant prévenu, lorsqu'il vint me rejoindre, que dans deux heures l'empereur serait disposé à nous recevoir, je fus exact à me rendre au palais. Mon ami ne s'y fit pas attendre, et nous fûmes admis aussitôt qu'annoncés.

Nous traversâmes quatre grandes salles (1), avant que d'arriver à celle où Charles recevait habituellement les étrangers. Lorsque nous entrâmes il était seul, assis et occupé à corriger un exemplaire de la Bible (2). Il se leva dès qu'il nous aperçut et vint au-devant de nous. Son abord était libre et aisé. Un instant ma timidité m'arrêta. Il s'en aperçut et daigna me rassurer par un sourire dont l'expression restera toujours dans mon cœur. Il portait un sayon de laine bleue, bordé de soie, qui descendait jus-

(1) Monach St.-Gall., lib. 2, cap. 9.

(2) On a cru que Charlemagne ne savait pas écrire. Une foule de témoignages démentent cette opinion, et celui-même d'Eginard, dont on semble avoir abusé, prouve tout au plus que ce prince avait quelque difficulté à former son nom en forme de chiffre, et à composer le monograme qu'il avait adopté, avec des caractères romains.

qu'aux genoux. Son pourpoint était, à cause de la saison, fourré de peaux de loutres, et il avait enveloppé ses jambes et ses pieds de bandes de diverses couleurs, croisées les unes sur les autres (1). Un large manteau de laine, très-long par-devant et derrière, mais court par les côtés, était suspendu à peu de distance de lui.

« J'estime votre père, » me dit-il. « Il est du petit nombre des nobles de l'empire qui croient à des distinctions plus solides que celles que donne le hasard, et qui les cherchent dans la satisfaction d'être utiles. Restez, Isembart, fidèle à cet exemple, et si vous mettez quelque prix à mon amitié, persuadez-vous bien qu'il ne suffit pas d'orner son corps de baudriers enrichis d'or, de fourrures et de pierreries, quand on gémit sous le joug d'une honteuse ignorance, et de plaire aux grands et aux femmes, quand on ne rougit pas d'être inutile à la société. »

« J'ai peut-être eu quelque bonheur dans le cours de mon règne, » continua-t-il, en se tournant vers Éginard. « Vingt fois, à la tête d'une armée infatigable, j'ai triomphé de la na-

(1) Mém. de l'Acad. des Bel. Let., tom. 6, p. 729.

ture, du courage, et de toutes les ressources du génie et de l'art; mais j'ai eu continuellement la douleur d'éprouver une résistance indocile, lorsque, m'adressant à la noblesse, j'ai voulu lui donner les beaux traits qui conviennent à son rang, la rendre sensible, polie, délicate et l'arracher à l'apathie qui l'humilie encore. Quand quelques ressorts m'ont suffi pour monter le génie du peuple, la noblesse seule reste à une honteuse distance de lui. Elle ne sait pas écrire; à peine sait-elle lire et parler intelligiblement, et, pour comble de malheur, elle se glorifie de son ignorance et pousse la sottise jusqu'à regarder son indifférence pour un privilége, et l'instruction comme un vain ornement. »

La conversation s'engagea bientôt sur l'événement mémorable qui, en décorant ce prince du manteau des Césars, allait sans doute ranimer les antiques destinées de l'Empire. — « Ils m'ont trompé, » nous dit le monarque, « et j'ambitionnais peu une couronne qui laissait tant d'outrages à venger (1); mais aujourd'hui

(1) Eginard, *in vita Car.*, assure que Charles, après

que je la porte, je saurai en réclamer les droits, et j'empêcherai surtout que cette cérémonie, mal interprétée, ne soumette quelque jour le sceptre à la thiare, et n'avilisse ainsi le trône des Romains. » — « Il faudrait maintenant, » ajouta-t-il en souriant, « que je pusse me décider à transporter au milieu d'eux le siége de mon empire, et que, dans leur capitale même, j'offrisse à l'imagination des hommes toute la splendeur d'un trône qu'ils admirent encore; mais je suis trop vieux pour y penser, et mon cœur, tout entier à la France, me condamnerait à d'effrayans regrets. Le pays dans lequel on est né, celui auquel on est attaché par les habitudes, les penchans et les souvenirs, la terre surtout où reposent nos pères, est celle où doivent mourir les enfans » .... En disant ces mots, l'Empereur donna à sa voix une inflexion touchante. Il semblait préoccupé d'une pensée profonde, et nous crûmes remarquer qu'une espèce de combat secret entre les

avoir été couronné Empereur dans l'église de St.-Pierre de Rome, fut étonné lui-même de ce qui s'était passé, et déclara que s'il eût prevu les intentions du pape, il se serait dispensé de se rendre à l'église.

dangers de l'ambition et les séductions de la gloire, l'avoit profondément affecté.

Le silence qui avait suivi cet épanchement durait encore, lorsqu'un seigneur de la cour entra dans son appartement, et, après l'avoir pris à l'écart, lui dit quelques mots à voix basse. — « Et toujours des Saxons », s'écria brusquement l'empereur en revenant vers nous (1); « toujours ce peuple opiniâtre et aveugle, dont ni les bienfaits ni les châtimens ne peuvent ébranler la fierté. Il y a plus d'un siècle que leur férocité insulte nos frontières. Mon règne n'a presque retenti que de leurs coupables révoltes. Je désirais en être aimé, et ils me forcent à les punir. »

Dans le même moment, Vitikind entrait chez le monarque et paraissait profondément ému. Dès que Charles l'eut aperçu, il ne put maîtriser un souvenir injuste, et s'avançant vers lui avec la rapidité de la foudre : — « Dis-moi, »

---

(1) Les Saxons habitaient les bords du Weser et de l'Elbe, jusqu'aux environs de la mer Baltique. Tributaires des Français sous les enfans de Clovis, ils avaient depuis lors continuellement fatigué la France par leurs révoltes et par leurs aggressions.

s'écria-t-il, « quel est donc le sang qui coule dans vos veines, et dont la continuelle effervescence éternise dans mon empire les meurtres et les insurrections ? » Vitikind, consterné de cet accueil, envisageait fixément le monarque. — « Pardonne, mon ami, » reprit Charles honteux de ce transport, « pardonne aux malheurs des provinces, où ta nation vient encore de porter le carnage et la mort. » — Charles, en disant ces mots, embrasse Vitikind. « Tes larmes, » continua-t-il, « m'apprennent que tu déplores avec moi les nouvelles erreurs de tes compatriotes ; mais, dis-moi, quel moyen me reste-t-il encore ? Je voulais porter au milieu d'eux le flambeau de l'Evangile, adoucir leurs mœurs, et les appeler aux bienfaits de nos institutions.... et cependant je n'ai encore recueilli de mes essais qu'une outrageante ingratitude : ils m'ont tous méconnu. Séduit par le desir de les rendre heureux, j'ai épuisé tout ce que la clémence pouvait exiger de l'honneur. Vingt fois j'ai pardonné ; vingt fois l'impunité a accru leur audace, et quand, fatigué de tant de perfidie, j'abandonne la Saxe à la fureur du glaive, et crois que la leçon du malheur va triompher d'un peuple si souvent agité, c'est alors que j'apprends

qu'une révolte affreuse a de nouveau menacé nos frontières, et que, peut-être plus barbare, le peuple a cette fois-ci appesanti sa haine sur les lieux consacrés au Dieu que je lui destinais.»

L'empereur se tut un moment, et parut s'abandonner à une pensée profonde... «Vitikind,» reprit-il, «je vaincrai encore tes Saxons. J'irai venger mon trône jusque sur les rives du Veser, et je porterai l'effroi jusque dans la plus chétive cabane. Le peuple consterné implorera sa grâce. J'aurai la faiblesse de le croire et de lui pardonner.... et demain, le bruit des combats, les cris des vieillards et des vierges viendront encore étourdir mon oreille et me reprocher des larmes et des douleurs. Il est temps que ces scènes finissent, car la clémence a aussi son inhumanité.... Je l'ai résolu, mon ami. Ce peuple doit disparaître, et le sang ne coulera plus; mais je l'arracherai à sa patrie, à ses dieux, à ses mœurs. Je le transporterai tout entier aux extrémités de l'Empire, et je le fondrai parmi d'autres nations. Une partie ira repeupler les déserts de la triste Helvétie; l'autre, dispersée sur les côtes maritimes de la Flandre, se familiarisera avec les bienfaits du commerce et de la navigation. La source d'une guerre qui dure de-

puis près de trois siècles (1) sera ainsi tarie, et le temps achèvera un ouvrage que mon âge et mes longues fatigues me forceront peut-être de laisser incomplet. »

Cependant plusieurs personnes se succédaient dans la salle, et la foule augmentait. Je pris le parti de m'y perdre, pour observer plus librement un spectacle auquel tout donnait un si grand intérêt.

La porte était ouverte à tous ceux qui cherchaient l'empereur. On allait et venait continuellement autour de lui. Les uns lui présentaient des placets et imploraient des grâces; les autres réclamaient justice et invoquaient les lois. Ici, on lui parlait de l'instruction publique et des moyens d'activer son perfectionnement; là, on l'entretenait de l'administration d'un domaine, des succès d'un nouveau procédé, de la culture et du produit des terres. L'empereur répondait à tout avec les grâces et la facilité qui lui sont naturelles. Rien ne lui paraissait étranger. Nulle impatience n'agitait son visage. Quel-

(1) Clotaire I, en 540, avait assujetti les Saxons; mais dès lors aucun de ses successeurs n'avait pu complètement les soumettre.

quefois il prenait ses tablettes et semblait y fixer une idée fugitive ; d'autres fois, d'un œil scrutateur, il semblait interroger les regards de ceux qui l'approchaient. On m'a assuré qu'il est également accessible à toutes les heures de la journée, que, dans la nuit même, il exige qu'on le réveille pour expédier une affaire, et qu'en mangeant, en s'habillant, en écrivant, son activité et sa présence d'esprit ne se trouvent jamais en défaut.

Bientôt, au milieu de la foule qui entourait le monarque, mes yeux distinguèrent Archambault. Il revenait de la cour d'Aquitaine, où Charles l'avait envoyé pour surveiller l'administration de son fils, et le compte qu'il lui en rendit attira toute mon attention. Il l'assura, qu'après avoir long-temps étudié la conduite de ce jeune prince, il avait jugé que la renommée n'avait point exagéré ses vertus ; que tous ses jours étaient chers aux peuples, précieux à leur repos et utiles à sa gloire, et que, fidèle aux principes dans lesquels il avait été élevé, il rappelait dans un petit espace le beau spectacle qu'un héros donnait à l'univers. — « J'ai, » ajouta-t-il, » parcouru ses états ; (car c'est là qu'il faut chercher les princes, et je n'ai rencontré que des hommes heureux.

Partout les églises étaient ouvertes, les tribunaux attentifs, les écoles remplies et l'armée prête à se rendre à l'appel de l'honneur. J'ai vû, tantôt le conquérant, tantôt l'ami de la paix et des mœurs, et par un rapprochement difficile, l'éclat des victoires s'unir à l'empire des lois et le spectacle de la justice à celui de la gloire. »

Pendant qu'Archambault parlait, l'empereur ne pouvait contenir les douces émotions qui semblaient l'agiter. Des larmes délicieuses tombaient de ses yeux. « J'ai long-temps craint, » dit-il aux seigneurs qui l'entouraient, « que l'ivresse du pouvoir souverain ne corrompît son âme ; mais puisqu'il est tel que mon cœur le desire, réjouissons-nous, mes amis, de ce que ce jeune homme est déjà plus habile et plus sage que nous (1). »

Quelques régisseurs vinrent ensuite l'occuper du soin de ses domaines. L'empereur les entretint long-temps, ne dédaigna aucun détail, voulut tout savoir, tout apprendre. Je l'entendis recommander l'économie, le travail, la qualité des semences et des engrais, avec autant d'atten-

---

(1) Eginard, in vita Car. Magn.

tion que s'il eût stipulé pour le bien de l'empire. Il demanda à l'un quelle quantité de toiles on fabriquait par an dans chaque gynecée; à l'autre quelle espèce de bœufs étoit la plus propre au travail; à un troisième quels étaient les produits de ses jardins et de sa basse-cour. — «Soyez soigneux,» leur dit-il »des plus petits détails, et faites porter chaque jour aux marchés publics les œufs, les poulets et les légumes (1) que les besoins de la ferme n'auront pas consommé.» — Cet ordre me frappa. Je ne vis plus le conquérant distribuant des sceptres; mais je retrouvai encore le grand prince dans un agriculteur surveillant.

D'autres affaires succédèrent à ces soins. Un jeune ecclésiastique aborda l'empereur, lui demanda un évêché vacant et se retira dès qu'il l'eut obtenu. Charles, conduit par le hasard auprès de la croisée, aperçoit le nouvel évêque au moment où il remonte à cheval. Ses grâces et sa légèreté l'étonnent : il le fait rappeler. — « Vos talens, » lui dit-il, « me semblent peu propres aux autels, et vous seriez mieux placé dans la cavalerie. Allez déposer un habit qui

(1) Capit. de villis, cap. 39.

n'est pas fait pour vous. Je vous retiens à ma suite. Vous feriez un mauvais évêque : vous deviendrez bon écuyer. »

L'empereur termina cette séance en accordant à Egbert, roi de Northumberland, son audience de congé. Ce prince, chassé de l'Angleterre par les déchiremens de l'heptarchie, avait obtenu un asile à la cour du monarque, et s'y était nourri, pendant deux ans, à l'école de la philosophie et de l'adversité. Il retournait dans son pays, soutenu par l'espoir de l'arracher à sa longue agonie, et d'y reproduire quelques scènes du beau spectacle dont il avait été le témoin. Au moment où il s'approcha de l'empereur pour lui exprimer sa reconnaissance, celui-ci s'avança vivement vers lui, l'embrassa, et lui remettant son épée : — « Elle m'a servi, » lui dit-il, « dans plusieurs combats. Je désire qu'elle » vous soit également utile, et qu'elle devienne » redoutable à tous vos ennemis. » — « Elle n'est » plus dans la même main, » répondit modestement Egbert. — « Prince, » continua Charles avec dignité, « les triomphes ne suffisent pas » toujours à la gloire des trônes, et la puissance » des armes cesse où commence l'autorité des » lois. Quelque jour, j'apprendrai que votre

» sagesse a réparé tous les maux qui accompa-
» gnent les révolutions et fait sortir l'ordre so-
» cial des froissemens inévitables de la guerre.
» J'applaudirai alors à vos efforts, et je me fé-
» liciterai de vous avoir confié cette épée, puis-
» qu'elle aura préparé votre gloire et le bon-
» heur public. »

Parmi la foule des seigneurs qui environnaient le trône, j'en remarquai quelques-uns décorés d'un collier d'or à trois chaînes entrelacées de roses, au bout duquel pendait une genette d'or. — Eginard m'apprit que cet ordre militaire, le premier qu'on ait porté en France, avait été institué par Charles-Martel, après la bataille de Tours. — Il sert encore, m'ajouta-t-il, à récompenser le courage, et à signaler aux yeux de la nation un mérite éminent.

Les personnes qui s'adressaient au prince, l'appelaient indistinctement *Senior*, *Dominus*, *Vir inluster*. Souvent, et depuis surtout que Charles a reçu la couronne impériale, on réunit à ces expressions celles d'*Auguste*, de *Grand*, de *Pacifique*, dont se paraient les empereurs romains, au milieu du tumulte des armes. Dans les actes publics, on associe même une idée religieuse à son élévation, et on

ajoute aux titres que consacre l'usage, tantôt *Dei gratiâ*, tantôt *a Deo coronatus*, plus souvent encore *per misericordiam Dei*, pour exprimer, par un seul mot, la source de sa puissance et le caractère auguste dont il est revêtu.

---

## LETTRE VI.

Isembart visite le palais, les galeries et les portiques. Il y rençontre diverses classes d'officiers, de courtisans et d'étrangers, et y revoit l'empereur au milieu des grands du royaume. Description de la Basilique. Eginard fait connaître à son ami les principaux seigneurs de la cour.

Aix, an 801.

En sortant des appartemens du monarque, Eginard me proposa de visiter le palais. — Partout, me dit-il, vous le verrez digne du maître qui l'occupe, et de ce caractère de grandeur et de majesté que l'empereur sait imprimer à tous ses monumens.

Entrons d'abord sous ces portiques dont l'immense circuit entoure le palais. Sous plusieurs rapports, ils doivent fixer vos regards. Les arts dont ils sont embellis vous offrent leurs premières conquêtes. Cette multitude qui entre, qui sort, et dont les flots se succèdent sans cesse, vous montre la magnificence du trône et la puissance de l'empire français.

Cette galerie qui se présente à notre gauche est destinée à recevoir la garde du prince, les appariteurs et tous les officiers inférieurs attachés à la cour. C'est là qu'ils passent une partie de la journée, et où la facilité de se promener à couvert les réunit en attendant l'heure de leur service ou l'ordre de leurs chefs.

Suivez-moi sous ces colonnes de marbre autour desquelles des poêles (1), abondamment distribués, répandent une douce chaleur. Cette partie du palais est fréquentée par les vassaux du palais, les protégés des grands, et cette foule de cliens et de Fidèles (2), dont le faste ajoute à la considération des maîtres auxquels ils sont attachés. Voyez comme ils se précipitent à leur suite, et comme ils cherchent à se faire remarquer par l'extérieur du zèle et de l'empressement. Quelques-uns, revêtus de la confiance publique, tiennent le premier rang dans les cités de l'Empire, et retournent rarement dans leur patrie sans y reporter en meubles, en armes, en

---

(1) Mon. St.-Gall., lib. 2, cap. 9.

(2) Epist. Hincm. de ord. Pal, art. 28.

robes ou en chevaux (1), quelques présens chers à leur vanité.

Arrêtons-nous un moment dans cette galerie. Chaque jour vous la verrez remplie de cette jeunesse brillante (2) qu'attirent ici la réputation du monarque et l'ambition de s'instruire ou de combattre sous ses yeux. Ces jeunes gens sont tous attachés à quelque officier du palais dont le crédit, en les produisant à propos, leur ménage les occasions de s'enrichir ou de s'élever, et dirige utilement leurs moyens ou leur désir de plaire.

Admirez avec quel art on a disposé ces portiques, et comment la prévoyance de l'empereur s'est attachée dans leur construction aux plus petits détails. Des croisées de son appartement, il peut voir tout ce qui s'y passe. Rien n'échappe à ses regards et à ses observations, et celles-ci sont d'autant plus sûres, que sa présence n'a dérangé aucun des traits, aucune des impressions qu'il se propose de saisir.

(1) Fpist. Hincm. de ord. Pal., art. 27.

(2) L'origine des pages semble appartenir à cette institution.

Mais plaçons-nous à l'écart, car cette foule qui s'avance de ce côté me l'annonce lui-même. Le voilà. Il est environné de ses ministres et de ses principaux officiers. Deux de ses filles l'accompagnent : Berthe et Rotrude. Observez les charmes de leur figure et le goût qui a présidé à leur habillement. Un léger réseau renferme leurs cheveux. Leur robe est d'un brocard d'argent enrichi de pierreries. Leur tunique dessine les plus heureux contours, et semble en abandonner quelques-uns à l'espoir et à la volupté. Elles la relèvent en marchant à la hauteur de la main droite et découvrent une chaussure rouge, légèrement brodée, qui s'élève jusqu'à mi-jambe et que fixent cent cordons élégamment croisés. La partie supérieure de leur robe est retenue par une agrafe, placée avec assez de négligence pour ne pas contrarier les regards. Elles portent autour du col une peau nommée *Murina*(1), de la plus grande beauté, qu'on lève sur un rat des Indes et qui ajoute aux grâces et à la richesse de leur ajustement.

Observez la foule qui se porte à la suite du

(1) Alc., tom. 2.



prince. Les uns croient qu'il suffit de se montrer pour attirer les regards. Les autres, toutes les fois qu'il paraît en public, l'importunent par des cris dont il est souvent inquiété (1), et par des expressions d'impatience. Plusieurs se placent sur son passage, et lui présentent des mémoires et des réclamations. Cependant, il ne refuse rien; il parcourt même toutes les parties du palais pour s'approcher de ceux qui réclament justice, et à mesure qu'il reçoit un placet, il le remet à un officier de sa suite et lui ordonne de s'en occuper.

Ecoutons. Le comte du palais (2) s'approche du monarque, et lui rend compte d'un différent qu'il n'a pu terminer. Charles s'arrête (3), fait chercher les parties, les réconcilie ou les juge. Le sénéchal (4) l'informe de l'arrivée d'un savant étranger. Charles donne ses ordres pour qu'il trouve à sa cour l'accueil qu'il réserve au mérite. Il appelle le connétable (5), et s'informe

(1) Capit. de 829.

(2) Comes Palatii.

(3) Egin. in vit. Car. Magn., cap. 24.

(4) Senescallus.

(5) Comes stabuli.

de l'état des haras. Il fait chercher le grand-maréchal-des-logis (1), et, en lui donnant l'itinéraire d'une chasse qu'il a projetée, il lui recommande que les palais voisins soient prêts à recevoir la cour.

Suivons le prince au travers de cette jeunesse qu'a réuni le bruit de son passage. Il s'arrête, il questionne, promet des récompenses ou donne des éloges, encourage le talent par un sourire, élève l'âme par un regard.

Tous les pas qu'il fait sont utiles. Observons-le sous ces portiques, où il a rencontré les principaux magistrats des cités. Il leur adresse la parole en les appelant par leurs noms. Il les interroge sur ce qui se passe dans leurs départemens, et sur l'état dans lequel ils ont, au moment de leur départ, laissé chaque province. Il s'informe des vœux du peuple, des besoins publics, de l'état du commerce et du culte. Il leur demande (2) avec intérêt si quelque désordre menace de troubler le repos intérieur, si quelque ennemi inquiète les frontières, comment tel

(1) **Mansionarius.**

(2) **Epist. Hincm. de ord. Pal., cap. 36.**

capitulaire a été accueilli, quel a été l'esprit du dernier plaid de la province, et ce que ses membres ont fait pour répondre à la confiance de leurs concitoyens.

Remarquez avec quelle grâce il salue ceux qu'il voit le plus rarement, et avec quel art il mesure son entretien sur leur âge ou sur leur caractère. Il sourit avec les jeunes gens, parle de religion aux prêtres, d'administration aux magistrats, aux guerriers d'une expédition militaire (1), et aux vieillards de souvenirs. Tous le quittent heureux et satisfaits d'eux-mêmes et de lui, parce qu'il a trouvé le moyen de mettre chacun à la place la plus favorable, et de diriger la conversation sur l'objet qui lui était le plus familier.

Quelque considérable que soit le nombre des personnes qui habitent le palais, une police exacte y maintient continuellement la décence et les mœurs. Chaque département a son chef et ses lois. Les parties de débauche, les jeux, les excès, le plus léger désordre sont punis avec sévérité. Tout est réglé, tout est prévu. Rien

(1) Epist. Hincm. de ord. Pal., cap. 36.

n'échappe à l'attention du prince. Il pardonne quelquefois à l'effervescence des passions; mais il est inexorable dès que le cœur a conseillé, ou que la réflexion a précédé la faute.

Lorsque Charles se fut retiré, Eginard me ramena dans les appartemens, et y arrêta mon attention sur ce qu'ils offraient de plus remarquable. — Cette première salle, me dit-il, est celle où le comte du palais administre la justice au nom de l'empereur. La seconde est destinée aux diètes publiques, et vous voyez qu'on y a pratiqué plusieurs séparations (1), pour que chaque ordre de l'état puisse y délibérer librement. De ce côté, se réunissent les prélats qui se rendent à la cour (2); celui-là reçoit les comtes et les députés des provinces : tous se réunissent ou se séparent (3), selon la nature des délibérations. Aucun étranger (4) ne peut approcher du lieu de l'assemblée. L'empereur lui-même, par respect pour la liberté publique, n'y

(1) Epist. Hincm. de ord. Pal., c. 35.
(2) *Id.*, cap. 45.
(3) *Id.*, cap. 35.
(4) *Id.*, cap. 34.

assiste que pour proposer ou sanctionner les lois.

Cette troisième salle, dont l'intérieur est divisé par des bureaux et par des grilles, s'appelle la salle du référendaire. Nous devrions la nommer celle du salut public, car c'est ici que s'expédient cette foule de capitulaires qui portent sur tous les points de l'empire le bonheur et la sécurité. Elle se termine par une vaste enceinte destinée aux archives (1). Vous y trouverez réunis les ordonnances du prince, les réglemens des plaids, quelques lettres des papes et des empereurs grecs, et tous les monumens de la première race qui ont échappé à l'anarchie.

Entrons dans cet appartement, continua Eginard. C'est celui où l'empereur reçoit les ambassadeurs étrangers. Toute la pompe des arts environne son trône. Partout de glorieuses dépouilles, des boucliers, des cuirasses, les fruits de cent victoires suspendus sur les murs, y montrent la puissance des armes à côté de l'empire des lois.

On arrive au-delà dans l'appartement particulier du prince, mais il faut passer, avant que d'y

(1) Baluz., p. 680.

pénétrer, par sept portes différentes (1), et l'étiquette en éloigne tous ceux qui ne vivent pas dans son intimité. Plus loin, vous trouverez la garderobe du palais, où l'on conserve les robes des officiers-domestiques et les habits blancs des nouveaux baptisés; puis, çà et là, quantité d'appartemens destinés aux personnes attachées à la maison royale, aux tables, aux chasses et au détail du service intérieur.

Descendons cet escalier. Il nous conduit aux écuries, à la ménagerie, aux volières et aux lieux destinés à élever les chiens. A gauche est la boulangerie. Tous ces officiers inférieurs qui vont et viennent dans les cours, y remplissent leurs diverses fonctions. Leurs habits sont de serge et de toile, et, à chaque jour de Pâques (2), l'empereur leur en fait distribuer de nouveaux.

Nous ne retournerons pas dans les thermes, continua Eginard; mais nous traverserons cette superbe galerie qui conduit du palais à la Basilique, et unit ainsi le sanctuaire des lois à celui de la religion.

---

(1) Mon. St.-Gall., lib. 2, c. 18.

(2) *Idem*, lib. 2.

Les regards des curieux admirent ici les efforts du génie, et déjà les vôtres s'arrêtent sur cette magnifique chapelle, dont tous les ornemens attestent l'heureuse révolution qui s'est opérée dans les arts. Suivez-moi. Chaque monument de ce temple (1) offre des souvenirs. Les portes et les balustres sont de bronze doré. Rome, Ravenne, Pise et l'Italie entière ont fourni ces décorations qui vous étonnent, ces mosaïques que vous foulez aux pieds, ces blocs, ces colonnes de marbre qui soutiennent le dôme, ce globe d'or qui le surmonte, ces vases et ces candélabres qui embellissent l'autel. De toutes les parties de l'empire, les peuples viennent contempler ce spectacle nouveau, et déjà leur admiration a distingué par le nom de cette *chapelle* (2), la cité qui sert de siége à l'empire et d'asile à la piété.

Tous les édifices qui environnent le palais

(1) Egin. in vita Car. mag.

(2) Les bains d'Aix appartenaient anciennement à un Romain nommé Granus. On les appelait *Aquis Granum*, eaux de Granus. Cette origine avoit vieilli. On les nomma ensuite *Eaux* ou *Aix-la-Chapelle*, et on chercha ce nouveau nom dans la construction d'un édifice qui étonnait l'univers.

sont occupés par les principaux officiers de la cour. Ceux-ci sont destinés aux ambassadeurs des puissances; ceux-là offrent un asile aux savans; d'autres servent d'hospice aux étrangers qui arrivent de toutes les parties du monde pour visiter un prince qui l'a si souvent étonné. C'est ici que logent Alcuin, Théodulfe, Leydrade, Pierre-de-Pise, Paul Diacre, Clément, Angilbert, et tous ces hommes précieux que Charles destine à éclairer la France et à y ranimer le goût des lettres et du savoir.

Je ne fais point mention de plusieurs édifices qu'Eginard me fit remarquer, et qui souvent arrêtaient nos regards; mais il en est peu qui ne rappellent une institution utile et honorable, et qui ne contribuent de quelque manière à l'éclat du trône ou au bien de l'état.

Au moment où nous allions terminer notre course, Éginard me dit:—Je vous ai nommé quelques hommes recommandables par leurs talens; vous en avez vu d'autres considérés par leur naissance et par les dignités dont ils sont revêtus : je veux vous les faire connaître.

A leur tête je devrais placer Alcuin; mais je ne vous en parlerai pas aujourd'hui, parce que je désire, en vous le présentant, vous ménager

le plaisir de la surprise, et laisser plus de liberté au jugement que vous en porterez.

Théodulfe, continua Eginard, est une conquête de Charles, qui l'a ramené d'Italie parmi des statues, des mosaïques et des bas-reliefs. Il était à la droite de l'empereur lorsque nous l'avons rencontré. On lui accorde les connaissances profondes qui embellissent l'esprit, mais peu de ces qualités plus précieuses qui, ayant leur principe dans le cœur, gagnent toujours celui des autres. On le croit courtisan délié, adroit, dissimulé, rampant, dévoré surtout de l'ambition de plaire et assez indifférent sur les moyens qu'il emploie, pourvu qu'ils le conduisent à son but.

Volrade a toute l'intrépidité du soldat, mais on lui conteste les qualités d'un chef, et l'on se rappelle quelques traits de la guerre de Saxe où, se confiant trop à la valeur française, il risqua de compromettre sa gloire et la sûreté de l'état.

Le comte Theuderic que vous rencontrerez fréquemment à la cour, est devenu l'effroi de tous nos ennemis. Il n'a jamais été trahi par la victoire parce qu'il a toujours prévu la possibilité d'un revers, et, qu'en estimant le courage,

il a cependant accordé le premier rang à la circonspection. Son gouvernement de Saxe où il a passé plusieurs années au milieu d'un peuple presque toujours insurgé, fait le plus grand honneur à ses talens et à sa prévoyance.

Pierre de Pise est un vénérable vieillard qui a long-temps illustré l'école de Pavie. Après la prise de cette ville, il suivit l'empereur (1), lui enseigna la grammaire et obtint, par ses talens et ses travaux, des titres à ses bienfaits.

Paul Varnfrid nous a donné plusieurs homélies (2), une histoire des évêques de Metz, et un hymne à Saint-Jean (3) remarquable par une espèce de construction harmonique à laquelle nous étions encore étrangers. On accorde à ce savant l'heureux talent de charmer et d'écrire : mais on lui reproche quelque misantropie et un goût trop prononcé pour la retraite et la méditation. Nous l'appelons Paul-Diacre,

(1) Alc. Ep. 15.

(2) Hist. Litt., tom. 4.

(3) On a prétendu que cet hymne, qui commence par ces mots : *Ut queant laxis*, est le premier ouvrage rimé qui ait paru.

parce qu'il l'avait été de l'église d'Aquilée, avant que de se fixer à la cour.

Angilbert a étudié sous Alcuin et s'est tour à tour distingué par des productions délicates et dans des missions difficiles. Gouverneur de la France maritime, depuis l'Escaut jusqu'à la Seine, principal ministre de Pepin en Italie, guerrier heureux, auteur infatigable, il a tout d'un coup préféré à la société, aux honneurs, à la cour, l'obscurité d'un monastère. Charles qui l'affectionne beaucoup, lui a donné l'abbaye de Saint-Riquier, sous condition que, chaque année, il reviendrait à la cour et y sacrifierait un mois au culte de l'amitié et de l'indépendance.

Barnard, Bourguignon de naissance, a montré le même travers. Il avait servi avec distinction dans la guerre de Lombardie, et il avait eu le bonheur de faire prisonnier, au milieu d'un combat (1), l'infortuné Didier. Ses talens l'eussent conduit aux honneurs militaires : un goût peu réfléchi le livra aux autels. Son mérite l'a dernièrement élevé à l'évêché de Vienne, mais souvent il revient à la cour parler de bruit, de

(1) Mille, Hist. de Bourg., tom. 2.

combats et de gloire et se ranimer, avec son vieil ami, par quelque souvenir.

Bouchard que vous avez vu à côté de l'empereur, est Comte de l'étable, et cette dignité rappelle des services rendus. Depuis la brillante victoire qu'il a remportée sur les Sarrasins, près des côtes de Corse, la mer est devenue son légitime domaine, et il est toujours consulté par le prince, lorsqu'il s'agit de relever l'honneur du pavillon français.

Bernoin, archevêque de Besançon, jouit à la cour de la considération la plus distinguée. Il la doit non-seulement à sa haute naissance, (il descend des rois d'Austrasie), mais encore à son mérite personnel. Les peuples, témoins de ses vertus, lui ont donné le nom de *Bon*; Charles, plus éclairé, l'a appelé *le sage*.

Ingobert réunit au feu de la jeunesse l'expérience d'un guerrier consommé. Charles qui l'a formé, se plaît à considérer son ouvrage et à le citer comme l'un de ses meilleurs officiers. Les guerres d'Espagne l'ont fait avantageusement connaître, et s'il n'a pas encore atteint la hauteur de son modèle, du moins il a eu le mérite d'associer son nom aux triomphes que nous y avons obtenus.

L'évêque Hildebold auquel l'empereur s'adressait fréquemment, paraît jouir de toute sa confiance. Il occupe la place de grand-apocrisiaire, et il offre l'exception rare d'un évêque absent de son diocèse pendant plus de trois semaines (1), et retenu à la cour par des fonctions brillantes sans doute, mais que peuvent à peine justifier l'affection du monarque et son mérite personnel.

L'admiration et la reconnaissance attachent à la cour le duc de Bénévent, d'abord ennemi de la France, dépouillé par la victoire, aigri par l'infortune, puis reconquis par les bienfaits. Depuis lors, Charles n'a pas d'ami plus chaud, le trône de vassal plus fidèle, l'empire de partisan plus jaloux de sa prospérité.

Près de lui, vous aurez distingué un vieillard vénérable : c'est le duc Aymond, parent de l'empereur. Il a quatre fils, ornés de tous les avantages extérieurs, distingués par une rare instruction et un brillant courage, et que vous trouverez toujours aux fêtes et aux combats, aux plaisirs, aux dangers, à l'armée, à la cour,

(1) Cap. Canon.

encensant tour à tour et la beauté et la victoire.

Je ne vous parlerai pas, continua Eginard, de tous les hommes qui environnent le trône, car Charles, au talent de se bien entourer, réunit à un si haut degré celui de s'attacher les cœurs et de lier ce sentiment à des vertus publiques, que, pour indiquer nos héros, il faudrait compter ses amis. — Demain, nous nous reverrons, ajouta-t-il en prenant congé, et si vous n'êtes pas fatigué, nous continuerons notre course et nos observations.

---

## LETTRE VII.

**Isembart visite la bibliothèque, et y rencontre Alcuin. Son entretien avec ce savant. Education. Académie. Ils parcourent différens manuscrits. Grégoire de Tours. Frédégaire. Marius. Jornandès. Saint-Augustin et autres. Objets curieux. Couronnes, sceaux et monnaies antiques. Orgue de Pepin.**

Aix, an 801.

Je viens de parcourir avec Eginard cette longue suite de salles où l'empereur se plaît à conserver, comme les monumens les plus intéressans de son règne, les efforts de l'esprit humain et les diverses productions des arts et du génie.

A peine avions-nous fait deux pas, qu'un homme grand, maigre, et dont le tempéramment semblait épuisé par le travail et la méditation, parut à l'extrémité de la salle. — C'est Alcuin, me dit Eginard. Je prévois qu'il va nous joindre. Peut-être, vous ne serez pas fâché de connaître un homme dont le génie dirige nos premiers pas dans une carrière nouvelle, et distrait l'imagina-

tion des Français de souvenirs pénibles, pour la porter vers de plus grands objets.... Le voici. Ne l'appelez pas Alcuin, mais Flaccus-Albinus (1). C'est le nom qu'il porte à l'Académie, et sa vanité aime assez qu'on en soit averti.

Alcuin nous aborda avec un léger sourire, et, après les premiers complimens, il nous dit : — Je vous sais gré de venir visiter un vieillard dont la retraite adoucit l'existence, et que ses habitudes et son inclination éloignent de la cour. L'étude fuit l'éclat, et les lumières s'effraient du tumulte : heureux si je puis long-temps en maintenir le goût, et persuader aux peuples que le bonheur ne les attend pas toujours sur des champs de bataille.....

Mais je suis déjà vieux, continua-t-il en s'attendrissant. L'empereur lui-même durera moins que sa gloire, et peut-être nous n'aurons eu qu'un instant de succès. Il faut des siècles pour remonter au bien : un mauvais règne suffit pour le corrompre. Ainsi, la terre, engourdie par un long hiver, soupire après les premiers rayons de l'as-

(1) Bruère, vie de Charlem., tom. 1, p. 108.

tre qui la console. Tout se remue à son aspect. D'opiniâtres travaux ont paré les vallons, des scènes brillantes décoré la nature..... Mais déjà le ciel s'obscurcit, les nuages se croisent, la foudre éclate, et un seul jour a suffi pour dépouiller la terre des fleurs qui en faisaient l'ornement.

Je me hasardai de demander à Alcuin s'il ne regrettait pas sa patrie.—« La patrie de l'homme » laborieux, » me répondit-il, « est partout où » il trouve un sol fertile. »

Comme je l'interrogeais sur le hasard heureux qui l'avait rapproché de la France, il me dit: — « Je revenais d'Italie lorsque je rencontrai l'empereur. Nous nous vîmes à Parme (1) pour la première fois. Sa réputation me l'avait fait connaître, et depuis long-temps j'admirais le héros; mais un instant d'intimité me montra le grand homme. — « Alcuin, » me dit-il, « mes » pères m'ont laissé un empire immense. La for- » tune vient encore d'en reculer les limites; mais » je voudrais en acquérir un nouveau, et je compte

(1) Bruère, Vie de Charlem., t. 1, p 183.

» sur vous. » — Depuis cet instant, je me dévouai à un prince triomphant qui voyait encore quelque chose au-dessus de la victoire, et, après avoir demandé le consentement de mon prince et de mon archevêque, je n'eus plus d'autre idée que celle du bonheur des Français. »

« Le spectacle que ce peuple offrait alors repoussait les regards. Pauvre sur un sol généreux, privé de tous les arts à côté des mines fécondes du génie, barbare en présence des germes les plus actifs de la civilisation, il ne soupçonnait pas ses trésors et ne connaissait à peu près que ses armes. Tout se ressentait des ravages de l'ignorance et de la férocité. Les moines chez qui s'étaient réfugiées les misérables connaissances du siècle, ne parlaient qu'un latin corrompu et savaient à peine expliquer les saintes écritures. Toutes leurs connaissances se réduisaient à un peu de chant, à l'oraison dominicale et au rite public. Il n'y avait enfin d'écoles que dans les monastères, d'où le préjugé repoussait même ceux qui ne se destinaient pas aux autels. »

» Charles sentit aisément le danger de concentrer l'instruction. Il ne voulait pas seulement quelques prêtres éclairés : il cherchait des hommes utiles, et il savait combien ce frein, sage-

ment ménagé, règle de passions et corrige d'erreurs. L'histoire lui avait appris que l'homme barbare, se trompant toujours sur l'emploi de ses moyens, n'existe à-peu-près que pour sa honte ou pour son infortune. Elle le lui avait également montré meilleur par les lumières, plus heureux par les jouissances de l'industrie, plus juste par l'estime des lois. »

» Je conseillai à l'empereur de soumettre l'instruction à des règles uniformes. Si l'on n'eût voulu que des savans, peut-être on eût pu l'abandonner à l'irrégularité des méthodes, mais on cherchait des citoyens justes, bons et utiles, et un gouvernement sage ne pouvait rester indifférent sur les élémens qu'il fallait employer. Dirigés par ce principe, nous ouvrîmes sur tous les points de l'empire une multitude d'écoles, où les enfans des nobles et des roturiers, éprouvant tous les mêmes besoins, furent admis sans distinction de rang; où l'on apprit à lire, à écrire, à compter, à expliquer la Bible, à lire et juger les anciens; où l'on étudia même le latin et le grec (1); où surtout la religion vint utiliser les

(1) Telle était la destination de l'école fondée à Osnabruch.



lumières. Chaque évêque reçut l'ordre de diriger sur ce plan l'éducation publique (1), et de l'envisager comme une portion essentielle de ses obligations. L'empereur lui-même se réserva la douceur de juger des progrès des élèves, et, partout où les soins de son empire l'appellent, il ne croit pas indigne de lui de s'arrêter dans ces asiles (2), d'y distribuer des encouragemens et d'y laisser des souvenirs. »

» Nous allâmes plus loin, et nous fondâmes une académie dans le séjour même de la frivolité. Cette belle institution est, en quelque manière, le complément des autres. Sa surveillance et ses conseils s'étendent sur toutes les parties de l'enseignement, centralisent son action, dirigent, éclairent sa méthode. Tout ce qu'il y a à la cour de gens sages se fait gloire d'être admis dans ce corps. L'empereur lui-même vient se reposer sur nos bancs, avec autant de dignité qu'il s'assied sur son trône. Là, nous nous rendons compte de nos lectures, nous étudions

(1) Capit. de 789.

(2) Mézerai, tom. 1, p. 466.

l'antiquité et nous préparons l'avenir. Là, se réunissent une foule de jeunes gens attirés par le desir d'apprendre. Là enfin, toutes les distinctions disparaissent, et, tout entiers à la liberté de nos idées, nous oublions les rangs, les passions, nos noms mêmes que nous remplaçons par ceux des anciens auxquels l'admiration nous attache le plus. Virgile, Tacite, Horace nous rappellent des souvenirs sublimes. Vous connaissez le nom que j'ai choisi. Angilbert a pris celui d'Homère. Adalard s'est emparé de celui d'Augustin. L'empereur a donné la préférence à celui de David, comme s'il eût voulu rendre plus sensible l'influence de la religion sur le bonheur des hommes. »

Alcuin ne me paraissait pas toujours exempt de cette vanité qui dépare le mérite. Quelquefois, il me disait : — « Charles m'appelle son maître. La nature l'a prodigieusement secondé; mais il doit beaucoup à mes soins. Aujourd'hui, il parle le latin avec pureté, entend bien le grec, juge nos poètes avec goût, et a même quelque teinture de rhétorique, de dialectique et d'astronomie. » — D'autres fois : « Je ne donne » pas à tous les trésors que je possède. Je frotte

» les lèvres de celui-ci du miel des saintes écri-
» tures. J'enivre celui-là du vin vieux de l'his-
» toire ancienne. Je nourris un autre des fruits
» de la grammaire. Je fais briller aux yeux du
» dernier les scintillations des étoiles. Chacun
» a son lot dont il doit être satisfait. »

Plusieurs manuscrits, distribués avec une espèce d'ordre sur des tablettes, étaient placés dans l'appartement où nous nous trouvions réunis. Les uns étaient copiés sur du papyrus, dont les feuilles suspendues les unes aux autres et liées autour d'un bâton, donnoient à chaque volume la forme d'un rouleau. Les autres, en plus petit nombre, étaient écrits sur du parchemin coupé en feuilles carrées et composés de feuillets séparés.

Nous en ouvrîmes quelques-uns qu'il me fut presque impossible de lire. Tout y était maladroitement confondu. Deux ou trois de ces ouvrages seulement, fraîchement copiés, présentaient une espèce de ponctuation, et l'écrivain y avait employé différens signes utiles à l'ordre, à la clarté et à la commodité du lecteur. La plupart avaient passé sous les yeux de l'empereur, et portaient des notes et des corrections de sa main.

Je priai Alcuin de s'arrêter un moment sur les ouvrages qui lui semblaient mériter cette marque d'estime. Il y consentit et déroula la chronique de Grégoire de Tours (1). «Cet écrivain, me dit-il, « est le père de notre histoire, et, quoique la sienne soit dépourvue de goût, corrompue par l'esprit superstitieux de son siècle, et presque toujours écrite d'un style incorrect et barbare, elle est cependant une source précieuse à laquelle, pour tout ce qui est relatif à la première race de nos rois, il faut absolument recourir.»

» Frédégaire (2), qui a continué Grégoire, composa sa chronique jusqu'en 641, par ordre de Childebrand, frère de Charles-Martel. — En parcourant cet exemplaire, vous y verrez également que le mauvais goût de ce temps présidait à toutes les productions de l'esprit. »

» Voici la chronique de Marius (3), évêque d'Helvétie. Son histoire des rois de Bourgogne surtout, offre les traces d'un immense travail.»

---

(1) Mort en 595.

(2) On croit qu'il était d'Avenche, ancienne capitale de l'Helvétie.

(3) Né en 532, mort en 596.

» Le volume qui suit contient la compilation du Goth Jornandès (1) et l'histoire de ses compatriotes. Comme il était attaché aux premiers rois d'Italie, il faut se défier de sa partialité, quand il s'arrête trop complaisamment sur leur gloire ; mais on y trouve des détails intéressans que vainement l'on chercherait ailleurs. »

» Ce rouleau que vous déployez est l'histoire ecclésiastique des Anglais depuis Jules-César. Bède (2) qui la composa, était lié avec mon père, et j'ai apporté ce volume d'Ecosse, comme un gage de son amitié. »

» En général, continua Alcuin, l'histoire, abandonnée à ces annalistes, ne doit être lue qu'avec précaution. Le ciel est dans toutes leurs pages. De continuels miracles bouleversent l'univers, et les prodiges qui s'entassent sous leur plume couvrent d'un nuage tellement épais les causes de nos révolutions, que la vérité échappe presque toujours au talent le plus exercé, et que les véritables ressorts qui ont présidé aux

(1) *De Rebus Gothicis.* Jornandès écrivait en 550.

(2) Béde écrivait en Ecosse en 720.

événements, sont encore un secret pour les hommes. Partout ailleurs, ils sont secs, réservés, économes de détails et de faits. L'on dirait qu'ils n'ont jeté que des notes, et que, dédaignant l'avenir, ils n'ont voulu écrire que pour eux. »

» Mon ami, dit Alcuin en s'adressant à Eginard, vous allez laisser bien loin de vous ces moines visionnaires, et la France peut enfin s'applaudir d'avoir trouvé un historien digne de son sujet. Vos *Annales* figureront avec honneur parmi les productions de ce siècle, et quelques fragmens, échappés à votre modestie, annoncent que vous travaillez à la *Vie de Charles* (1) avec autant d'exactitude que d'élégance et de sincérité. Personne mieux que vous ne peut peindre ce grand homme. La postérité vous accusera peut-être d'avoir trop obéi au sentiment qui vous attache à lui; mais les contemporains rendront justice à des pinceaux fidèles, et seront assez convaincus que l'ami n'a pas étouffé l'historien. »

---

(1) Les Annales d'Eginard commencent à l'an 741. Sa vie de Charlemagne est l'ouvrage qui, avec la Chronique du moine de St.-Gall, nous fait le mieux connaître ce prince.

Eginard parut embarrassé. « Mon ami, lui répondit-il, vous oubliez que l'empereur a proscrit l'adulation de notre académie. Ses séduisantes caresses flétrissent le savoir. L'œil de la critique l'éclaire, et la vôtre, Alcuin, n'humilierait pas ma fierté. » — Alcuin ne répondit pas, mais son sourire portait l'expression du plaisir, et annonçait que Eginard n'avait pas lui-même désagréablement transgressé la loi qu'il avait invoquée.

Je m'occupais depuis un moment à chercher quelque chronique qui m'aidât à lier, depuis Frédégaire jusqu'à nous, les événemens de notre histoire. Mes recherches furent sans fruit, et j'en témoignai mes regrets à Alcuin. — « Vous trouverez, » me répondit-il, « plusieurs annales postérieures où ce vide est rempli; mais depuis Clotaire II jusqu'à Charles, je ne connais en effet aucun historien contemporain, et par là même, aucun guide fidèle. Il n'est point étonnant que la Gaule, qui avait conservé, au milieu même de ses infortunes, plusieurs traces de civilisation, ait produit, immédiatement après sa conquête, quelques écrivains supportables; mais ces vestiges de lumières se sont bientôt éteints dans l'ignorance et la barbarie qui ont obscurci

le sixième et le septième siècles. Et qui aurait lu, qui aurait écrit, tandis qu'on ne songeait qu'à se battre, et que l'ambition des grands, la faiblesse du trône et les ravages des Sarrasins semblaient porter les derniers coups à l'état? Qui aurait cherché quelque jouissance dans l'étude des lettres, au moment où toute l'énergie des hommes était dirigée vers des fureurs impies? Les beaux-arts, mon ami, fuient le bruit des armes, et tous les siècles ne produisent pas, comme le nôtre, le prodige étonnant qui les a rapprochés. »

La complaisance d'Alcuin continuait à m'ouvrir différens manuscrits et à les parcourir avec moi. — « Cet ouvrage *de la Consolation*, me dit-il, ne doit point échapper à la philosophie. Boéce (1), nourri dans le luxe des cours, écrivait au milieu des malheurs. Il faut croire un infortuné dans sa chute effrayante, lorsqu'en tournant ses regards vers le ciel, il y trouve encore un abri.

» Ces *Commentaires sur les psaumes*,

(1) Boèce était premier ministre de Théodoric, roi d'Italie, et écrivait en 525 dans la prison où l'avait réduit sa disgrace.

par Cassiodore (1), sont également estimés. On ne peut trop admirer son *Traité de l'Ame* qui est le meilleur de ses ouvrages, et dont l'empreinte est bien au-dessus du siècle où cet écrivain travaillait. C'est l'empereur lui-même qui a acheté ces précieux manuscrits dans son dernier voyage en Italie. »

» Ces volumes rappellent un génie sublime : celui de Grégoire-le-Grand (2). Ses *Homélies* et ses *Commentaires sur Job* sont également précieux par leur mérite, et par le rang éminent de l'auteur. Vous ne serez pas fâché de parcourir sa correspondance avec Frédégonde et Clotaire. En voici quelques lettres originales, échappées par un hasard heureux au système qui détruisait tout dans ce siècle de sang. La plupart sont remarquables par leur élégance, leur noblesse, et par plusieurs passages utiles à l'histoire du temps. Celle-ci, où le pontife écrivait à Clotaire : « Votre trône est autant au-dessus des » autres peuples, que les princes au-dessus des

(1) Cassiodore vivait à la Cour de Théodoric, en 514.

(2) Pape en 600.

» hommes, » vous montrera que déjà la politique de Rome sentait la nécessité de séduire les rois. »

» Cette longue suite de rouleaux indiquent un des plus beaux génies que l'église ait produits: ce sont les *Œuvres de Saint-Augustin* (1). Ses *Confessions* contiennent l'histoire d'une vie entièrement consacrée à l'édification de son siècle. Peut-être ses *Lettres* le font encore mieux connaître, et on aime à y suivre ce grand homme jusqu'en 430, époque de sa mort. Mais de tous ses ouvrages, aucun ne produisit autant d'effet et n'a conservé autant d'estime que la *Cité de Dieu*. Son but, en l'écrivant, fut de défendre la religion chrétienne et d'en fixer toutes les vérités; et la majesté de son style, son ton haut, grave et solennel, son éloquence entraînante et sublime, s'élèvent partout à la hauteur de son sujet. L'empereur place cet ouvrage au-dessus de toutes les conceptions du génie. Il ne peut se lasser de se le faire lire, de l'entendre et de l'admirer. »

Alcuin me fit encore observer une bible co-

---

(1) Evêque d'Hippone, vers 380.

piée de la main de ce prince, avec quelques notes critiques; un traité des sept arts libéraux qu'il avait composé; un évangile traduit en saxon par son ordre; plusieurs poésies en cette langue écrites avec soin; diverses chartes des Mérovingiens, mais sans date; l'épitaphe du pape Adrien, faite par Charles lui-même en vers latins assez corrects; et plusieurs ordonnances des empereurs romains, écrites avec une liqueur couleur de pourpre (1), dont il était défendu au peuple de se servir.

Après avoir long-temps parcouru ces divers monumens, nous passâmes dans une seconde salle où l'on conservait les meubles précieux de la couronne, et une foule d'objets échappés à la lime du temps et remarquables par leur antiquité.

Le premier objet qui frappa mes regards fut l'épée de Roland.— «Pauvre Roland!» dit Eginard. «Ni l'éclat de sa naissance (2), ni ses vertus, ni son brillant courage, n'ont pu le sous-

---

(1) Les Latins l'appelaient *Encaustum*.

(2) Il était neveu de Charlemagne, fils de sa sœur Berthe et de Milon, comte d'Angers.

traire au fer de l'ennemi. Je l'ai connu. Notre âge et nos goûts nous avaient rapprochés. Je le vois encore lorsque, partant pour l'armée d'Espagne, l'ardeur qui enflammait ses regards semblait présager le succès. Il l'avait obtenu, et il rentrait en France couvert d'applaudissemens et de gloire, quand une noire trahison, enveloppant son armée victorieuse dans les gorges des Pyrénées, vint arracher ce héros à l'espoir des Français (1). »

Eginard me fit remarquer près de là cette épée de l'empereur qu'il se plaisait à appeler la *Joyeuse*, et dont il s'était servi dans une foule de combats. Elle était large et courte. La garde, la poignée et le pommeau étaient d'or. On distinguait sur celui-ci une espèce de sceau qu'il

(1) Cette malheureuse expédition (en 778) avait été dirigée contre les Sarrasins, et l'armée française, après s'être emparée de Sarragosse et de Pampelune, avait heureusement délivré les Chrétiens de la tyrannie des Maures, lorsqu'à son retour, elle fut brusquement attaquée dans les défilés des montagnes, près du petit village de Roncevaux, par Loup II, duc des Gascons, qu'excitaient d'anciens ressentimens. Outre Roland qui y perdit la vie, la France eut à regretter plusieurs officiers distingués.

imprimait lui même sur les actes publics, comme s'il eût voulu réunir dans le même signe la sagesse qui dicte les lois et la force qui les protége.

Le sceptre impérial rappelle l'éclat de sa puissance. Il est d'or émaillé, supporte une main de justice et offre en ces cinq mots : ***Karolus, Italia, Roma, Gallia, Germania***, l'histoire du héros.

Des couronnes de diverses espèces attirèrent à peu de distance toute mon attention. — Elles ont servi, me dit Eginard, aux rois de la première race, et nous les conservons ici comme de précieux monumens. Celle-ci est un diadême de perles destiné à ceindre le front en forme de bandeau, et qui paraît avoir été emprunté de quelque médaille romaine. Celle-là, environnée de rayons comme le soleil, est l'emblême de la lumière et de l'éclat du trône. Cette troisième est d'un modèle grec ; cette quatrième est fermée. Elle est composée d'un diadême duquel s'échappe un bonnet surmonté d'une aigrette de pierreries et d'or. — On avait également conservé plusieurs sceaux de ces anciens rois. C'était pour la plupart des anneaux orbiculaires, sur lesquels on distinguait tantôt

des têtes en profil ceintes d'un double rang de perles, tantôt des portails d'église, des croix et des têtes de saints. On me fit remarquer celui dont se servait Clovis, et qu'il remit à Aurélien comme une lettre de créance, lorsqu'il l'envoya négocier le mariage de Clotilde à la cour du roi Gondebaud.

La couronne impériale figurait à côté de ces antiquités et les surpassait en richesse. On y remarquait aussi la couronne de Lombardie, vulgairement appelée *la couronne de fer*, parce qu'un cercle de ce métal, incrusté dans une lame d'or, semble y réunir la force à la puissance.

Toutes les parties de la salle offrent de pareils monumens. Ici, l'on avait réuni plusieurs pièces d'or à l'effigie des empereurs romains. Là, on conservait cette riche médaille du poids d'une livre d'or dont Tibère avait fait présent au roi Chilpéric (1), et sur laquelle on avait représenté cet empereur des Grecs monté sur un char de triomphe. Plus loin, mes regards se fixèrent sur quelques médailles récentes, mais

(1) En 581.

dont l'intérêt était plus attachant. La première représentait la réduction de Véronne (1), sous la figure d'une femme qui présente des clefs. La seconde rappelait la soumission des Lombards (2) et l'infortune de leur monarque, déposant son sceptre et sa couronne aux pieds de l'empereur. La troisième consacrait une victoire remportée sur les Saxons (3), et les montrait à la fois vaincus et baptisés. Un monument plus moderne (4) indiquait enfin le renouvellement de l'empire : c'était un sceau de plomb offrant d'un côté l'effigie de l'empereur, et de l'autre la ville de Rome avec cette inscription : *Renovatio Imperii romani.*

Je vous fais courir à perte d'haleine, me dit Eginard, mais du moins nous avons jusqu'ici assez bien employé notre temps : arrêtons-nous ici et examinons comment on le mesure. — Après les astres qui en fournirent le premier se-

(1) En 773.

(2) En 774.

(3) En 777.

(4) Gaillard., vie de Charlem., t. 2, p. 441.

cret, on imagina les sabliers et successivement les clepsydres. Observez ces deux instrumens. L'un est composé de deux fioles où le sable, continuellement transvasé, indique un espace écoulé. L'autre offre à peu près les mêmes combinaisons, mais comme l'eau en règle le travail, on peut en obtenir, dans les petites divisions, plus de précision et plus d'exactitude.

On ne doit pas sans doute refuser aux inventeurs de ces machines, les seules dont les hommes se soient encore servis, quelque reconnaissance; mais elles restent à une grande distance de ces deux horloges sur lesquels vous portez vos regards. L'un et l'autre furent envoyés au roi Pepin, celui-ci par le pape Paul, celui-là par l'empereur Constantin-Copronyme. Admirez l'art avec lequel ces rouages les mettent en activité, la précision qui mesure le temps jusque dans ses plus petits espaces, et surtout cette construction hardie qui, en les abandonnant à leur propre mouvement, leur donne l'avantage d'indiquer toutes les heures du jour et de la nuit; et vous conviendrez que si le génie peut encore obtenir du temps quelque nouveau triomphe, c'est du moins jusqu'ici ce que l'industrie

des hommes a produit de plus parfait et de plus étonnant.

Ne quittons pas ces lieux, continua Eginard, sans avoir vu cet orgue, le plus beau des présens que Pepin reçut à Compiégne de l'empereur des Grecs. Rien ne peut se comparer au luxe des ornemens, au fini du travail, et surtout au prodigieux effet de cette machine étonnante. Observez ces tuyaux, ces tubes combinés qui charrient le son, et qui, tantôt éclatans comme le tonnerre, tantôt suaves comme le chalumeau, produisent des impressions augustes et séduisantes, et disposent tour à tour à la terreur et à l'amour.

## LETTRE VIII.

Eginard présente à son ami le tableau de l'Empire. Gouvernement. Plaids généraux et particuliers. Grands dignitaires. Suppression des ducs. Magistratures des provinces. Conseil privé. Commissaires impériaux.

Aix, an 802.

Nos entretiens roulent, depuis quelques jours, sur la constitution politique du peuple, et s'y arrêtent avec admiration. Je n'ai point la prétention de vous offrir tous les traits de ce magnifique tableau, toutes les nuances qui s'y lient et qui l'embellissent, tous ces détails pleins de beauté, de force et de chaleur, qui, vus isolément, échappent aux descriptions, mais dont l'heureuse réunion fait triompher l'ouvrage. Je me réduirai donc aux caractères dominans que j'y ai distingués.

Je vois d'abord, me disait Eginard, un peuple libre. Le Franc n'est l'esclave que de ses dieux et de ses lois. Associé à la législation de

l'Empire, chaque année, la tête élevée, il vient s'asseoir au champ de Mars, et dit, avec toute la fierté d'un peuple indépendant : *Je veux*, ou *je ne veux pas*.

Lorsque ce vœu est prononcé, il songe aux moyens de conserver son ouvrage. Ses magistrats sont des sentinelles placées, de distance en distance, pour veiller au maintien de la loi ; et l'acte le plus éclatant de la souveraineté se réduit à en assurer l'exécution par la sagesse ou par la force.

Clovis, quoique séduit par l'éclat des victoires, respecte cet antique droit des Germains. Clotaire I, chargé des crimes les plus odieux, tremble devant la nation assemblée. Brunehaut, Frédégonde, baignées dans le sang des Français, sont forcées de ployer sous ce frein. Clotaire II (1) et Dagobert consultent le peuple au milieu du tumulte des armes. Les maires du palais avilissent leurs maîtres, et convoquent des plaids. Pepin lui-même, en montant sur le trône, croit n'avoir rien obtenu si le vœu des

(1) L'assemblée du Champ de Mars, convoquée sous Clotaire II, étoit de 33 évêques, 34 ducs et 79 comtes.

Français, convoqués à Soissons, ne consacre son usurpation, et ne justifie aux yeux de la postérité le succès du parjure.

L'influence du pape Zacharie sur l'élection de ce monarque semble d'abord devenir funeste au droit de la nation, et diriger toutes les opinions vers le pape et le ciel, quand il est question de conférer la dignité suprême. Cependant Charles et Carloman ne sont couronnés que dans l'assemblée générale du peuple, et l'on juge encore son consentement nécessaire (1) pour prendre les rênes de l'état.

Charles porte bientôt sur le trône les vertus d'un héros. Il dédaigne de commander à des hommes abrutis, et pour enseigner à respecter les lois, il en devient l'esclave. Depuis lors, l'administration prend une face nouvelle, et les assemblées du peuple recouvrent toute leur dignité. Sous Clovis, la nation n'était composée que de soldats, et on ne s'y occupait à peu près que de butin et de victoires. Plus tard, la noblesse et le clergé seulement avaient le droit de s'approcher du trône, et de l'entourer de leurs

(1) Aim., lib. 4, c. 47.

lumières et de leurs vœux. (1) Charles bientôt y appelle cette portion si utile et si estimable du peuple, que ses prédécesseurs avaient trop avilie (2), et sa sagesse forme trois ordres dans l'état.

Ainsi la liberté publique a triomphé de tous les abus qui sont sortis du sein de nos révolutions. Chaque année, au mois de mai, les comtés nomment douze notables (3) qui, réunis aux grands et aux évêques, délibèrent sur les grands intérêts de l'Empire. C'est du sein de ces assemblées que sortent ces sages ordonnances que nous nommons *capitulaires*, et qui sont à la fois la garantie de notre gloire et le fondement de notre droit public. L'empereur exige toujours qu'on y assiste avec exactitude (4), et lui-même, après leur avoir soumis l'ouvrage que son esprit méditatif a préparé dans le cours de l'année, n'assiste jamais aux délibérations que

(1) Mille, Hist. de Bourg., tom. 2, p. 168.

(2) Epist. Hincm. de ord. Pal., cap. 35. — Capit. de 803, cap. 3.

(3) Capit. de 819, art. 2.

(4) Capit. de 812, art. 28.

lorsqu'il y est appelé. (1) Il se borne à accepter ou à refuser les résolutions qu'on lui a fait connaître; et lorsque ce vœu est revêtu de sa sanction, il prend alors force de loi, reçoit le sceau public, est inscrit sur les registres de chaque cité et devient une des obligations du citoyen et du propriétaire.

L'empereur a l'initiative des lois. A peine l'assemblée est-elle réunie, qu'on place sous ses yeux les cahiers sur lesquels elle doit travailler; mais aucun article n'est rendu public que lorsque les suffrages du prince et du plaid réunis (2) en ont consacré le principe.

Ces assemblées où la puissance législative du peuple se déploie avec le plus d'éclat, ne sont cependant pas les seules que la loi consacre à ses besoins. Il en est une autre, moins générale, qui se réunit à la fin de l'automne, et où les sages du royaume (3) préparent les délibérations de l'assemblée de mai. C'est à ce plaid

(1) Epist. Hincm. de ord. Pal., cap 35.

(2) Epist. Hincm de ord. Pal., cap. 35.

(3) Idem, cap. 30..

que le don gratuit se dépose (1), qu'on règle la police intérieure (2), et que, tantôt sur le rapport des envoyés royaux, tantôt sur les réclamations des provinces, l'on décide de ces affaires tellement imprévues et urgentes (3) qu'elles ne peuvent souffrir de délai.

Chaque comté tient encore trois plaids généraux par année (4), où tous les hommes libres sont tenus d'assister, et dans lesquels on pourvoit à l'intérêt particulier des provinces, à leurs besoins, à leur culte et à leur sûreté.

Les centeniers tiennent également, chaque mois (5), un plaid dans leurs districts, les évêques dans leurs diocèses, les avoués dans leurs monastères, les bénéficiers dans leurs manoirs. Partout, en un mot, le peuple s'assemble, juge, délibère, et a le droit de se faire écouter; mais cette faculté est tellement combinée avec l'ordre public, tellement surveillée par la loi et subor-

(1) Orig., t. 2, p. 383.

(2) Bruère, vie de Charlem., t. 1, p. 104.

(3) Mille, Hist. de Bourg., tom. 2, p. 12.

(4) Orig., t. 2, p. 412.

(5) Capit. de 812, art. 8.

donnée à la puissance royale, qu'en demeurant utile à la prospérité publique, elle ne peut jamais l'être à la licence et aux passions.

Il est enfin un autre ordre de plaids destiné à entendre, dans le milieu de mai (1), le rapport des commissaires impériaux, lorsqu'ils ont terminé leur tournée, et à placer continuellement le cœur du monarque au niveau de nos besoins et de notre bonheur.

Si toute l'autorité législative est confiée à la sagesse des plaids, le pouvoir exécutif réside dans les mains du monarque. A la vaste machine de la France, il faut un seul moteur. Tous les ressorts qui la font mouvoir doivent y aboutir et y puiser leur rapidité et leur force. Il en est de plusieurs espèces. Les uns approchent plus particulièrement du centre qui les anime ; les autres, plus éloignés de cette source, doivent communiquer à toutes les parties qui les environnent le même mouvement et la même impulsion.

Je vous parlerai d'abord, continua Eginard, des officiers qui environnent le trône, et dont l'é-

(1) Capit. de 823, art. 28.

état ajoute à sa splendeur. Nous parcourrons ensuite les provinces, et nous jetterons successivement nos regards sur ces magistratures qui, dans toutes les parties de l'Empire et dans quelque rang que la loi les ait placées, sont chargées d'y distribuer ses bienfaits.

Le conseil intime est placé avec distinction dans la maison du roi, et avec utilité à la tête des affaires publiques. C'est à ce tribunal que se portent les querelles des grands et les appels de toutes les cours inférieures. On n'y fait asseoir que des hommes assez fidèles pour tout sacrifier à la chose publique, assez désintéressés pour échapper aux séductions, supérieurs aux artifices et aux menaces, inaccessibles aux attraits du sophisme et de la prévention (1). Ses membres, distingués par de riches manteaux que l'empereur leur fait distribuer chaque année (2) et choisis parmi les anciens gouverneurs des provinces, en connaissent mieux que

(1) Epist. Hincm. de ord. Pal., cap. 31. — Orig., tom. 2, p. 381.

(2) Monach. St. Gall., lib. 2.

personne les besoins et les vœux. Aussi presque toujours la voix de la sagesse y triomphe, éclaire l'opinion du prince et la dirige vers le bien général. L'empereur a l'habitude de conserver à la cour trois membres de ce conseil (1) qui se relèvent successivement auprès de sa personne; mais on le réunit chaque fois qu'une affaire urgente et délicate ne permet pas d'attendre la convocation des états-généraux.

L'Empire a treize principaux dignitaires: l'apocrisiaire ou le chapelain (2); le grand-chancelier ou le référendaire (3); le chambrier ou le chambellan (4); le comte du palais (5); le sénéchal (6), le bouteillier ou le grand-échanson (7); le comte de l'étable ou le connétable (8);

---

(1) Epist. Hincm. de ord. Pal., cap. 17.

(2) Apocrisiarius.

(3) Cancellarius summus.

(4) Camerarius.

(5) Comes Palatii.

(6) Senescallus.

(7) Buticularius.

(8) Comes Stabuli.

le grand-maréchal des logis du roi (1); quatre grands-veneurs (2), et un fauconnier en chef (3).

Chacun de ces officiers a sous ses ordres une multitude de subalternes qui lui compose une espèce de cour. Ce sont des secrétaires du roi, des greffiers de la cour, des payeurs, des huissiers, des portiers, des économes, des gardiens de la vaisselle, des maréchaux de logis, des inspecteurs de chasse, des coureurs, des valets de pied et tous les officiers de la vénerie.

Toutes les affaires ecclésiastiques de l'Empire appartiennent à l'apocrisiaire (4). Sa juridiction s'étend sur la discipline et les lois du clergé. Il préside à l'instruction publique, pourvoit au maintien du culte et des mœurs et dispose de toutes les mesures qui peuvent réhausser l'éclat de la religion, éloigner le goût de la dispute et assurer le triomphe de la vérité. A

(1) Mansionarius.

(2) Principales Venatores.

(3) Falconarius.

(4) Mém. sur l'Hist. de France, tom. 10, p. 256. — Mém. sur les Secrét. d'Etat, p. 14.

la cour, il est non-seulement le chef de la chapelle, mais encore l'ami et le conseil de tout ce qui, dans ce séjour de la frivolité, ne dédaigne pas l'appui de la raison.

La législation, et toutes les ordonnances qui intéressent la généralité de l'Empire, appartiennent au grand-chancelier (1). C'est lui qui place aux pieds du trône les demandes du peuple et qui donne aux actes publics (2), par l'impression du sceau royal, le dernier caractère de force et d'authenticité. Ces officiers ont sous leurs ordres plusieurs secrétaires, ordinairement recommandables par leurs lumières et leur fidélité, et auxquels cette place assure une considération méritée. Archambauld, l'un d'eux, alla réunir une flotte sur les côtes de Gênes. Rutfroi eut l'ambassade d'Angleterre.... — Et vous, Eginard, repris-je

(1) Déjà, sous le règne de Charlemagne, on appelait ainsi lo grand-référendaire, parce qu'il scellait tous les actes publics dans des lieux fermés de grilles et de chanceaux. Le chancelier est successivement devenu le premier officier de la couronne, le chef de la justice, et le président né de tous les conseils.

(2) Aim., lib. 4, cap. 41.

en l'interrompant, qui, dans ces fonctions délicates, justifiez si bien le choix de l'empereur (1), pourquoi affectez-vous cet oubli de vous-même?

Le comte du palais, continua-t-il modestement, est chef de la justice (2). Ses regards s'étendent sur tous les tribunaux de l'Empire, sur l'administration des comtes et les plaids des cités. Il connaît des appels (3), reçoit les réclamations et les plaintes, et a le beau privilége de redresser les abus et les torts. C'est à lui qu'il faut d'abord s'adresser quand on veut parvenir au monarque (4); car chaque matin il travaille avec lui. Souvent ils méditent ensemble sur les changemens que les progrès de la civilisation ont rendu nécessaires, et sur ces cas qui, n'ayant pas été prévus par la loi, rentrent plus particulièrement dans le département de la raison et de la philosophie.

---

(1) Mém. sur les Secrét. d'Etat., p. 26.

(2) Cette charge a été réunie, sous la troisième race, à celle de chancelier.

(3) Mém. sur les Secrét. d'Etat, p. 15. — Epist. Hincm. de ord. Pal., cap. 13.

(4) Mém. sur l'Hist. de France, tom. 10, p. 336.

Le chambellan a sous sa juridiction tous les détails relatifs à la garderobe du prince, à la décoration du palais (1), aux ameublemens de la couronne et à l'introduction des ambassadeurs.

Le sénéchal a la surintendance des logemens, de la bouche et des tables (2), et est en quelque manière le maître d'hôtel de l'empereur. Il veille à la subsistance de la cour et à celle des étrangers qui s'y rendent, préside aux réparations du palais, des gynecées, des hospices et des maisons royales (3), et pourvoit à ce qu'exigent la magnificence du trône et le rang qu'il vient d'obtenir.

Le bouteillier a l'inspection des celliers et des caves.

Le mansionnaire a soin que tous les déplacemens de la cour se fassent avec rapidité et décence, et que, soit dans ses chasses, soit dans ses voyages, elle retrouve à chaque gîte les

(1) Mém. sur l'Hist. de France, t. 10, p. 342.

(2) Id. Ibid, p. 343.

— Orig., t. 2, p. 352.

(3) Idem, ibid.

habitudes, les commodités et les agrémens du palais.

Le connetable (1) préside aux écuries et à tous les haras de l'Empire. Il a l'inspection des fourrages, des voitures et des transports publics, soit pour la guerre, soit pour les subsistances.

Les quatre grands-veneurs et le grand-fauconnier ont la surintendance de toutes les chasses royales (2), la surveillauce des forêts et la direction des chiens, des oiseaux et des armes. Ils ont une foule de subordonnés répandus dans toutes les maisons royales de l'Empire, et ils veillent à ce que, dans chacune de celles où l'empereur s'arrête, tout soit prêt pour ses chasses et pour ses plaisirs.

Les fonctions de ces ministres ne les arrêtent pas toujours dans l'intérieur du palais. Quelquefois, prenant un essor plus élevé, on les voit paraître à la tête des flottes et des ar-

(1) Cette dignité, qui n'eut d'abord que des droits assez bornés, a été insensiblement élevée au premier degré des honneurs militaires, et rappelle souvent aux Français le beau nom de Montmorenci.

(2) Orig., t. 2, p. 355.

mées, rendre leurs jours utiles à la patrie, et soutenir contre les ennemis de l'état la gloire des Français.

Occupons-nous maintenant des provinces, poursuivit Eginard, et observons comment le gouvernement, fondé par la puissance, s'y cimente par la sagesse de l'administration.

Sous les Romains, les ducs n'étaient que des chefs militaires. Sous les Mérovingiens, ils obtinrent l'administration des provinces et formèrent le premier anneau du lien qui rapprochait le peuple de son roi. Sous Pépin, ils étaient déjà redoutables. A peine Charles fut-il sur le trône, qu'il sentit l'inconvénient d'une noblesse dont le crédit pouvait devenir funeste à sa maison et dont l'autorité risquait de balancer la sienne. L'histoire la lui offrait d'ailleurs puissante, ambitieuse, indocile, et l'expérience venait encore de la lui montrer (1) associée à la conspiration déplorable tramée par Pépin-le-Bossu. L'empereur prit alors le parti courageux de la sacrifier au repos de ses peuples; et, fort de leur confiance et de ses intentions, il résolut

(1) Monach. St.-Gall., lib. 2, cap. 17.

ce qu'aucun prince n'avait encore osé (1), de supprimer l'autorité des ducs. On murmura, mais on dut obéir. Les comtes reçurent une partie de leurs attributions sans hériter de toute leur puissance, et le trône retrouva, dans l'extinction de la haute noblesse, cette prépondérance si utile à sa force et à sa dignité.

Les comtes sont aujourd'hui chargés du gouvernement des provinces. On les divise en trois classes, dont la dernière doit avoir de cinquante à deux cents vassaux (2). Leur pouvoir s'étend à peu près sur tous les intérêts de la vie, et de l'usage utile ou funeste qu'ils en font, dépend le repos ou le malheur des peuples. Si la guerre survient, ils règlent l'emploi de la force publique. Si des haines éclatent, ils jugent les procès et font observer la police dans leurs départemens. Tous les tribunaux des cités sont sous leur dépendance. Ils perçoivent les impôts et les revenus de l'état, afferment les domaines publics, veillent au repos des peuples et au maintien des lois. La constitution les a encore

(1) Capit. de 779.

(2) Bruère, Vie de Charlem., tom. 2, p. 251.

chargés, conjointement avec les évêques métropolitains, de la surveillance des temples, de l'inspection des écoles et du culte public. De temps en temps, le gouvernement leur confie des missions importantes pour éviter le déplacement des commissaires-impériaux. Quelquefois ils honorent leurs places par toutes les vertus; d'autres fois, trompant l'espoir du prince, ils ne font servir leurs passions qu'à leur satisfaction personnelle et ont l'affreux secret de se les faire pardonner.

Cependant la loi a tempéré le danger de ces magistratures par diverses précautions. Plus elle leur a accordé d'autorité, plus elle a dû devenir prévoyante sur la manière dont ils s'en serviraient, et le premier des freins qu'elle leur a opposé, c'est d'en limiter la durée. L'empereur s'effaroucherait d'une autorité permanente, et craindrait d'enivrer le fonctionnaire public auquel il abandonnerait trop long-temps la coupe du pouvoir. D'ailleurs, cette disposition les avertit de leur dépendance, et leur montre sans cesse le moment où ils devront rentrer dans la classe des simples citoyens.

On a d'ailleurs soin de ne confier ces fonctions qu'à d'anciens magistrats vieillis dans

les affaires et dont l'expérience a long-temps exercé la raison. On les soumet enfin à la surveillance des envoyés royaux, dont la puissance salutaire enchaîne leurs passions, et ramène souvent au milieu des peuples alarmés la protection et la justice.

L'institution de ces commissaires est nouvelle; mais elle honore un prince qui, en dédaignant la vaine décoration du trône, croit que la félicité publique en fait la véritable grandeur. Leurs tournées ont lieu quatre fois l'an (1), en janvier, en avril, en juillet, en octobre. Il n'est pas un lieu où ils ne portent l'espoir, le courage et les consolations. Partout leurs regards pénètrent, examinent la situation du peuple, cherchent le crime, poursuivent les abus et essuient les larmes. Supérieurs aux comtes et aux magistrats des provinces, nommés par l'empereur lui-même et revêtus de toute son autorité, ils parcourent tous les départemens, ouvrent leurs plaids à l'oppression et au malheur, et en fixent l'assemblée dans le lieu le plus commode (2), pour que la dernière classe du peu-

(1 Capit. de 812, art. 4.

(2) Mémoire sur l'Hist. de France, tom. 7, p. 507.

ple puisse s'y rendre avec facilité. Ils n'ont d'ailleurs aucune attribution déterminée que celle de faire le bien, d'encourager l'industrie, de faire percer la vérité jusqu'au trône, et d'en affermir la gloire par la liberté publique et le respect des lois.

Il est plusieurs autres magistratures qui, quoique sous des formes moins imposantes, contribuent également à la félicité publique.

Chaque tribunal de justice a son président, ses juges, son greffier et ses appariteurs. Les échevins forment le conseil des comtes et les assistent dans le jugement des procès. Cette magistrature, entièrement tudesque, a remplacé dans les cités les décurions des Romains, et la France s'applaudit encore d'une institution heureuse et pacifique, qui, en plaçant au milieu du peuple des magistrats à sa portée, lui montre continuellement, dans ses juges, des pères ou des amis.

Il y a dans chaque canton des juges fiscaux, attachés aux tribunaux des comtes, que nous nommons Sayons. Leurs fonctions, souvent affligeantes pour l'humanité, sont cependant utiles au maintien des lois et de l'ordre. Inflexibles comme elles, ils s'occupent continuellement à

venger la société et les mœurs, lors même qu'il n'y a pas de plainte privée, parce qu'ils partent de ce principe, qu'une réparation obscure ne peut suffire à l'intérêt public.

Les centeniers, dans leur petit ressort, sont également précieux à nos besoins, et les notaires à notre sûreté, par l'authenticité qu'ils donnent aux contrats. L'empereur a senti le danger d'abandonner les actions rescisoires aux spéculations odieuses de la cupidité, et, en augmentant partout le nombre et la considération de ces officiers, il a diminué l'espoir de la chicane; car la loi a plutôt pour objet la paix que la vertu.

Les regards de ce prince ne se sont pas seulement arrêtés sur la France. Tous les peuples conquis prennent part à l'éclat de son règne, et la Germanie, l'Italie, la Bavière, la Saxe, l'Aquitaine, en partagent aujourd'hui les bienfaits. Partout il a respecté ces lois et ces coutumes auxquelles se rattachent de touchans souvenirs, lorsqu'elles n'ont pas heurté le principe général d'ordre et de subordination qu'il a établi dans l'Empire; et si, de temps en temps, il a apporté quelques changemens à la constitution de ces peuples, c'est parce qu'il les a jugés nécessaires au

nouveau système politique qui les unissait aux Français.

Ainsi, continua Eginard, tout est surveillé, tout est tranquille, et dans peu d'années, l'ordre social a reparu au milieu des débris. Un guerrier pouvait cumuler des victoires, un chef vigoureux comprimer les factions, un sage relever les autels, un législateur asseoir l'avenir sur le plus beau monument de son règne ; mais ces triomphes isolés n'eussent pas suffi aux Français. Il fallait encore, pour leur bonheur, réunir tous ces genres de gloire, et leur montrer, dans un seul homme, le modèle des rois.

---

## LETTRE IX.

Arrivée à Aix des ambassadeurs de Haroun-Al-Raschild. Leur discours. Réponse de l'empereur. Présens. Horloge d'eau. Edburge, reine d'Angleterre, obtient un asile à la cour.

Aix, an 805.

Le bruit se répandit hier au soir que les ambassadeurs de Haroun-al-Raschid étaient arrivés. Cette nouvelle s'est confirmée ce matin par la foule qui environnait leurs appartemens, et qui se porta rapidement sur leur passage, au moment où ils se rendirent à la cour.

Lorsque je fus certain de leur admission, je courus au palais. L'empereur, décoré du manteau impérial, les attendait sur son trône. L'apocrisiaire, le grand-référendaire, le comte du palais, le sénéchal, le chambellan, tous les officiers de la couronne, tous les grands de l'empire, entouraient le monarque. Sur la gauche, les filles de l'empereur, la belle Hermen-

garde, épouse de Louis, et une foule de femmes dont la parure et la beauté partageaient les regards, occupaient les places qui leur avaient été désignées. Toutes les parties de la salle étaient remplies d'une assemblée brillante qu'avait attiré la nouveauté de ce spectacle et l'éclat de son appareil.

Les ambassadeurs s'approchèrent du trône avec les cérémonies pratiquées dans les cours de l'Orient. Leur marche était lente et timide. Plusieurs chambellans les soutenaient, comme si l'approche du souverain eût affaibli leurs forces. De nombreuses génuflexions indiquaient une présence auguste et le respect profond dont ils étaient pénétrés.

Leur discours, aussitôt traduit en langue latine, exprima l'amitié et l'admiration du calife, et le desir de resserrer des liens, moins sans doute commandés par la politique qu'inspirés par l'enthousiasme et par le sentiment. Ils s'étendirent long-temps sur la gloire de Charles, et comparèrent la France, d'abord à un désert sablonneux et infertile, puis à une contrée arrosée par une eau bienfaisante, et offrant partout l'abondance et la fertilité. Ils rappelèrent ensuite ces scènes gigantesques dont l'éclat fait

chaque jour l'admiration du monde; mais peut-être l'inflexion de leur voix devint plus vive et plus touchante, lorsque, rendant hommage au génie étonnant qui a tout entrepris et tout achevé, ils le montrèrent donnant à son siècle une impulsion nouvelle, l'arrachant à la superstition, à la barbarie, aux secousses et aux déchiremens, et dirigeant l'imagination du peuple le plus brillant de la terre vers des objets dignes de l'enflammer. La langue dont ils se servaient me parut véhémente et harmonieuse, propre à exprimer des tableaux imposans et à laisser des impressions profondes.

L'empereur répondit en latin. Je regrette d'avoir laissé échapper plusieurs parties de son discours marquées d'un beau caractère; mais voici quelques fragmens qui peuvent en faire juger. — « L'Occident, » a-t-il dit, « était » encore dans une nuit profonde, qu'un soleil » éclatant éclairait vos heureuses contrées. Le » sang coulait sur les bords du Rhin, la barba- » rie et l'ignorance épouvantaient la Seine, » tandis que, sur les rives du Tigre, vous cul- » tiviez des fleurs. Les Muses, les arts et l'é- » loquence, effrayés du bruit des combats, » fuyaient des trônes constamment agités, et

» vous portiez sur le vôtre les sciences et la phi-
» losophie. Vous traduisiez les anciens et à peine
» nous savions écrire. Vous cultiviez la médecine
» et l'astronomie, l'architecture embellissait vos
» cités, Bagdad devenait le centre du goût, du
» savoir, de la gloire, et à peine quelques étin-
» celles, bientôt étouffées dans nos querelles
» politiques, éclairaient l'Occident. Nos histo-
» riens n'étaient que de froids annalistes. Notre
» poésie, corrompue par un goût détestable,
» restait à une distance immense de la nature
» et du sentiment, et la langue de Cicéron et
» d'Auguste, épouvantée à notre aspect, cédait
» la place à des idiômes farouches. — Dites au
» calife que non seulement l'empereur de France
» s'honore de l'avoir pour ami, mais qu'il le re-
» connaît pour son maître. Dites-lui que, si
» d'heureux efforts ont changé la face de l'em-
» pire, et y ont rappelé quelques lueurs, quoi-
» que faibles encore, de goût et de savoir, je
» le dois à l'exemple d'un prince qui a porté
» l'empire sarrasin au comble de la gloire, et
» qui, quoique privé des lumières de l'Evangile,
» a montré des talens et des vertus dont un
» prince chrétien se serait honoré. »

Lorsque Charles eut cessé de parler, les am-

bassadeurs déposèrent au pied du trône les riches présens dont leur maître les avait chargés. Ils consistaient dans de magnifique fourrures, des parfums et des épiceries. Nous remarquâmes surtout un pavillon de fin lin si artistement travaillé que, lorsqu'on le déployait en campagne, il offrait autant d'appartemens et de magnificence que le plus vaste palais. Ensuite nous vîmes un superbe éléphant, que l'on appelait *Abulabaz*, et dont le don avait d'autant plus de prix, que c'était le seul que possédait alors l'empereur de Perse. Mais bientôt tous nos regards se fixèrent sur un nouveau chef-d'œuvre. C'était un horloge d'eau (1), peut-être unique dans le monde, et que nous ne pouvions nous lasser d'admirer. Chaque heure était représentée par une porte d'où sortaient chaque fois autant de petites boules que d'heures écoulées. En s'échappant par un mouvement uniforme, elles allaient tomber les unes après les autres sur un tambour d'airain, et y formaient des sons pleins et des demi-sons qui marquaient et divisaient le temps. Ainsi deux sens étaient

(1) Mém. des Inscript. et Belles-Lettres, tom. 2.

successivement avertis : l'œil le mesurait à la quantité de portes qui s'ouvraient, et l'oreille le calculait bientôt au bruit plus ou moins répété de ces petites boules. D'ailleurs, comme chaque porte restait ouverte, on pouvait, à tous les momens obtenir le même résultat ; mais à la douzième heure elles étaient brusquement refermées, et ce soin était confié à un petit cavalier qui sortait de chaque ouverture et semblait en être le premier gardien.

Un spectacle intéressant termina cette audience. Une reine d'Angleterre, Edburge, venait d'arriver à la cour, et, poursuivie par la haine de son peuple, se réfugiait sous la protection du monarque. Charles ne se dissimula pas sans doute la bizarre destinée de la France qui, après avoir donné asile au roi Egbert pendant son triste exil, remplissait aujourd'hui le même devoir vis-à-vis de sa plus dangereuse ennemie ; peut-être encore il s'avoua que, par sa conduite, ses mœurs et ses inconséquences, cette princesse avait mérité ses malheurs ; mais il la reçut avec toute la considération qu'il devait à son rang, et surtout avec les égards et le respect qu'exige l'infortune.

Edburge pouvait avoir trente ans. Elle était belle, et ses regards exprimaient encore que la sensibilité avait été la source de ses maux. Sa physionomie languissante, sa voix lente, son teint décoloré, de grands yeux noirs, mais fatigués de larmes, quelques soupirs d'un cœur encore brûlant et passionné, tout dans sa personne inspirait l'intérêt, et semblait même autoriser un sentiment plus tendre. Naturellement sensible, mais voluptueuse et légère, elle eût fait le bonheur d'un amant : celui d'un peuple était au-dessus de ses forces. Elle eût régné long-temps, si le pouvoir de la beauté eût suffi à son âme ambitieuse, et si, peu contente de séduire, elle n'avait voulu commander.

L'empereur, après avoir vivement exprimé à la reine la part qu'il prenait à sa situation, s'entretint familièrement avec elle, et lui demanda, en chevalier français, ce qui pouvait, dans son palais, flatter le plus ses desirs et ses goûts. Edburge, étonnée, leva sur le monarque des yeux ranimés par l'espoir. — « Une seule » ambition, » dit-elle en souriant, « aurait » pu me séduire. » — « Parlez, » répondit le monarque. — « Celle d'être reine de France. » — « Eh bien! » dit Charles, « il est facile de

» vous satisfaire. Je suis veuf; mon fils n'est » pas marié. Nous sommes tous les deux libres; » lequel choisissez-vous ? » — « Le plus jeune, » répondit indiscrètement la princesse. — « Vous » êtes franche, » reprit l'empereur un peu confus; « mais si vous m'aviez choisi, je vous au» rais donné mon fils. » (1)

(1) La reine d'Angleterre resta pendant quelque temps à la cour de France, tourmentée par l'ambition de reconquérir son trône et ses amans. L'empereur lui assigna enfin une abbaye pour retraite ; mais cette consolation, peu conforme à ses goûts, lui parut un nouveau revers. Elle s'enfuit avec un homme de basse extraction qu'elle aimait, et alla mourir de misère à Pavie.

## LETTRE X.

**Isembart, chargé d'une mission de l'empereur, quitte Aix et arrive à Paris. Description de cette cité. Monumens. Environs.**

Paris, an 807.

Une mission dont l'empereur m'a chargé me retient dans cette ville depuis plusieurs semaines, et remplit mes journées de détails assez fastidieux. Je ne trace pas ici de longs sillons de gloire, mais j'essaie d'être utile et cela me suffit. On se trompe si l'on croit que la patrie demande toujours des scènes éclatantes. Elle admire le héros dont la valeur l'étonne. Elle applaudit aux efforts du génie et chante sa grandeur. Elle rend justice aux conceptions qui l'enrichissent, aux talens qui la charment, aux arts qui la consolent; mais elle n'a pas tout prodigué, et elle réserve encore quelques fleurs pour les vertus modestes. L'homme simple et utile, l'agriculteur au milieu des travaux, le

père tendre dans sa famille, l'ami fidèle essayant un conseil, le bienfaiteur essuyant une larme, le citoyen qui respecte l'ordre, les autels et les lois, tous ces membres enfin, inaperçus par la société, mais qui cependant la soutiennent et l'honorent, partagent un privilége qui n'est pas exclusif. Ni leurs noms, ni le mien, ne passeront à la postérité, mais du moins leurs jours n'auront pas été inutiles, et ils obtiendront de leurs concitoyens cet hommage honorable qu'accordent à la vertu l'estime et la raison.

Parmi les personnes dont j'ai fait ici connaissance, mon amitié distingue le comte Caribert. La conformité de nos penchans et de nos âges nous a rapidement rapprochés. Je lui dois d'aimables sacrifices, des égards délicats, et toutes les ressources d'une société où il déploie sans prétention les agrémens de son esprit et les ressources de sa mémoire.

Je quitterai cependant Paris dès que mes affaires seront terminées. Cette cité qui semblait en possession de garder et de chérir ses princes, et où le séjour continuel des successeurs de Clovis concentrait une espèce d'éclat, paraît souffrir de l'éloignement du monarque et re-

procher à Charles son indifférence et son abandon. Ses rues sont désertes. Les regrets décomposent les visages. Les plaisirs, l'activité, l'industrie paraissent exilés, et plus cette capitale admire son héros, plus elle aurait désiré de l'entourer toujours des témoignages de son affection et de sa reconnaissance.

Quoique le règne des Mérovingiens n'ait été à peu près consacré qu'à détruire, Paris leur doit quelques embellissemens. — Parcourons ses divers quartiers, me dit un jour Caribert; il en est peu qui ne réveillent un souvenir. Voyez ces églises, ces monastères, ces saintes fondations. Presque toutes ont pris naissance dans les intervalles du crime; presque partout des cœurs inaccessibles à la pitié, se sont occupés à réunir des moines et à élever des autels.

Sortons de la ville. Laissons le palais des Thermes à la gauche, et gravissons cette colline qui se présente devant nous. Nous jetterons en passant quelques fleurs sur le tombeau de Sainte Geneviève, et nous irons saluer les créations nouvelles dont sa renommée a embelli ces lieux. L'église est de bois. Le peuple oublie insensiblement l'antique nom qu'on lui avait donné,

pour le remplacer par celui d'une sainte que la France révère.

Rapprochons-nous de la rivière. Nous voici en présence de ces Thermes qu'ont occupé tous les rois de Paris. On ne les appelle plus aujourd'hui que *le Vieux-Palais*, et ils servent tristement de résidence aux comtes de l'empire.

Près de là sont ces beaux jardins que nous connaissons encore sous le nom des jardins d'Utrogolthe. Cette princesse y faisait quelques essais d'agriculture, et l'on y voit encore plusieurs arbres que l'on dit plantés de sa main.

Portez vos regards sur la rive opposée. Vous voyez l'église de Saint-Germain (1), l'un de nos plus beaux ornemens. A deux pas, vous distinguez une petite chapelle bâtie par les soins de ce pieux évêque, sous l'invocation de Saint-Jean (2). Le peuple lui a donné le nom d'*Aquosa*, à cause de sa situation au bord d'une rivière.

Cette église que vous apercevez dans le loin-

(1) St.-Germain-l'Auxerrois.

(2) St.-Germain-le-Vieux.

tain, et qui semble encaissée dans une forêt de melèzes, est celle de St.-Paul. Cet ouvrage est de St.-Eloy. Le nom de cet illustre fondateur rappelle son génie et la piété qui lui fit consacrer la plus grande partie de ses richesses à l'éclat du culte et de la religion.

Suivons le cours du fleuve, car la plupart des pieux monumens qu'ont élevé nos rois sont placés hors des murs. Voyez combien d'émulation ils donnent aux habitans. Point d'église qui ne soit entourée de maisons, de jardins, de projets, d'espérances. Les difficultés du terrein ne peuvent rebuter un peuple infatigable. De tous côtés de petits bourgs s'élèvent, et laissent déjà apercevoir l'instant où, réunis sur un plan plus régulier, plus noble, ils prendront une forme nouvelle sous la main du goût et des arts.

Entrons dans cette abbaye, continua le comte. Un événement glorieux à l'humanité et à la religion l'a placée au milieu de cette prairie et lui a donné le nom de Sainte-Croix (1). Elle nous rappelle le roi Childebert assiégeant

---

(1) Dès-lors St.-Germain-des-Prés.

Sarragosse (1), mais fléchi par les larmes de l'infortune et ne rapportant pour toute dépouille qu'un morceau de la vraie croix. Tout exprime dans ces lieux le prix que la religion mettait à sa conquête. L'église où on la dépose en reçoit la forme révérée. De magnifiques colonnes de marbre en ornent le fronton. Un immense jet de cuivre doré revêt sa couverture; les murs sont intérieurement décorés de peintures, et les autels chargés de soixante calices et de vingt missels couverts de lames d'or, fruits de l'immense butin que Childebert fit dans le Languedoc et des dépouilles des églises ariennes. Approchons-nous de ces deux tombeaux : ce sont ceux de Clotaire II et du féroce époux de Frédégonde. On a représenté celui-ci dans son attitude ordinaire. Le sceptre est dans sa main gauche. Il tient sa barbe de sa droite, et ses pieds foulent un épervier.

L'on regrette que son odieux souvenir profane des lieux saints. Au moment où il désolait la terre, il affectait de défendre le ciel. C'est lui qui défendit de se servir des termes de *per-*

(1) En 543.

*sonnes* et de *Trinité*, quand on parlait de Dieu. C'est encore lui qui, par un contraste bizarre, voulut réformer la grammaire et mêler les prestiges des arts aux ruines des cités. Quatre lettres grecques furent imaginées par ce prince, pour exprimer par un seul caractère les prononciations qui en exigeaient plusieurs. Les anciens livres corrigés reçurent par son ordre cette singulière orthographe; mais ce changement dura peu, et l'on revint après lui aux caractères qu'avoit consacrés l'habitude, mais qui peut-être donnaient au langage moins d'harmonie et de simplicité.

Observez sur cette éminence l'église de St.-Marcel. Les vertus de son fondateur ajoutent à sa majesté. Déjà plusieurs habitations décorent la colline et donnent l'apparence d'un bourg à de tristes rochers.

A peu de distance, une longue et lugubre forêt se prolonge devant vous. Sur la gauche, vous pouvez aisément distinguer une tour octogone (1), percée de huit fenêtres, isolée

---

(1) On croit que cette tour existait où est aujourd'hui la place des Innocens.

au milieu de ces scènes sauvages, mais importante à la sûreté de la ville, et, dans les nuits obscures, toujours éclairée d'un phare qui protége la navigation. Sans cette précaution, on craindrait de traverser le bois. Des bandes de Normands s'y embusquent fréquemment pour piller le port et faire des esclaves, et les Parisiens n'ont que trop souvent pleuré la perte de leur fortune et le malheur de leurs enfans. Ces accidens deviennent cependant plus rares, depuis qu'on a environné la forêt de murailles. Quelques Juifs ont même obtenu la permission de bâtir dans cette triste enceinte, et y ont successivement élevé une Synagogue, des écoles et des habitations.

En sortant de cette forêt, on découvre Paris, mais avant que d'y entrer, arrêtons-nous vers ce bois marécageux, dangereux par les loups qui le parcourent, mais utile aux plaisirs du chasseur. Le misérable édifice (1) qui le domine, est celui où Dagobert logeait ses piqueurs, ses chiens et ses chevaux. Les rois fainéans en avoient fait une maison de chasse. Ils

---

(1) Aujourd'hui le Louvre.

s'y rendaient fréquemment, chassaient dans la forêt, pêchaient quelquefois sur les bords de la Seine, et revenaient souper et coucher à Paris.

Rentrons maintenant dans la ville. Les deux ponts de bois qui y communiquent au nord et au midi, la cathédrale au levant, et au couchant le palais du roi ou des comtes, forment les quatre extrémités de son enceinte. C'est sur ces ponts que se rassemblent les habitans oisifs ; c'est là où les nouvelles se colportent, où les politiques s'exercent, où l'opinion se forme, où les histrions surprennent les applaudissemens de la foule, et où les pantomimes surtout s'en emparent avec d'autant plus de succès, que presque toutes les émotions de ce peuple impétueux s'expriment par des gestes.

Ces ruines que vous apercevez occupent la place qui servait à la prison publique (1). En 586, le feu dévora ce quartier. Tous les prisonniers s'évadèrent, et allèrent se réfugier dans l'église de St.-Vincent.

Cet édifice qui attire vos regards est un cirque où l'on entretient les chevaux pour la

---

(1) Custodia.

course et les bêtes destinées aux combats. Nous devons cet établissement à Chilpéric (1). Ses successeurs s'y rassasiaient de sang. Le père même de l'empereur aimait avec volupté ce spectacle ; il fut utile à sa réputation. Sa petite taille avait fait naître dans le royaume une prévention peu favorable à sa bravoure. Il le sentait. Un jour qu'en présence du peuple, un taureau et un lion se livraient un combat, Pepin, à peine armé, se précipite dans l'arène, terrasse ces animaux farouches au milieu des applaudissemens, puis se tournant vers les Grands, témoins de son audace: « Apprenez, » leur dit-il, « que celui qui a renversé ces ani- » maux est digne de vous commander, et que » la même main qui les a percés, punira les re- » belles. »

L'aspect de la ville est sombre. Les murailles qui l'environnent sont construites de couches parallèles de pierres et de poutres, placées dans l'épaisseur du mur et couchées de distance en distance les unes sur les autres. Elle n'est à peu près habitée que par des prêtres, des ouvriers,

(1) En 577.

et quelques marchands, dont les boutiques entassées sur les ponts (1) raniment le coup d'œil; mais les rues sont en général tristes, fétides et boueuses. Point de fontaines publiques, point de marchés couverts. Une école, destinée à l'éducation des prêtres, touche à la cathédrale. Près de là, un asile ouvert à l'infortune rappelle l'humanité de l'évêque Landri (2); mais aucun avantage n'attire encore le commerce et les arts. Les maisons sont de bois, les palais ressemblent à des forteresses, et l'imagination des hommes n'a rien accordé aux grâces et au goût.

Caribert avait destiné plusieurs jours à me faire connaître les environs de Paris. Il les parcourut avec moi, et prenait plaisir à me rendre compte de ses impressions. Son imagination égayait continuellement le voyage, et à mesure que quelque objet arrêtait nos regards, il y mêlait toujours une observation, une anecdote, ou un souvenir utile à l'histoire des mœurs.

A Arcueil (3), nous admirâmes les ruines de

---

(1) Greg. Tur., lib. 6, cap. 12.

(2) L'Hôtel-Dieu, fondé en 608, sous Clovis II.

(3) Arcus Juliani.

ce magnifique aquéduc (1) qui servait à conduire les eaux depuis leur source jusqu'au palais des Thermes. Cet ouvrage nous offrit une foule de ces beaux caractères que les Romains imprimaient à tous leurs monumens.

A Nogent (2), nous vîmes debout encore le mélancolique hermitage où Clodoald, le plus jeune des enfans de Clovis, eut le bonheur d'échapper aux bourreaux qui le poursuivaient, et au fer qui venait d'égorger ses deux frères. La forêt de Roveritrum (3) enveloppait son asile. Il l'anima par des chants religieux.

Nimio (4) où nous passâmes, est remarquable par le séjour de Saint-Bernard et par l'abbaye que fonda en 620 ce fameux cénobite. Nous en parcourûmes le vignoble égayé par plusieurs sources d'eau. Des maraichers et des vignerons occupent ce village.

Epinay sur la Seine abonde en sites, en tableaux, en beautés. Le roi Dagobert y faisait

---

(1) Construit par l'empereur Julien en 360.

(2) Saint-Cloud.

(3) Le bois de Boulogne.

(4) Chaillot.

son séjour. Il y mourut à trente-six ans d'une dyssenterie. Nous y séjournâmes une demi-journée pour visiter le palais qu'il avait habité.

Nous dînâmes ensuite à l'abbaye de Chelles (1), célèbre par l'assassinat du roi Chilpéric et le crime de Frédégonde. Un souvenir touchant nous y avait arrêtés. Caribert m'y montra le lieu qui servit de retraite à la reine Batilde, lorsque, fatiguée du trône et de l'ingratitude des hommes, elle alla chercher un abri dans le sein de son Dieu. Cet événement reporta notre imagination vers d'affreuses époques, et nous déplorâmes le vide immense que cette princesse avait laissé, en abandonnant les rênes de l'état.

Clichi, sur la Seine, où nous nous reposâmes un moment, était une maison de chasse du roi Dagobert. C'est là qu'il reçut Judicaël, roi des Bretons, lorsqu'après avoir bravé son autorité, ce prince vint lui-même implorer sa clémence. Dagobert, me dit mon ami, l'invita à dîner, mais n'osant se mettre à table avec lui, il alla prendre ce repas chez son référendaire.

(1) A quatre lieues de Paris.

Le château de Cachart (1) était préféré par Pepin. Il y passait souvent l'hiver, et y célébrait les fêtes de Noël et de Pâques. Nous y vîmes la salle destinée au concile qu'il y fit assembler pour la dispute des images. Rien n'annonçait, lorsque nous y passâmes, de si grands intérêts. En vain, notre raison cherchait à s'éclairer : il n'existait plus de vestiges.

Sur un coteau assez roide, Caribert me montra les ruines d'un temple d'Isis. Tout a disparu : la déesse et les Prêtres. Un village (2) a remplacé le temple, et où l'on égorgeait des victimes, d'honnêtes paysans recueillent leurs moissons.

Nous ne nous arrêtâmes qu'un instant à Gonesse (3), presque entièrement habité par des serfs. L'un d'eux nous apprit froidement qu'ils ne pouvaient trouver à se marier avec des femmes libres, et que l'une des principales obligations de leur servitude, était de conduire

(1) Gentilly.

(2) Issiacum. Le village d'Issy, à une lieue de Paris.

(3) Gaunissa, à quatre lieues de Paris.

les voleurs à Paris. Ils semblaient ignorer leur dégradation, et nous nous gardâmes de la leur apprendre. L'homme n'est réellement malheureux que du jour où il l'a soupçonné.

La forêt de Vilcenne (1) est utile aux chasseurs. Les antiquaires cherchent le Dieu Sylvain dans les débris d'un temple. La religion compte les nombreux martyrs dont le sang inonda ces lieux.

Noisy (2), sur la rive gauche de la Marne, offre également un intérêt pénible. Chilpéric et Frédégonde y séjournaient souvent, et c'est là que cette femme exécrable sacrifia le fils de son époux à sa sombre fureur. Ici, me disait Caribert, on jeta son corps dans la Marne. Là, on le retrouva dans les filets d'un pêcheur qui, à ses longs cheveux, reconnut le fils de ses rois. Plus loin, à cette place, il fut modestement inhumé au bord de la rivière.

Un souvenir romanesque rappelle à Romilly la séduisante Nantilde. Entrons dans cette église, me dit mon ami. C'est ici où Dagobert la vit

---

(1) Vincennes.

(2) A trois lieues de Paris.

pour la première fois, où le charme de sa voix fit passer la volupté dans son âme attendrie et où l'amour prépara un trône à la vertu.

Cet édifice dont vous apercevez les débris, est le château de Gorges (1). C'est là que le roi Dagobert tenait son plaid royal, et légua dans son testament au chapitre de Saint-Denis huit mille livres de plomb pour en couvrir l'église.

L'abbaye de Saint-Denis fixa notre attention sur des restes augustes. Nous marchions au milieu des tombeaux, et, en nous rappelant les scènes bruyantes qui ont agité la France, nous contemplions mélancoliquement dans un peu de poussière d'inutiles débris. Caribert me disait : De cette terre qui a dévoré ses rois, sortent des souvenirs éclatans ou sinistres. Les prestiges humains ont disparu. Le tems a brisé les couronnes, et l'histoire, devenue libre et sévère, grave maintenant la gloire ou la honte, la haine ou les regrets. Ici, mes yeux aperçoivent avec horreur les restes d'un tyran; là, les rois fainéans s'éclipsent dans un triste abandon; plus loin, paraissent les héros qui ont

(1) Près de Versailles.

ranimé toutes nos espérances..... Approchons-nous. Voici le tombeau de Charles-Martel : rendez hommage à cet homme étonnant dont tous les jours furent chers aux Français. Lisez sur celui de Pepin cette épitaphe simple, mais sublime, qui honore le père et le fils : *Ci gît Pepin, père de Charles*, et admirez le sentiment qui a cru inutile de la charger d'éloges, quand celui-ci les a tous réunis.

Fardulfe, lorsque nous y passâmes, était abbé de St.-Denis. Il nous reçut avec politesse. Je ne fus pas fâché de voir cet homme dont on m'avait souvent parlé, et à qui peut-être la France doit la conservation de l'homme précieux qui la gouverne encore. C'est lui qui, placé par un hasard heureux dans l'église où Pepin-le-Bossu et ses affreux complices méditaient la perte de la France, entendit tous les détails de leur complot, et courut les révéler au monarque. Il avait obtenu l'abbaye de St.-Denis pour prix de ce service important, mais nos cœurs lui ont réservé une recompense plus belle et plus durable.

---

## LETTRE XI.

Isembart continue son voyage, et communique à son père ses diverses observations sur les mœurs et les usages du peuple. Noms et surnoms. Rouen. Prétextat. Excommunication. Corbie et Adalard. Etat des routes. Noyon et Saint-Eloy. Laon. Femmes publiques. Verdun. Souvenirs.

Verdun, an 808.

En cet instant vos deux lettres m'arrivent sous un pli d'Eginard. Oh! mon père! si vous aviez pu voir l'impatience avec laquelle j'en brisais les cordons, votre tendresse se serait rassurée, et en vous plaignant de mon silence, vous ne l'eussiez pas reproché à mon cœur.

Au moment où, après avoir terminé la mission qui m'avait conduit à Paris, j'espérais pouvoir me dévouer à des soins plus tranquilles, de nouveaux ordres de l'empereur sont venus contrarier mes projets, et m'entraîner péniblement de province en province. Cependant, mon

zèle s'est accru avec sa confiance. Je souffrais de dépendre, et j'étais presque fier d'obéir.

Quelques jours de repos m'ont suffi pour me remettre de l'étourdissement du voyage, et j'en profite pour m'entretenir avec vous. Vous avez droit, mon père, à mes premiers plaisirs.

Vous me demandez des détails, et je vous envoie un voyage. Ce n'est pas le tableau de la France : c'est celui de mes impressions. Ne vous attendez donc pas à une marche géographique. J'oublie souvent les distances, pour ne penser qu'à celle qui m'éloigne de vous, et tout entier aux mœurs, aux arts, à la nature, je dessine à mesure que les uns ou les autres me présentent un tableau.

J'ai quitté Paris, comblé de l'amitié du comte Caribert. Il m'avait obligé d'accepter l'un de ses affranchis, jeune, vigoureux, précieux surtout dans une course qu'il avait répétée plusieurs fois. Mes gens l'appelaient *Filans-Stupas*, à cause de ses cheveux, dont la couleur et l'indocilité imitaient assez bien un volume d'étoupes. Le peuple se plaît généralement à multiplier ces surnoms, et peut-être que l'empereur, par ceux qu'il donne aux savans de sa cour, en a lui-même favorisé l'usage. Au reste, chaque acci-

dent, une passion, une vertu, une localité, un trait quelconque de la nature les indiquent à l'imagination. Nos princes ont eu leurs *Héristal*, leurs *Martel*, leurs *le Bref*, et sans chercher si loin, nous avons autour de nous une foule de *le Gras*, de *le Gros*, de *le Bœuf*, de *le Chauve*. Souvent même les enfans gardent les sobriquets que leurs pères ont porté, les transmettent à leur propre famille et les envisagent, ou comme une distinction utile dans les affaires, ou comme un souvenir précieux au sentiment.

Je me suis arrêté quelques jours à Rouen. On m'y montra la place où l'évêque Prétextat fut poignardé par les ordres secrets de Frédégonde (1), au moment où, les yeux élevés vers le ciel, il célébrait le service divin. — Mon père! que cette mort fut belle, et combien dut être rapide le passage de ce saint homme dans le sein de son Dieu! — On me raconta que ce crime avait révolté tout le peuple, et que les églises furent fermées et les saints mystères défendus, jusqu'à ce qu'on eût découvert l'auteur de ce sacrilége exécrable.

---

(1) En 577.

Au moment où je sortais de l'église ( c'était le premier jour du carême ), je rencontrai un homme d'environ trente ans, mal vêtu, nu-pieds, couvert de sacs, et récitant ses prières à la porte. On me dit qu'il allait être excommunié. J'envisageais à peine ce malheureux qu'un prêtre s'avança, le prit par la manche et le conduisit vers l'autel. Le chœur chanta aussitôt les sept psaumes de la pénitence ; puis l'évêque, s'adressant au peuple, proclama à haute voix le crime du coupable et le châtiment affreux qui devait l'expier. En même tems, les prêtres entourèrent leur victime pour exécuter la sentence, et, après l'avoir saisi aux cheveux, l'expulsèrent de l'église avec ignominie, en psalmodiant ces paroles, qui exprimèrent autrefois la colère de Dieu : « Allez, soyez maudit, et » mangez votre pain à la sueur de votre vi- » sage (1). »

Quelque temps après, nous allâmes voir cet infortuné dans la maison qu'il occupait. Depuis cette funeste journée, il n'avait pas été au bain. Ses cheveux flottaient dans le désordre. Sa barbe,

(1) Reginon, de Disc. Eccl.

longue et sale, offrait un aspect dégoûtant. Ses amis l'avaient abandonné; sa femme même avait refusé de s'unir avec lui dans la même prière. On le fuyait comme un animal vénéneux, et chaque fois qu'il avait bu ou mangé, on faisait passer au feu les vases et les plats dont il s'était servi. — Souvent ces malheureux, privés de toute espèce d'asile, errent au hasard dans l'empire, et, presque nus et armés seulement d'une épée, promènent de lieu en lieu le spectacle de leur désespoir. Cet affreux remède des faiblesses humaines m'avait rempli d'effroi; et cependant on l'applique chaque jour à des fautes peu graves, et l'on oublie qu'il est contradictoire de vouloir épouvanter le crime, en brisant le plus puissant ressort qui ramène aux vertus.

Le séjour que j'ai fait à Corbie, petite ville sur la Somme, m'a procuré l'avantage de voir l'abbé Adalard, aussi distingué par sa haute naissance que par un mérite éminent. Je ne pus me défendre d'une espèce d'émotion à la vue du petit-fils de Charles-Martel; mais il fit bientôt disparaître ce qu'elle avait de pénible par un accueil plein de bonté. Lorsque je lui parlai de son ayeul: — « Je m'en rappelle à peine, me

dit-il, et j'étais bien jeune lorsqu'une mort prématurée l'enleva à l'amour des Français (1). Il était grand, bien fait, et se faisait surtout remarquer par un air distingué et une tournure agréable. L'église dépouillée ne lui pardonna pas sa fortune, mais le peuple l'avait nommé son père, et les soldats admiraient sa valeur. »

Adalard a vécu long-temps à la cour d'Italie, où l'empereur l'avait envoyé pour diriger les premiers pas de son fils; mais quelques revers inséparables des grandes destinées, ses relations avec le roi des Lombards, et la princesse Désidérade, et le chagrin surtout qu'il éprouva lorsque l'empereur se décida à la répudier, le déterminèrent à quitter une cour où il eût desiré conserver une amie, et à préférer l'étude et la retraite à de pénibles souvenirs. Charles lui offrit alors l'abbaye de Corbie; et c'est dans ce séjour agréable, au milieu des muses, des lettres et de quelques amis, que cet intéressant vieillard achève doucement sa carrière, heureux d'être ignoré, exempt de regrets et d'envie. Cependant il voulut bien me témoigner

(1) Charles-Martel mourut à Querci-sur-Oise, en 741, à l'âge de cinquante ans.

celle de me revoir, et m'offrit à mon départ la copie d'une statistique de la France qu'il avait composée, et celle d'un ouvrage également précieux sur l'ordre et l'état du palais.

Les routes de Corbie à Noyon étaient remplies de troupes qui travaillaient à les réparer. Partout la même activité relève les anciennes voies militaires, offre une garantie à la victoire, et achève ainsi l'ouvrage de la valeur. Il n'est pas un seul point de l'empire qui n'offre ce bienfait, et où le commerce ranimé ne m'en ait montré l'avantage.

Ce n'est guère au milieu des scènes brillantes d'une cour où tout exprime sous des traits uniformes l'éclat, l'ivresse et le bonheur, qu'il faut chercher le héros de la France, mais dans la fermentation de son peuple, dans ses travaux, ses plaisirs, ses succès, dans des champs vigoureusement substantés, dans des ateliers florissans, dans le grand cercle de l'industrie humaine. Je l'aperçois également sur ce torrent qu'arrête son génie, sur ces rochers brisés, sur ces canaux ouverts, sur ces ponts suspendus. Je le vois aux pieds des autels et dans les asiles du pauvre. Il est encore dans une chanson champêtre, dans une danse, dans un baiser, et mieux que

dans son palais, je le distingue au fond d'une chaumière.

Je me suis arrêté une journée à Noyon. Ce séjour me rappelle l'église de St.-Eloy, et tout ce que nos chroniques racontent de sa magnificence. Né dans le Limousin en 588, il exerça d'abord la profession de graveur. Bientôt accueilli par le roi Dagobert, il devint monétaire du roi, évêque de Noyon, et fut employé avec succès dans plusieurs missions difficiles. Ses ouvrages embellissaient la cour et les églises, et rivalisaient entr'eux de richesse et de goût. L'opulence et le luxe qu'on lui attribue, me semblent sans doute appartenir à un siècle plus civilisé, plus fécond en ressources, plus adonné au commerce et aux arts que celui dans lequel il vivait, et je ne sais comment les concilier avec l'épuisement de la France; mais du moins sa piété ne peut être contestée, et divers monumens, plus fidèles que l'histoire, en retracent le dévouement.

La ville de Laon est bien bâtie. On commence à en paver les rues et à les embellir. Les maisons sont construites avec des carreaux d'argile alternativement placés avec des poutres dans

l'épaisseur des murs ; mais tous ces édifices attestent encore la grossièreté de l'architecture gothique. On n'y rencontre ni goût, ni légèreté, ni audace, et l'on sera réduit à chercher quelque jour, dans nos rapports avec Constantinople, cette belle ordonnance que les Grecs modernes impriment à tous leurs monumens. On multiplie sur toutes les façades une infinité d'ouvertures, par lesquelles le jour pénètre dans les appartemens. L'imagination qui se fait un jeu de leur irrégularité, les construit tantôt rondes ou carrées, tantôt en figures d'yeux, d'oreilles ou de feuilles de trefle ; mais on ne les ferme encore que par des volets de toile ou des ais. Le verre, peu connu, ne paraît guère que sur les églises, les palais de nos rois et les édifices consacrés à l'instruction publique : partout ailleurs, il est un luxe que condamnent nos mœurs. Cependant la Gaule réclame l'honneur d'avoir fourni à la Grande-Bretagne ses premiers vitriers (1), et d'avoir devancé les autres nations dans un art qu'elles connaissent à peine.

---

(1) Béde, Hist. Eccl.

Un jour que je revenais de visiter les environs de la ville, je rencontrai un homme transportant un fardeau. Les huées de la foule qui l'accompagnait ajoutaient l'insulte à l'humiliation. Je m'approche, attiré par la nouveauté du spectacle, mais jugez de ma surprise, quand je distinguai sur les épaules de cet homme une fille jeune, belle, pleine de graces, versant d'abondantes larmes et affectée d'une extrême douleur. Curieux d'apprendre où allait s'arrêter ce cortége, je m'adresse à une femme qui était à mes côtés, et dont les traits semblaient annoncer un cœur compatissant. — « Ne m'en parlez pas, » me répondit-elle, « c'est une misérable, indigne de pitié. » — Je me tourne alors vers un grave vieillard assis près de sa porte, et j'en appris que cette infortunée, convaincue d'un commerce odieux, allait subir la peine du fouet, réservée par la loi à l'impudicité. — « Je la connais, » me dit-il, « « et je la plains. L'abandon et le malheur l'a-» vaient entraînée dans le vice, et son cœur le » condamnait encore. On l'eût ramené à la » vertu par d'utiles conseils, et aujourd'hui on » en brise tous les ressorts par la honte. C'est » ainsi, » m'ajouta-t-il, « que notre législa-

» lation criminelle prend à contre-sens les prin-
» cipes qui dirigent les hommes, et que, tou-
» jours précédée de l'appareil qui les révolte
» ou les humilie, elle laisse échapper les germes
» encore heureux qu'elle eût pu retenir. » —
« Et qui est, » lui demandai-je, « le malheu-
» reux qui la porte au supplice, et qui semble
» en partager la douleur? » C'est celui, » me
répondit-il, « qui peut-être, moins insensible
» que ses concitoyens, osa lui donner un asile (1),
» et l'arracher pendant quelques jours aux hor-
» reurs de son désespoir. »

Verdun, où mes affaires m'ont arrêté pendant quelques semaines, m'a rappelé un trait sublime. Je le rapporte parce qu'il vaut mieux citer des exemples que donner des leçons. — Le roi Théodebert (2) avait prêté aux habitans de cette ville une somme considérable. Le jour du remboursement était arrivé. L'évêque Didier l'apporte aux pieds du trône, et supplie le prince d'apprécier ce dernier effort d'un peuple infortuné. — « Reprenez cet argent, » lui répond le

(1) Cap. Baluz., t. 1.
(2) En 540.

» monarque, et consacrez-le à faire des heu-
» reux. Nous le sommes nous-mêmes, vous,
» de m'avoir indiqué l'occasion d'un bienfait,
» moi, de ne l'avoir pas négligée. »

---

## LETTRE XII.

**Metz. Passage de troupes. Discipline militaire. Nancy. Isembart rencontre dans cette ville trois commissaires impériaux, et assiste à leur plaid. Auberge et hospitalité. Vieux château. Troyes. Petite-vérole. Auxerre. Mariages.**

**Auxerre, an 808.**

Je ne me suis arrêté que deux heures à Metz, pour éviter l'encombrement qu'occasionnait le passage d'une division militaire que les comtes de la province conduisaient au rendez-vous général.

On m'avait cependant rassuré contre toute espèce de danger, par le tableau de l'excellente discipline que l'on fait observer à l'armée. — C'est, me disait-on, en faisant retomber sur le chef qui la conduit tous les désordres de la troupe (1), que l'on est parvenu à les prévenir. D'ailleurs, la justice est rapide. Quiconque est

(1) Hist. de la milice de Franc.

lésé, a le droit de se faire écouter. Des punitions sévères atteignent les coupables. On les expose aux regards du roi et de l'armée, une selle attachée sur le dos; le dommage lui-même est réparé au triple (1), et l'ignominie poursuit toujours celui qui, faisant de l'état honorable de soldat un métier de brigand, dirige contre les propriétés même qu'il devrait protéger ses passions et ses armes.

De nombreux chariots (2) accompagnaient les troupes. Ils portaient la quantité de biscuits et de vivres qu'on avait jugé nécessaires à une campagne de trois mois. Ce bienfait de l'empereur (car les peuples ne l'éprouvent que depuis peu d'années), m'a paru vivement senti par les provinces qui se trouvent ainsi soustraites aux réquisitions arbitraires des troupes, et à l'obligation où elles étaient de leur fournir, dans leur marche, les provisions dont elles avaient besoin.

A moins d'une aggression imprévue, l'armée ne se réunit qu'après le mois de mai. C'est la

(1) Capit. de 802.

(2) Capit. de 807, art. 3.

saison des espérances, des bons chemins et des grands jours ; c'est celle où la nature ranimée semble présager des succès et les confier à la gaîté et à la force. D'ailleurs il fallait des fourrages : la loi réservait à l'armée les deux tiers de la récolte dans tous les lieux où elle devait passer (1), et les comtes avaient alors la facilité de lui en ménager la ressource.

Les sayons accompagnent chaque corps de l'armée, depuis l'instant de son départ jusqu'à celui où elle est réunie sous les ordres de son chef. Leurs fonctions sont de deux espèces : d'un côté, ils doivent contribuer à prévenir les désordres qui irritent les peuples ; de l'autre, multiplier sur la route ces facilités agréables qui disposent bien le soldat.

Plusieurs chevaux de main suivaient la marche, conduits par des valets. J'appris que chaque propriétaire de douze manoirs devait en fournir un certain nombre à l'armée (2), et destiner l'un d'entr'eux à porter sa cuirasse jusqu'au jour du combat.

---

(1) Capit de 813, cap. 10.

(2) Capit. de 807.

La plupart des soldats chantaient en passant la chanson de Roland. C'est un poème que l'on a destiné à stimuler le courage, et où, sur ces tons passionnés qui électrisent les âmes, on a célébré les exploits et la mort du héros. J'aimais à chercher dans ces véhémentes intonations l'augure de quelque victoire, et à voir l'ombre de cette malheureuse victime consolée par la valeur et par la gaîté.

Les Normands avaient reparu cette année sur les frontières de l'empire, et on avait pris les mesures les plus sévères pour qu'aucun citoyen, appelé au service militaire, n'échappât à la conscription. Je ne pus donc m'empecher de demander à mon hôte pourquoi son fils, jeune encore, plein de vigueur et de santé, semblait étranger à tous ces mouvemens. — « Il n'est » marié que depuis trois mois, » me répondit-il, « et la loi (1) le libère une année. Elle accorde » ce délai à des relations qu'il serait cruel » d'interrompre au moment où elles ont le plus » d'intérêt, et dans l'intimité desquelles il est » rare que la patrie ne retrouve pas un tribut » qui la dédommage. »

(1) Capit., lib. 5, cap. 52.

Lorsque nous entrâmes à Nancy, tout y était en mouvement. La foule remplissait les places, les portiques et le marché public. Des essaims de peuple qu'un mouvement confus rapprochait et séparait sans cesse, attentifs à l'approche de chaque étranger, préoccupés, inquiets, distraits au moindre bruit, se pressaient dans les rues, s'abordaient avec empressement, et se communiquaient à haute voix leurs doutes ou leurs conjectures. Je demandai la cause de cette agitation. On me répondit que la cité venait d'être prévenue du prochain passage des commissaires impériaux, que d'un moment à l'autre on attendait leur arrivée, et que cette époque qui attire ordinairement dans la ville un concours incroyable, renouvelle chaque fois les jouissances d'un peuple avide d'événemens.

La foule augmentait à vue d'œil. Les portes de la ville étaient encombrées d'étrangers qui se rendaient au plaid. Rien de plus varié et de plus intéressant que le coup d'œil qu'elles présentent. Tantôt arrivent de toutes les parties de la province les évêques, les comtes, les avoués, les vidames, les assesseurs, les centeniers, les juges, tous les magistrats du peuple, tous les hommes libres, tous les patrons des mineurs et

des serfs. Tantôt des marchands étrangers, comptant sur ce concours, se pressent à toutes les issues, impatiens d'obtenir le tribut du luxe et du plaisir. Plus loin, les habitans des campagnes, éblouis du spectacle qui les entoure, se font reconnaître à leur saye sans plis, à leurs manches courtes, à leurs souliers ferrés. Le jeune homme, chargé de parfums et de riches fourrures, sourit à leur passage. Un char brillant les éclabousse, et bientôt des troupes de devins, de bouffons et de mimes s'emparent de leur crédulité.

Dès le lendemain le plaid fut ouvert. Je m'y rendis avec la foule, et je fus témoin des bienfaits de cette institution. Trois commissaires, deux comtes et un évêque, appuyés sur de grosses barres de fer autour desquelles se pressait un peuple immense, accueillaient avec bonté ses réclamations et ses plaintes, réprimaient les abus, réformaient les jugemens des comtes et opposaient le frein des lois aux crimes et aux malversations. Toutes les causes étrangères aux attributions des tribunaux, les dénis de justice, le dénombrement des bénéfices (1), l'état du

(1) Orig., t. 2, pag. 309.

domaine impérial, le récensement des étrangers nouvellement établis dans la province (1), la recherche des vagabonds, la punition des prévaricateurs et des concussionnaires (2), la destitution des magistrats coupables, le renouvellement des sermens (3), en un mot, toutes les questions relatives aux mœurs, à la police et à l'ordre public (4), étaient successivement portées au tribunal des envoyés royaux. On arpentait sous leurs yeux les fiefs de la couronne, et ils en recevaient quelquefois l'hommage au nom de l'empereur. Je les entendis s'entretenir avec les comtes de l'état des cités, s'informer avec la plus grande attention du nombre des procès et des guerres privées qui avaient agité la province, comment les Tribunaux y étaient composés, la justice rendue, les lois exécutées, les capitulaires accueillis; quels étaient leurs rapports avec les besoins de la nation, les obstacles qui en retardaient la marche, les amélio-

(1) Capit. de 806, cap. 4.
(2) Cap. de 812, cap. 10.
(3) Id., cap. 12.
(4) Capit. Baluz., t. 1, pag. 703.

rations dont ils paraissaient susceptibles et dont l'expérience aurait montré le prix.

Je remarquai que plusieurs citoyens qui, dans les rues et en vaquant à leurs affaires ordinaires, portent toujours des armes avec eux, les déposaient avant que d'entrer au plaid. Un capitulaire de l'empereur a prescrit ce respect pour les lois. Il a voulu que partout leur autorité prévalût sur celle de la force, et que les Francs, heureux sous leur empire, s'accoutumassent à ne plus chercher leur sûreté dans ces instruments dont ils ont si souvent abusé.

Un officier attaché à la suite de ces commissaires, et que je reconnus pour l'avoir rencontré quelquefois à la cour, me donna sur leur compte quelques renseignemens qui m'étaient échappés. — Depuis, me disait-il, que l'empereur a ôté aux ducs l'administration des provinces, les envoyés royaux exercent toutes les fonctions de ces officiers supprimés, sans offrir l'inconvénient d'un titre héréditaire. Leurs pouvoirs sont étendus sans doute, mais ils ont rarement le temps d'en abuser. L'empereur leur traçant à l'improviste les lieux qu'ils doivent parcourir, ils y ont rarement de ces relations qui affaiblissent les lois et subordonnent la

justice au crédit du coupable. J'ignore, m'ajouta-t-il, quel est exactement le revenu de ces magistrats, mais ils sont défrayés avec magnificence, et chaque maison royale dans laquelle ils s'arrêtent est obligée de leur délivrer quarante pains, trois agneaux, trois poulets, un cochon de lait, quinze œufs et trois rations de vin. D'ailleurs, sur toutes les routes qu'ils doivent traverser, les comtes ont préparé d'avance des relais, des provisions, des troupes, pour que leur marche rapide, décente et sûre, réponde aux fonctions éminentes dont ils sont revêtus.

Je fis la route jusqu'à Chaumont avec un ancien ami que j'avais rencontré, et dont l'aimable gaîté abrégeait les distances. De temps en temps, nous trouvions des asiles ouverts aux voyageurs, où nous entrions pour nous reposer chaque fois que nous pouvions distinguer sur la porte des signes hospitaliers : c'était pour l'ordinaire des branches d'arbres, des figures d'animaux, des croix ou des têtes de saints. Dans toutes les maisons de cette espèce, on eût rougi de nous demander une rétribution pour le secours qu'on nous avait accordé; mais nous observions ordinairement à la porte une espèce de tronc qui suppléait à ce silence, et qui était

destiné à recevoir les présens de chaque voyageur. Un reste de respect pour les mœurs empêchait encore d'associer ouvertement une pièce de monnaie au bienfait de l'hospitalité, mais le tronc conciliait à propos la pudeur, l'intérêt et la reconnaissance. Tant que ce signe restera, il déposera en faveur d'une vertu si long-temps respectée, mais que bientôt le temps aura vieillie et dont il ne restera plus chez les hommes que des traits mal gravés.

Quelques personnes qui s'enorgueillissent d'appartenir par leurs vertus à des siècles barbares, relèvent encore, par les charmes de la délicatesse, la gloire de l'hospitalité. Un jour que nous traversions une forêt, accablés de soif et de fatigue, mon ami depuis long-temps rebuté s'arrête brusquement, et dirige mes regards vers une vieille tour qu'il venait de distinguer à travers les arbres, et au haut de laquelle un mât, surmonté d'un heaume, indiquait au loin le séjour de la franchise et des vieilles vertus. Ce signal rappela mon courage, et déjà mon pétulant ami pressait la marche de son cheval, traversait les fossés, les bruyères, et, d'une main vigoureuse, agitait la cloche du château.

On nous conduisit au maître de ce triste sé-

jour. C'était un homme d'environ soixante ans, dont la tête vénérable réveillait la confiance et le besoin d'aimer. Ses manières étaient nobles, libres et aisées. Peu d'instans suffirent pour nous faire apercevoir qu'à cet extérieur agréable, il réunissait une rare instruction. — « Soyez les bien-venus, » nous dit Théodebald. » Au milieu de ce séjour sauvage, tous les rap- » ports cesseraient bientôt entre les hommes et » moi, si, de temps à autre, la forêt qui entoure » ce château ne me procurait le plaisir d'exer- » cer un devoir que j'honore. Chaque fois que » j'y suis appelé, c'est un anneau de fleurs que » j'ajoute à ma vie. L'homme qui ne peut plus » travailler est heureux d'être encore utile, et » d'embellir les derniers instants de son exis- » tence par le charme de quelque bienfait. »

Après avoir pris le bain et réparé nos forces épuisées, Théodebald, pour nous montrer le prix qu'il mettait à notre visite, nous conduisit dans la salle où il conservait ses armes et ses effets précieux. Il nous montra avec orgueil les vieilles cuirasses de ses pères, leurs ceintures, leurs lances, leurs francisques; et sa complaisance, plus active encore que sa vanité, étala sous nos yeux une quantité d'étoffes d'or et d'ar-

gent, de bijoux et de riches tapis. Nous parcourûmes ensuite tous les détours de notre antique demeure, et aux minutieux détails que nous donnait son propriétaire, nous observions combien de charmes obtient le séjour le plus sombre et le plus malheureux, quand il se rattache à quelque souvenir.

Le château d'Attigny ressemblait à une forteresse. De larges fossés, des ponts-levis, d'immenses cours en défendaient l'approche, et du haut de ses remparts, l'œil frissonnant n'apercevait que des rocs dépouillés et la teinte noire des bois. Les salles étaient vastes et sombres. De larges treillis de fer en occupaient les jours. Une seule cheminée, mais où on entretenait un feu continuel, divisait sa chaleur entre toutes ces pièces. Du reste, pas une fleur dans les jardins, pas un soupir sous le feuillage, pas une femme dans le fond d'un bosquet. Un seul mouvement se faisait entendre : c'était celui d'un torrent qui descendait à deux pas des escarpemens d'un rocher. Nous nous endormions chaque soir au bruit de son roulement monotone, dans des lits larges de douze pieds. Le bruit du vent nous réveillait en sursaut, et le jour renouvelait l'aspect de ces beautés sauvages. Ce-

pendant nous donnâmes deux jours aux pressantes sollicitations de notre hôte, et il venait de nous prouver que les douceurs de l'amitié peuvent animer le plus triste séjour.

Au moment où je passai à Troyes, la petite-vérole exerçait dans cette ville les plus affreux ravages. Loin de connaître l'art de maîtriser cette épidémie effrayante ou même d'en modérer le danger, on l'irrite imprudemment par la terreur même qu'elle inspire. On en isole les malheureuses victimes. On barricade les maisons attaquées, et des tas de cadavres, abandonnés sans sépulture, charrient partout l'infection et la mort.

Je m'entretenais souvent avec mon hôte, homme sage et sensé, des progrès de cette maladie. Il la croyait originaire d'Egypte, communiquée par le mélange des peuples, et l'un des malheureux résultats de la civilisation..... mais il serait plus utile, ajoutait-il, d'apprendre à la traiter, que de rechercher d'où elle vient. Quelques Arabes, répandus parmi le peuple, tentent en vain d'opposer leurs secours à son désespoir. Une aveugle terreur laisse leurs efforts imparfaits, et enveloppe souvent dans la même destinée les médecins et les malades. — Ce su-

jet nous conduisait quelquefois à parler médecine. Il m'observait que, de tous les arts, c'était peut-être celui qui avait fait le moins de progrès, et il semblait l'attribuer à une espèce de prévention de l'empereur contre son efficacité. — Je me rappelle en effet que la présence d'un médecin lui est toujours importune (1), et que, lorsqu'il est indisposé, la diète est le seul remède auquel il ait recours (2). — C'est surtout aux Arabes d'Espagne, continua mon hôte, que la médecine doit une pâle étincelle. Ils nous ont enseigné l'usage des purgatifs doux, de la manne, des tamarins, du séné; et leurs écoles, quoique dégradées encore par l'ignorance et la superstition, semblent préparer à l'art de guérir de nouvelles ressources.

J'avais fait une partie du voyage avec un jeune homme qu'un motif assez bizarre conduisait à Dijon. Il allait s'y faire traiter d'une maladie à la tête, et devait auparavant obtenir du comte de sa province la permission de se faire couper les cheveux (3). Il est remarquable qu'il

(1) Mille, Hist. de Bourg., tom. 2, p. 167.
(2) Bruère, vie de Charlem., tom. 2, p. 255.
(3) Capit. de 805, cap. 15.

faille aujourd'hui des lois pour conserver ce qu'autrefois l'honneur répugnait à détruire; mais le temps use tout. Souvent quelques malheureux, sans talens ou sans mœurs, se laissent acheter par un seigneur avide, et descendus ainsi à la condition des serfs, ne rougissent pas d'en afficher le signe dégradant. D'autres, effrayés des charges publiques, ont recours à ce moyen honteux de s'en débarrasser. D'autres enfin, trop lâches pour servir leur patrie, cherchent à se soustraire à cette obligation et préfèrent à la parure du soldat une tête rasée. Telle est en un mot la révolution qui s'est opérée dans nos mœurs, qu'il a fallu soumettre à des formalités une opération quelquefois nécessaire, mais dont on a trop souvent abusé pour se soustraire au vœu de la nature et de l'ordre public.

J'avais passé quelque temps à Auxerre, et mes affaires se trouvant terminées, j'allais quitter cette ville, lorsque mon hôte me pria de lui accorder un jour de plus, et d'assister le lendemain aux noces de sa fille. Ses instances pour me retenir furent si pressantes et si amicales que je n'hésitai pas à le lui promettre et à retarder mon départ.

Toutes les formalités nécessaires à un véri-

table mariage avaient été remplies. Les parens du jeune homme s'étaient transportés chez ceux de la fille, et avaient fait leur demande en présence de témoins. Les fiançailles avaient été consacrées par l'église. Enfin le contrat civil avait reçu, dans le dernier plaid de la cité, toutes les formes qui caractérisent un engagement solennel. La dernière restait à remplir : c'était la bénédiction nuptiale. Elle eut lieu dans le temple et en présence de tout le peuple, par l'administration du sacrement. Nous embrassâmes alors les deux jeunes mariés, en réunissant nos vœux à ceux de la religion. Vingt jeunes filles devançaient le cortège, semant de fleurs la route que nous allions parcourir. Des festins, des danses, des jeux, succédèrent à ces cérémonies, et nous sacrifiâmes, jusque bien avant dans la nuit, aux plaisirs de cet heureux jour.

Toutes ces formes qui associent ainsi la garantie des hommes et du ciel, donnent au mariage ce caractère auguste qui le place à la tête des contrats. C'est même par leur accomplissement ponctuel qu'on le distingue de ces liaisons passagères que tolèrent les lois, qu'accueillent nos mœurs, et même que bénissent nos prêtres, mais

qui, n'étant fondées que sur un sentiment fugitif, semblent exclus des contrats que protège la puissance publique, ne sont ni un bien privé, ni un bien général, et n'aboutissent qu'à peupler l'état de malheureux incertains sur leur état, privés de toute action sur les biens de leur famille, repoussés de la société au moment où ils y entrent et presque toujours victimes du libertinage qui leur donna le jour.

Le mariage est indissoluble, et les lois de l'empereur rappellent avec force ces paroles de l'Evangile, « que les hommes ne peuvent séparer » ce que Dieu a lié (1). » Les exceptions sont peu nombreuses. L'erreur, lorsqu'elle est prouvée, qui auroit uni un serf à une femme libre; le mariage entre parens au troisième degré (2), la résolution prise par l'un des deux époux de se vendre et de se faire esclave à moins qu'une excessive misère ne l'y ait décidé (3); la lèpre (4);

(1) Capit. de 801, cap. 14.
(2) Capit. de 741.
(3) Capit. de 752.
(4) Capit. de 757, cap. 16.

l'impuissance attestée par l'aveu du mari (1); des vœux religieux (2), ou un crime ignoré : toutes ces causes peuvent entraîner la séparation et même le divorce absolu, lorsque ce dernier remède d'une union malheureuse est commandé par la nécessité.

Si le mariage n'est pas contracté par écrit, on a recours, pour en faire la preuve, aux témoins qui y ont assisté : c'est la seule ressource des familles. Ainsi, non-seulement on confie leur état et leurs droits à la mémoire de quelques hommes et à l'instabilité de leurs souvenirs, mais on multiplie ces inconvéniens d'une manière effrayante, à mesure que, s'éloignant de l'époque où le mariage a été contracté, on n'a plus pour le vérifier que des traditions incertaines.

---

(1) Capit. de 757, cap. 17.

(2) *Id.*, cap. 13.

## LETTRE XIII.

**Bourges. Premier jour de l'année. Adoption. Poitiers. Monastères. Sciences et manuscrits. Alimens. Police des routes et des cités. Péages. Un dimanche. Isembart assiste à Moulins aux assises du comte de la province, et y obtient divers renseignemens sur l'état de la jurisprudence, les formes de la procédure et l'application des lois.**

Moulins, an 808.

Les villages que nous avons traversé jusqu'à Bourges étaient remplis de monde, et retentissaient de cris d'allégresse et de contentement. Nous étions au premier jour de l'année, et cette époque s'associe toujours à des idées de renaissance et de bonheur. Il semble que les idées sombres et la crainte superstitieuse que l'homme attache à la révolution d'une période importante, s'éclipsent avec elle pour faire place à la joie et à la sécurité.

Un homme de sens qui voyageait avec moi, me confirma cette observation. — Entretenez un instant, me disait-il, ceux de nos citoyens qui paraissent les plus éclairés : ils vous assure-

ront encore qu'il existe une secrète combinaison entre le principe de la destruction et la révolution de certaines époques. Observez-les au terme de chaque période : vous les trouverez pensifs au déclin du jour, inquiets à l'expiration des calendes, mélancoliques à la veille d'un changement de mois, effrayés à la fin de l'année et toujours frappés de cet abattement léthargique qui indique le peu de confiance que leur inspire l'avenir. Indifférens alors sur tout ce qui les environne, ils tournent toutes leurs pensées vers des jeûnes et des expiations. Ils sacrifient, ils pardonnent, ils s'amendent et cessent de s'intéresser à un monde continuellement menacé; mais à peine le danger s'est-il dissipé, que la terre reprend ses premiers priviléges. En un instant, tout a changé. L'homme recommence à estimer la vie, paie le cens, renouvelle ses baux, se remue, s'agite, reçoit des félicitations, des étrennes, et se livre à toutes les expressions de bonheur qui signalent ordinairement ces beaux jours.

A quelques lieues de Bourges, nous dûmes descendre du chariot qui nous conduisait, et nous soumettre à la visite d'un officier préposé

à la garde des routes. Son principal but était de reconnaître si nous n'avions point employé une de ces voitures de poste que l'administration réserve, sur tous les points de l'Empire, au transport des officiers publics. Lorsqu'il se fut convaincu de l'observation de la loi, il nous souhaita bon voyage et nous laissa partir.

Je suis descendu à Bourges chez un ancien ami et je me suis délassé pendant deux jours au milieu de sa charmante famille. Je ne vous parlerai point d'une mère pleine de sens et de raison, d'un vieillard respectable dont chaque cheveu blanc exprime une vertu, de mon ami lui-même, aimable, généreux, distingué par une éducation soignée et un extérieur agréable..... ses sœurs avaient attiré toute mon attention, et qui pourrait m'en accuser? — Rien n'était tendre comme Basine. Les Grâces semblaient l'indiquer à l'amour. Ses joues avaient l'éclat du lis, ses lèvres l'incarnat de la rose, et quand elle levait les yeux, toute l'innocence de son âme passait dans ses regards. Son sein, abandonné à la nature et à peine protégé par des bandes légères, était orné de larges tresses d'or.

Argine avait la vivacité d'une brune, et ses

yeux le disaient peut-être avec trop d'expression. Ses graces, sa légèreté, quelque disposition à l'épigramme et la facilité avec laquelle elle s'exprimait, variaient à chaque instant nos plaisirs. Elle chantait surtout avec un abandon désespérant pour la sagesse, et elle ajoutait la précision de l'art à l'accent harmonieux de sa voix.

Boson était veuf et n'avait pas d'enfants; mais, pendant le séjour que je fis dans sa maison, il adopta un jeune homme pauvre et presqu'abandonné quoique plein d'espérances. Cette cérémonie se fit devant le plaid de la cité, en présence de témoins, et au moyen d'une chartre que les parties vinrent confirmer sur l'autel. Elle donnait à l'un tous les droits d'un enfant légitime; elle imposait à l'autre toutes les obligations d'un père naturel.

A Poitiers, on me montra le monastère de Sainte-Croix, fondé par Radegonde, quatrième femme de Clotaire I, qui, pour la première fois, donnait au monde le spectacle d'une centaine de filles réunies dans des murs sales et dégoûtans, usant leurs charmes par des macérations et trompant par un serment le vœu de la nature.

La ville contient plusieurs autres monastères.

Je les visitai tous. Il y a long-temps que la vie monastique, introduite en Occident, a ouvert ces abris salutaires, et que le malheur y trouve un asile, la honte une retraite, la faiblesse un soutien. Tous les rangs, tous les âges y sont indistinctement accueillis. Le vieillard impatient du tombeau, la vierge douce et timide qui fuit les séductions du monde, l'infortuné aigri par l'injustice, le criminel qu'effraient les regards, le serf épuisé par les larmes, tous viennent en foule embrasser les autels et demander à la religion l'espoir et le repos. L'empire est plein de ces saints monumens; mais, par un contraste étonnant, il en doit la plupart au remords et au crime, et c'est presque toujours une main tremblante qui en a posé les premiers fondemens. Tous les tyrans qui ont désolé la France, les Sigismond, les Gontran en Bourgogne, les Childeric à Paris, les Clotaire à Soissons, l'ont à la fois couverte de forfaits et d'expiations, de sang et de reliques.

J'aimais à parcourir ces demeures de mortification, d'austérité, de jeûne et de silence, ces voûtes où retentissent des chants solemnels et augustes, ces sombres vestibules où règnent la mélancolie et la mort. J'aimais à suivre les

moines de l'église aux jardins, des prières au travail, et les trouver, tantôt à genoux, les mains jointes et les yeux élevés vers le ciel, tantôt courbés, les bras actifs et les regards attachés à la terre. Partout ils me semblaient dignes de mon respect. Partout les campagnes fécondées par leurs soins, des défrichemens commencés, des essais entrepris, des succès obtenus me forçaient de reconnaître que la France leur doit les premiers germes utiles qui ont adouci ses maux, que ce sont eux qui ont rappelé dans son sein quelques scènes paisibles, et qui, placés sur un sol appauvri, dévasté, ont osé le reconquérir par le travail et par l'exemple, et porter jusque dans les lieux les plus sauvages le bonheur et la fécondité.

Les sciences leur doivent également quelque reconnaissance, pour les soins avec lesquels ils ont recueilli dans leurs retraites ce qui s'en était conservé. L'un d'eux me fit apercevoir, sous de nombreux et d'effrayans débris, quelques étincelles éparses, quelques efforts heureux et surtout de belles espérances. Je ne parcourus pas avec moins d'intérêt la collection des manuscrits que ces moines avaient copiés : ici l'oraison dominicale, les évangiles, les

actes des apôtres, là Pétrone, Horace, Tacite, Cicéron, dont sans doute ils étaient loin de sentir tout le prix, et qu'ils entassaient pêle-mêle avec les rêveries de quelque enthousiaste, mais que du moins ils sauvaient ainsi de la nuit où ils allaient tout-à-fait disparaître, si leurs soins ne les eussent pas recueillis.

D'immenses plantations de blé barbu, de millet et de lentilles entourent chaque monastère. L'ail y est également cultivé. Jamais une communauté ne manque d'en faire une provision pour l'année, et plusieurs même en cultivent assez pour s'en former un revenu (1). Leur table est ordinairement servie avec abondance, et, quoique nous fussions en carême, j'y vis paraître une quantité de volailles et d'oiseaux délicats que l'église envisage comme un aliment maigre, et plusieurs légumes assaisonnés avec du jus de lard (2). Ils mangeaient, après l'avoir brisé et réduit en poudre, une espèce de pain appelé *bis-cuit*, durci par deux cuites

---

(1) Vie priv. des Franç., tom. 2, p. 161.

(2) Capit. de 817.

successives, et qui avait ainsi obtenu l'avantage de se conserver plus long-temps.

Les devoirs qui lient les monastères au trône sont de plusieurs espèces. Les uns doivent le service militaire et des contributions pour la subsistance des troupes; les autres des contributions seulement, quelques-uns de simples prières. Partout, on respecte la constitution primitive qui les a établis.

La chasse fait quelquefois la distraction de ces bons religieux. L'empereur la leur avait d'abord interdite, mais, vaincu par les instances de tous les monastères et par la tournure adroite qu'ils ont su donner à leurs réclamations, il vient de leur en rendre le plaisir, à condition que, devenant dans leurs mains un exercice utile à la santé et même à l'instruction publique (1), la peau des animaux tués servirait à couvrir leurs livres, et la chair à réparer les forces des infirmes et des convalescens.

Les routes sont généralement sûres, et la police la plus active permet de les parcourir avec sécurité. Non-seulement de nombreux corps

(1) Capit. de 774.

de gens d'armes y deviennent la terreur des brigands, mais chaque propriétaire de fiefs, chaque bénéficier, chaque monastère, doit faire garder les chemins de son ressort par des troupes qui peuvent être, au premier appel, secondées par les habitans des villages. En échange, ils retirent un droit de péage qui devient en quelque manière le prix de cette protection, et qu'augmentent journellement les progrès du luxe, des arts et du commerce.

En payant ce tribut toutes les fois qu'il m'est demandé, je ne fais donc qu'un remboursement que commandent la raison et la justice. J'acquitte avec le même plaisir les droits qu'on lève à l'entrée d'un pont nouvellement suspendu, d'un chemin réparé, d'une écluse construite, parce que j'en retrouve le prix dans les facilités que me procurent ces établissemens; mais les meilleures institutions dégénèrent en abus, et je rencontre presque toujours ceux-ci partout où je trouve des hommes. Quelquefois, au milieu d'une chaussée large et commode, on m'arrête brusquement pour me demander un péage qui n'a d'autre motif que le plaisir de me dépouiller. D'autres fois, on m'assigne le chemin que je dois parcourir. J'objecte en vain que j'en con-

nais un plus court et plus facile. On ne m'écoute pas, et l'on exige que je prolonge mes ennuis et que je retarde mes affaires (1), parce que, sur la route qu'on m'indique, on a construit une maison de péage que je ne puis pas éviter. Souvent deux ou trois employés se précipitent autour de ma voiture, et me taxent arbitrairement. Je leur réponds que je n'aperçois ni précipice, ni obstacle, et que la nature elle-même a pourvu à mes commodités. Alors ils m'expliquent les motifs de l'impôt qu'ils exigent, et le rejettent, tantôt sur le dommage que mes roues occasionnent au chemin (2), tantôt sur la poussière que j'excite (3), quelquefois sur les traces indécentes que laissent sur la route mon chien et mon cheval. Tous ces abus sont sortis, au commencement de la première race, de l'anarchie de la France et de l'audace des passions; mais, chaque jour, la législation plus vigoureuse oppose un frein à ces désordres (4), et bientôt, en réduisant ces

(1) Capit. de 803, lib. 3, art. 54.

(2) Idem, art. 22.

(3) Idem, ibid.

(4) Capit de 803 et de 805, art. 13 et 14, et de 809, art. 19.

droits à ceux que justifient un sacrifice évident ou l'utilité générale, elle aura insensiblement fait disparaître tous ceux qui ne doivent leur origine qu'à la cupidité.

La police des cités offre la même activité que celle des chemins. Les Francs y ont conservé ces guets qui les parcourent dans la nuit, attentifs à notre sûreté. Clotaire II en avait d'abord attribué les fonctions à tous les propriétaires (1), en les rendant responsables des dommages qui se commettaient, si le voleur n'était pas arrêté; mais l'empereur vient de les autoriser à se décharger de ce soin sur des gens armés qu'ils soudoyent (2), et auxquels la société rassurée confie le soin de sa tranquillité.

La foule couvrait les routes au moment où nous approchions de Moulins. C'était un dimanche. Plusieurs troupes de ménétriers exerçaient leurs talens. Au son de leur vielle, vingt bandes joyeuses se formaient en groupes sur la verdure et y dansaient en rond. D'autres, dans de petites guinguettes placées sur le bord du

---

(1) Ordonn. de 595.

(2) Capit. de 803 et de 813.

chemin, s'apprêtaient aux plaisirs d'un repas. Tout m'annonçait le voisinage d'un peuple heureux et d'une cité populeuse.

Le dimanche, chez le peuple, est presque toujours consacré aux oublis et aux espérances. On en observe d'ailleurs les règles avec sévérité. La loi, en proscrivant les exercices privés (1), exige que chacun vienne dans sa paroisse même, rendre à la divinité un culte solennel. Nul marché public (2), nul plaid, nul travail bruyant, nul ouvrage servile, ne doivent profaner cette belle journée. On continue cependant de vaquer, dans l'intérieur de sa maison, à des soins domestiques, on écrit, on voyage, on soigne ses chevaux et ses bœufs. Le cultivateur peut même faire trois charrois dans un cas absolument nécessaire (3), et peut être que les conciles, en permettant au peuple ces occupations indifférentes (4), ont voulu échapper au reproche qu'on leur adressait, d'i-

(1) Capit. de 789, cap. 9.

(2) Capit. de 809.

(3) Capit. de 789, cap 79.

(4) Capit. de 755, cap. 19.

miter l'austérité minutieuse des Juifs, orsqu'ils en censuraient le plus vivement les erreurs.

En passant à Moulins, j'eus le plaisir d'y rencontrer le comte Adalgise, qui venait y tenir le plaid de la province. Comme nous nous étions connus à Aix, il m'engagea obligeamment de lui accorder quelques jours.

Je me rendais quelquefois aux assises, et, à chaque occasion, je m'entretenais avec lui des usages et des institutions qui m'y avaient frappé. Souvent je puisais dans sa conversation plusieurs notions utiles. Quelques-unes m'ont échappé : voici celles que j'ai pu retenir.

Les plaids provinciaux sont tantôt des conseils d'administration, tantôt des tribunaux de justice. Dans le premier cas, tous les hommes libres doivent y assister; dans le second, ils ne sont composés que du comte qui les préside, de son notaire, de son sayon et de ses échevins, des juges et des centeniers des provinces.

Le plaid se réunit sur les places publiques. On a couvert le lieu des assemblées, pour le préserver des injures du temps, et on l'a entouré de toutes les commodités qu'exige la décence. La loi, qui a défendu de les convoquer dans les domaines du comte, dans les églises ou dans les

maisons curiales, a voulu soustraire leurs délibérations à l'influence de l'autorité, de la superstition et de ces préventions locales si nuisibles aux progrès du bien général.

Les attributions du plaid, comme tribunal de justice, ont trois caractères essentiels : la repression des délits, le jugement des procès et la sanction des conventions privées.

On exige de celui qui paraît en justice criminelle deux qualités qu'il doit toujours justifier avant que d'y être entendu : la liberté et la propriété. Le serf, le tributaire et l'indigent en sont également repoussés ; le premier, parce qu'il n'a aucune volonté libre; les seconds, parce que, si leur action les expose à une amende(1), ils ne peuvent être utilement poursuivis. On ne leur accorde pas même le droit de rendre un témoignage, car l'on suppose que l'état de dépendance dans lequel ils passent leur vie, peut nuire à sa liberté.

Une ressource reste cependant à ces infortunés : c'est celle de se faire représenter en justice par le seigneur dont ils dépendent. Quelquefois

(1) Orig., t. 3, p. 268.

le plaid lui-même leur donne un défenseur, mais ce privilége est réservé pour le cas extrêmement rare où l'homme, abandonné à une existence vague, n'aurait ni maître, ni patron. Dans tous les autres, et à moins qu'on ne soit hors d'état de parler (1), la loi veut que le citoyen se présente en personne, et ne confie qu'à la vérité seule le soin de persuader.

Les témoins sont à peu près la seule ressource qu'on ait laissé à l'innocence. S'il n'y en a point, ou qu'ils varient dans leurs dépositions, le serment ou le combat qui caractérise encore le triste état de notre jurisprudence, termine le procès.

Les Francs, en conquérant la Gaule, trouvèrent le serment adopté dans tous les tribunaux romains. Leur conversion au christianisme augmenta la confiance qu'ils devaient à cet acte imposant, mais en le prodiguant, ils l'affaiblirent. On pardonne à Clovis volant aux combats, de jurer qu'il vaincra; à Pepin, d'associer la religion au lustre de son trône; à Charles, de perfectionner, par ce moyen, l'ouvrage de sa valeur;

(1) Capit. de 802, cap. 9.

mais, en général, on voudrait que cet acte solennel fût à une plus grande distance des hommes, et qu'ils en réservassent l'appareil pour ces circonstances importantes qui intéressent le maintien de l'ordre social.

Le serment de l'accusé ne prouve rien isolément; il faut encore que douze témoins jurent son innocence. On ne s'informe pas s'ils connaissent le fait : on présume seulement que celui qui les a réunis ne peut être coupable. Plus leur nombre est considérable, plus ce préjugé s'affermit, et laisse de ressources à la corruption et au crime.

Ce singulier système a rendu les témoins tellement nécessaires aux procédures criminelles, qu'on exerce ici ce ministère, comme celui d'avocat ou de juge; qu'il y en a un nombre déterminé dans chaque cité populeuse, et que même ils y forment un corps légal et respectable, où l'on n'est admis qu'après des épreuves sévères et sur une réputation intacte de vertu.

Si les témoins sont convaincus d'avoir fait un faux serment, ils sont non-seulement expulsés du corps qu'ils déshonorent, mais trois d'entr'eux sont condamnés à payer quinze sols

d'amende (1), et tous les autres chacun trois. Leur nombre est d'ailleurs relatif au caractère du délit et à sa gravité. Un seul suffit pour les affaires de peu d'importance. On en produit deux pour un dol de trois sols (2), cinq pour une somme plus forte, six pour un rapt, sept pour un vol, douze pour un meurtre, et ainsi de suite, en proportion de l'injure commise et du scandale qu'elle a causé.

Lorsque l'une des parties suspecte les témoins de l'autre, elle a le droit d'en amener à son tour. Alors, si leurs dispositions diffèrent, le juge n'a plus de route fixe, sa raison s'égare, s'embarrasse, et, comme s'il pouvait échapper par le plus déplorable remède à l'obscurité qui l'entoure, il ordonne le Jugement de Dieu. Bientôt, le plaid devient un champ de bataille. Les parties, les parens, les témoins, tout se bat, se frappe, se déchire, et les juges, tranquilles spectateurs du carnage, attendent souvent pour prononcer sur une cause, qu'il n'y ait plus de plaideurs.

---

(1) *Lex sal.*, tit. 50.

(2) Orig., t. 3, p. 282.

L'empereur, trop éclairé pour ne pas sentir l'absurdité de cette jurisprudence, a adouci ce que d'anciennes préventions ne lui permettaient pas d'abolir tout-à-fait. Les combats continuent, mais les armes ont changé. Aux instrumens meurtriers des batailles, la loi vient de substituer l'écu et le bâton (1), et d'associer ainsi l'humanité à l'habitude.

Lorsqu'il n'y a point d'accusation, le coupable peut être arrêté par l'ordre du tribunal chargé de la vengeance publique. Dans ce cas, on n'ordonne jamais de combat. Le serment et l'audition des témoins suffisent pour éclairer les juges. — Si l'accusé est revêtu de quelque dignité importante, le plaid s'abstient de prononcer. Il se borne à s'assurer de sa personne, et il transfère le coupable au tribunal du roi.

En général, la législation criminelle montre encore une profonde barbarie. Avare de la peine de mort, cette réserve n'est au fond qu'un perfide calcul, qui lui permet de prolonger l'infortune, et de s'exercer plus librement, au milieu des supplices et des mutilations. — Et

(1) Capit. lib. 4, cap. 23.

quels supplices encore ! On crève les yeux, on arrache la langue, on brise une jambe ou un bras, et l'on abandonne le reste de l'existence au malheur et aux larmes. Il est vrai que les lois offrent une ressource, en déterminant le prix du membre condamné (1) ; mais que reste-t-il au pauvre, privé des facilités de cette transaction, que les douleurs de son supplice et les cris de son désespoir? Quelquefois on lui permet de s'y soustraire par la servitude, en devenant l'esclave de celui qu'il a offensé ; c'est-à-dire que, plus cruelle encore dans ses consolations que dans ses supplices, notre législation livre l'homme, pour toute sa vie, aux caprices de la haine et du ressentiment.

On excommunie l'ivrogne; on coupe le poing aux faux monnoyeurs. L'inceste est puni par l'exil et la confiscation, le premier vol par la privation d'un œil, le second par la perte du nez, et le troisième par la mort ; mais, comme on transige également pour la vie, il n'y a au

(1) Le pouce était taxé à 50 sous, le poing à 80, et ainsi de suite.

fond de différence que dans la somme indiquée par la loi.

Le ban équivaut à l'exil du district ou de la province, et ne dure qu'un an et un jour; le forban, plus sévère, au bannissement du royaume et des états conquis : c'est le châtiment du rebelle. Les formes qui l'infligent inspirent une espèce d'effroi. On entraîne le coupable aux pieds de ses juges. On le désarme, on le dépouille, on le revêt d'un sac, et le comte prononce sur sa tête cette épouvantable formule : « Nous déclarons ta femme veuve et tes enfans » orphelins. Nous donnons ton fief à ton sei- » gneur, ton héritage à tes enfans et ton corps » aux bêtes féroces. Nous permettons à chacun » de troubler ton repos, et, au nom du diable, » nous t'envoyons toi-même aux quatre coins » du monde (1). »

Un trait horrible qui s'est passé sous mes yeux, vous prouvera les ressources effrayantes du crime. Pendant que j'étais à Moulins, deux enfans, l'un de neuf ans, l'autre de onze, furent inhumainement massacrés par un de leurs es-

(1) Orig., t. 3, p. 58.



claves. Celui-ci disparut à son tour, et fut trouvé égorgé dans un puits. Long-temps on chercha le coupable : on le trouve enfin dans un homme qu'avaient armé la haine et la cupidité. Les tribunaux l'arrêtent, l'interrogent. Il avoue trois crimes : un seul devait le conduire à la mort ; mais il est riche et il compose. On apprécie alors les espérances des victimes, la durée présumée de leur vie, les chances plus ou moins favorables de leur fortune et de leur condition. En un instant, l'or a tout effacé, et quand le crime reste, il n'est plus de coupable.

Les évêques ont un plaid particulier, sur les limites duquel expire la puissance royale. Eux-mêmes ne sont jugés que par leurs pairs. Il faut soixante et douze témoins pour les convaincre, quarante pour un prêtre, trente-sept pour un diacre, et sept pour les clercs inférieurs. La loi exige de plus qu'ils soient établis, bien famés, mariés et pères de famille. Toutes ces distinctions occupent plusieurs pages du code, et un seul mot, l'impunité, eût pu les remplacer ; du moins la loi qui l'aurait déclarée eût été plus franche que l'autre, et serait parvenue au même résultat.

L'amende est toujours proportionnée à la for-

tune du coupable. Pour l'établir, on évalue ses manoirs, ses esclaves et son mobilier; mais, dans aucun cas, on n'estime ni son épée ni sa cuirasse, ni les vêtemens qui lui sont nécessaires (1). Si cette opération démontre une fortune de six livres d'argent, on applique la loi dans toute sa rigueur. Dans le cas contraire, on l'adoucit, de degrés en degrés, jusqu'à l'excessive indigence.

Dans l'état où se trouve la jurisprudence criminelle, et au milieu des routes incertaines qu'elle indique à la vérité, on ne peut se dissimuler que le système, d'ailleurs si révoltant, des compositions, n'offre quelques avantages, et n'épargne souvent aux tribunaux la honte d'être injustes ou le regret de s'être trompés.

Les frais de justice sont toujours supportés par le coupable, et fixés au tiers de l'indemnité qu'il paie à l'offensé. Les deux tiers de cet impôt servent au salaire des juges; l'autre tiers entre dans le trésor impérial (2), et telle est encore la violence des mœurs, qu'il en fait une des principales ressources.

---

(1) Capit. de 805, cap. 19.

(2) *Lex rip.*, art. 89.

Les fonctions du plaid, comme tribunal civil, se réduisent à prononcer sur les conventions des parties, à examiner les actes qui les établissent, si elles sont écrites, et, si elles ne le sont pas, à entendre les témoins qui y ont assisté.

Si les actes qui existent sont suspectés de faux, ils sont percés par l'un des juges (1), et les parties renvoyées devant le for criminel; mais s'ils sont reconnus véritables, la vocation du tribunal se borne à en déterminer la valeur, d'après la loi qui régit les parties.

Lorsque les conventions sont verbales, on procède à l'audition des témoins. Le serment précède leurs dépositions, et lorsqu'elles sont contradictoires, c'est sur le plus grand nombre que le juge doit se déterminer. On comprend combien ces demi-preuves renversent de fortunes; mais, du moins, ona obtenu une espèce de vraisemblance, tandis que la ressource du combat livre tout au hazard.

On n'admet la déclaration d'un témoin que lorsqu'il vit sous la même loi que les parties. Ainsi, un Gaulois, un Bourguignon, un Visi-

---

(1) *Lex rip.*, tit. 58.

goth, ne peuvent témoigner pour un Franc. La victoire, qui les a réunis, a respecté la loi qui les sépare, et, quoique l'opinion commune ait confondu ces peuples, les tribunaux s'obstinent encore à se reporter vers le temps où la politique les avait divisés. Les étrangers et les voyageurs sont dispensés de cette règle. On a senti que leur en imposer l'obligation équivaudrait au refus de les protéger.

La multitude de codes qu'on a conservé dans l'empire, contribue souvent à embarrasser la raison. La législation romaine, souvent réclamée par l'ancien habitant, offre seule un effrayant dédale. Riche sans doute de conceptions sublimes, mais bizarre et incohérente par la foule de puissances législatives qui en ont grossi les traits, elle a l'inconvénient d'offrir des oppositions trop tranchantes entre l'excès de civilisation qui lui donna naissance, et la barbarie dont les Francs commencent à peine à secouer le joug. D'ailleurs, nous ne la possédons point avec cette simplicité que la compilation de Justinien sut lui rendre. Ses pandectes, ses novelles, ses institutes peuvent être des chefs-d'œuvres ; mais ce n'est que de bien loin encore que quelques hommes sages admirent cet immense travail.

La confirmation des contrats en présence du plaid forme la troisième partie de ses attributions. Chaque jour l'écriture, mieux accueillie, sert à imprimer sur les conventions du peuple une forme durable, et à le soustraire aux formalités que les lois barbares avaient imaginées pour suppléer à un art qu'elles ne connaissaient pas. Les Francs oublient les buchettes, les repas, le morceau de gazon, la rose, le couteau, et cette multitude de symboles qui caractérisaient les contrats : ils les rédigent maintenant par écrit, d'après la loi romaine, devant plusieurs témoins, sous les yeux des juges... et alors, que les fonctions de ce tribunal sont augustes ! Ce n'est plus un vengeur irrité qui frappe au hasard ; ce n'est plus un juge trompé par des guides infidèles, et continuellement placé entre des lois obscures et le cri de sa raison ; c'est un protecteur naturel, un ami, un confident dont le ministère protège les conventions des familles, et porte dans leur sein, par l'authenticité qu'il leur donne, la confiance et la sécurité.

## LETTRE XIV.

Eginard écrit à son ami, et lui donne, pendant son absence, divers détails sur l'empereur et sur sa cour. Occupations et vie privée de ce prince. Ses entretiens à table et son coup d'œil sur l'état des nations. Ville d'Aix.

Aix, an 809.

VOTRE absence, mon cher Isembart, désole vos amis, et quelque honorable que soit la mission que le prince vous a confiée, le cœur murmure encore de votre éloignement, et en accuse les talens qui vous ont distingué, au préjudice des sentimens que vous avez fait naître.

Vous m'avez demandé de vous tenir au courant du monde où nous vivons. Vous me deviez ce dédommagement. Une lettre rapproche les distances, et l'amitié a du moins, en l'écrivant, un instant d'illusion.

L'empereur est toujours tel que vous l'avez connu, législateur, conquérant, politique, le plus grand des souverains, le plus tendre des pères. Ses enfans sont ses premiers sujets. La no

blesse le redoute et l'estime. L'armée chante le favori de la victoire et la France son bienfaiteur. On dirait que la fortune avec lui n'a plus d'incertitudes. Partout, l'horison est serein. Un heureux avenir s'avance, et nos regards tranquilles l'envisagent et le montrent à nos enfans.

Ce n'est point seulement l'empire français que ce prince a rempli de sa gloire. Son nom embrasse le globe, et porte chez toutes les nations la terreur ou l'étonnement. L'Italie admire son héros; les Saxons et les Lombards redoutent leur vainqueur; les rois d'Asturie et d'Ecosse obéissent. Il est à la fois le médiateur des princes Sarrasins, l'arbitre de l'Angleterre, et le consolateur de ses rois malheureux. A Rome, les papes se prosternent. Le trône d'Orient s'humilie, et le conquérant de l'Asie, le superbe Raschild, est fier de l'avoir pour ami.

Tandis que ces scènes imposantes éblouissent le monde, quelques malheurs domestiques ont porté le deuil dans le fond du palais. L'impératrice Luitgarde, celle de ses femmes que Charles a le mieux aimée, est morte dans ses bras. La princesse Rotrude, quelques mois après, s'est éteinte à la fleur de son âge. Ni la puissance d'un souverain, ni les larmes d'un père, n'ont pu re-

tarder cet instant douloureux. Vous avez connu cette intéressante princesse ; vous l'avez vue brillante de beauté. Elle allait épouser Constantin, fils d'Irène, et ramener peut-être le trône d'Orient à son antique gloire... la mort, l'affreuse mort a tout anéanti.

L'empereur a ressenti ces pertes avec une profonde douleur et aujourd'hui encore, on remarque sur ses traits altérés toutes les impressions qu'a éprouvées son âme. Il me disait un jour : — « Que nous sommes petits, mon cher Eginard, » au milieu des grandeurs humaines ! Les deux » tiers de l'Europe m'obéissent, et je n'ai pu » conserver mon enfant. Je règne, et la mort me » l'arrache. Je suis sur le premier trône du » monde, et ma Rotrude est couchée dans un » triste tombeau.... Bientôt aussi l'heure fatale » aura sonné pour moi. Ah! mon ami, profi- » tons du temps qui nous reste, et remplissons » utilement l'intervalle qui nous sépare de ce » dernier moment. »

Un spectacle précieux à la sensibilité du monarque l'a distrait pendant quelque temps de ces mélancoliques tableaux. Ses deux fils, les rois d'Aquitaine et d'Italie, étaient accourus à la fois pour consoler leur père. Charles, son fils

aîné, celui qu'il destine à l'empire, était également dans ses bras. Comme cette réunion était belle! Rien de plus touchant, de plus auguste n'avait encore occupé mes regards.— « Voyez,» me disait-il, « comme ils m'aiment! Il est donc » une puissance plus durable que celle des rois, » des souvenirs plus doux que ceux d'une vic- » toire! »

Charles, fier de ses fils, aimait à se rappeler tout ce qu'ils avaient déjà fait pour leur gloire. Il nous les montrait avec orgueil, et s'abandonnait en souriant à leurs caresses et à leurs espérances. — « Celui-ci, » nous disait-il, « en » parlant de l'aîné, a déjà déployé dans la Germanie, tout ce qu'un grand cœur a de bra- » voure et de dévouement. Il a soumis les Be- » hains (1) et les Sclavons Sorabes (2), et » vingt fois les Saxons ont tremblé quand, » avec la rapidité de la foudre, il a porté jusque » sur les rives de leurs fleuves, le châtiment de » leur rebellion.

» Pepin, » continuait-il, « passait le Danube

(1) Les Bohémiens.

(2) Ce peuple habitait les rives de l'Elbe.

» en héros, soumettait les Abares, ajoutait la » Pannonie (1) à l'empire, et cependant, il n'a- » vait pas vingt ans. Attentif aujourd'hui à la » sûreté de l'Italie, nous l'avons vu venger » sur les Sarrasins sa gloire compromise, écra- » ser leur pavillon sur les côtes de Gênes, et les » forcer à frémir de rage devant les barrières » qu'il opposait à leur férocité.

» De son côté, Louis, à la tête de ses Aqui- » tains, se signalait au-delà des Pyrénées, pas- » sait l'Ebre, soumettait la Navarre, humiliait » les Maures, prenait Pampelune et Tortose et » m'en envoyait les clefs. Soigneux du repos de » ses peuples, il garantissait leur sol des courses » des Normands, et quand sa valeur avait » préservé leurs frontières, sa sagesse assurait » leur bonheur. »

» O mes amis, » continua le monarque, « lorsque je livrai ces enfans aux regards et au » jugement des hommes, et que j'ignorais en- » core s'ils vivraient pour ma honte ou pour » mon bonheur, quelles cruelles perplexités » mon âme n'a-t-elle pas éprouvées! Ils avaient

(1) L'Autriche.

» devant eux un exemple funeste (1), et je
» tremblais que le même génie ne dirigeât vers
» le mal leur inexpérience et leur activité. Fé-
» licitez-moi aujourd'hui ; ils sont mes plus
» beaux triomphes, et jamais l'éclat du trône
» n'offrit de plus belles récompenses à mes soins...
» La qualité de père, » dit-il enfin après un
moment de silence, « ne m'a pas toujours offert
» des douceurs. Pardonnez maintenant aux
» épanchemens qu'elle m'inspire. Mon cœur,
» depuis long-temps flétri par l'ingratitude et le
» crime, a besoin de ces consolations. »

La réunion de cette auguste famille eut lieu dans le palais de Thionville, quelques mois après votre départ. Elle fut célébrée par des fêtes, des courses, des combats d'animaux, et surtout par le sentiment et la reconnaissance. Les trois princes s'y firent remarquer par leur bonne mine et leur air distingué. Pepin y déploya toute la magnificence italienne. L'or et l'argent brillaient sur ses habits (2), et sa marche était un triomphe.

---

(1) Sans doute Charlemagne faisait ici allusion à l'ingratitude de Pepin-le Bossu.

(2) Vély, t. 1, p. 443.

Louis, entouré de toute la noblesse d'Aquitaine, était vêtu, à la manière des Gascons, d'un petit manteau rond, d'un pourpoint fort étroit et d'un haut de chausses très-large. Il portait de petites bottines où l'éperon était attaché (1).

L'empereur a profité de cette circonstance pour faire son testament, et pour assurer, après sa mort, la tranquillité de l'empire. Quand il en fit lui-même la lecture, j'aperçus la sensibilité déranger tous ses traits, mais ce bon prince ne put commander à ses larmes, au moment où, s'adressant aux grands du royaume qu'il avait réunis, il les conjura de conserver à ses enfans le respect et l'attachement qu'ils avaient témoigné à leur père, et où, réunissant ensuite les mains des trois princes sur les livres sacrés, il leur fit prêter le serment de s'aimer, d'être unis, d'observer ses dispositions et ses vœux, et, s'il survenait entr'eux quelque différend, de préférer l'épreuve de la croix à la triste ressource des armes. — Je n'ai jamais rien vu de plus beau, de plus auguste que ce moment qui semblait fixer

(1) Egin. in vita Car. Mag.

les destinées du monde, et où un conquérant superbe, en stipulant pour son bonheur, ne le confiait qu'à la paix.

Depuis ce moment, l'esprit de l'empereur est plus calme. On croit même s'apercevoir que la guerre et les expéditions bruyantes n'ont plus à ses yeux le même charme qu'autrefois, et que, succombant insensiblement sous le poids des fatigues et du temps, il leur préfère les loisirs du bonheur domestique. D'ailleurs, la position de l'empire n'offre plus d'incertitudes. Tout est calme, tout est assis. Il n'est plus une seule injure à venger, et la victoire épuisée n'a plus rien à donner à la gloire.

L'empereur profite de ces momens paisibles pour cimenter un ouvrage rapidement construit. Chaque matin on l'éveille à six heures. Le recueillement et la prière occupent ses premiers momens. On lui apporte ensuite les placets et les missives des comtes et des évêques, dont il prend d'abord connaissance lui-même, et qu'il remet, selon la nature des affaires, à ses principaux officiers. A dix heures, il se rend au bain; après quoi, et même en s'habillant, il donne audience, écoute les plaintes du peuple, règle ses différends, s'occupe des affaires du

royaume, et pourvoit, de concert avec ses ministres, à l'intérêt de la religion, de l'ordre public et des mœurs. Lorsque ces soins sont terminés, il se met à table. C'est le moment des entretiens familiers ou d'une lecture choisie. Quelquefois ses filles partagent ses repas. D'autres fois, Alcuin, Paul-Diacre ou Pierre de Pise viennent lui parler d'astronomie et de grammaire. On récite une pièce de vers. On dispute sur un mot de la langue. On presse les arts tardifs par des projets et des combinaisons. On lit l'écriture sainte, la cité de Dieu ou l'histoire de Grégoire de Tours. L'empereur nous communiqua, il y a quelques jours, une espèce de chanson militaire qu'il avait composée sur la mort de Roland, quelques extraits de son ouvrage sur la langue tudesque, et une partie de l'évangile qu'il avait corrigé sur le syriaque et le grec (1). Ses vers me paraissent en général plus corrects que sa prose. Il semble que son génie ne brille qu'au milieu des difficultés.

Les tables de la cour sont servies avec somp-

---

(1) Bruère, vie de Charlem., t. 2, p. 241.

tuosité. Celle de l'empereur, toujours simple et frugale, n'est composée que de quatre plats, parmi lesquels le produit de ses domaines occupe une place honorable. Par contre, tout est appareil dans les occasions solennelles. Les comtes et les rois tributaires qui se trouvent à la cour entourent et servent le monarque. Lui-même mange seul, environné d'éclat, d'applaudissemens et d'ennui, se dérobe aussi promptement qu'il le peut à ce fatiguant esclavage, et va chercher, ou dans l'appartement de ses filles, ou dans la conversation d'un ami, des jouissances plus conformes à ses goûts.

Vitikind vient fréquemment le visiter à l'issue du repas. L'empereur l'accueille toujours avec plaisir, et lui parle ordinairement dans sa langue. Ce vieux guerrier lui présenta, il n'y a pas long temps, quelques Saxons nouvellement convertis. Charles remarqua qu'ils portaient chacun dans leur manche un exemplaire de l'évangile, traduit à leur usage. Cette vue eut des charmes pour lui, et l'on vit un sourire animer son visage et percer à travers d'horribles souvenirs.

On parlait un jour de l'extrême ignorance qui régnait chez les prêtres, et l'on racontait à

l'empereur que, dernièrement encore, l'un des premiers évêques de France avait baptisé *in nomine patria, filia et spiritua sancta* (1), défigurant ainsi, par le mélange d'un idiôme grossier, la plus belle langue du monde. Charles souffrit de ce récit qui semblait l'humilier lui-même. Il se tourna vers nous et se plaignit du peu de succès de ses soins. — « Plût à Dieu, » dit-il, » que j'eusse auprès de moi douze hommes » aussi savans que Jérôme et Augustin! ma vie » serait alors un songe enchanteur, et la France » n'aurait plus à rougir de tous les maux qui » sont sortis du sein de ses révolutions. » — « Quoi! prince, » lui répondit Alcuin, qui se sentit piqué de ce reproche, « le Dieu des Chré» tiens n'a eu que deux hommes de ce mérite » pour annoncer sa gloire, et vous en voudriez » douze pour vous! »

Souvent la conversation roule sur l'état politique du monde, les intérêts des peuples et les révolutions qui bouleversent les cours. Trois puissances semblent d'abord partager l'univers L'Occident reconnaît les lois d'un héros. Le

(1) Turr., hist. ecc., p. 65.

trône d'Orient venge son éclat et sa gloire. L'Asie, réunie dans les mains de Haroun-al-Raschid, présente un spectacle imposant. Toutes les autres puissances n'ont encore que des noms obscurs et des destinées incertaines.

La catastrophe sanglante qui vient de précipiter Irène du trône de Constantinople, occupe fréquemment l'empereur. Il blâme l'ingratitude de Nicéphore, élevé par les bienfaits de sa victime, et déplore l'infortune d'une femme digne d'un meilleur sort. Chaque jour on revient sur ces événemens. Il semble qu'on trouve une secrète jouissance à rapprocher ces époques de décadence et de calamités, de la force et de la grandeur de la France.

Charles donne des larmes à Haroun-al-Raschid, arraché, à la fleur de son âge (1), à l'admiration de ses peuples et à son amitié. Il suit avec intérêt le sort de cet empire, maintenant déchiré par d'affreuses factions. Souvent il paraît méditer sur ce triste dénouement d'un règne écla-

(1) A quarante-six ans.

tant de vertus et de gloire, et un soupir décèle alors les craintes de son cœur. — « Nous ne nous étions jamais vus, » disait Charles. « Nous vi-
» vions bien loin l'un de l'autre, et nos cœurs
» se sont rapprochés. Débarrassées de la politi-
» que des cours, supérieures aux calculs,
» étrangères aux intérêts de nos peuples, nos
» relations étaient fondées sur l'estime et sur
» le sentiment. Nos lettres, nos présens en
» étaient toujours des témoignages sincères, et
» nos bouderies même ressemblaient à celles
» des amans. »

L'état de l'Angleterre fixe quelquefois nos regards. Nous aimons à la voir réunie sous Egbert et débarrassée du joug de l'heptarchie, commencer à figurer avec quelque éclat dans le tableau des nations.

L'Espagne, toujours divisée entre les Chrétiens et les Maures, nous montre, dans d'affreuses convulsions, la lutte des rois de Léon et des rois de Cordoue. Parmi les premiers, Alphonse-le-Chaste se distingue par d'éclatans succès, hâte les progrès des Chrétiens, et commence à donner quelque lustre à son trône. L'empereur entretient quelques relations avec

ce prince et trouve du plaisir à rappeler qu'après la prise de Lisbonne, il en reçut sept maures, sept mulets et sept cuirasses, comme une marque d'amitié.

Le siége de Rome, accoutumé à fléchir sous la puissance des Pepins, offre assez peu d'intérêt à nos réflexions politiques. Cependant on le voit conserver son indépendance et son empire sur l'opinion, ramper ou s'élever selon les circonstances, et faire servir toutes les ressources de la superstition et de la politique à l'édifice de sa grandeur.

Le reste de l'Italie ne nous arrête pas. Venise seule obtient des titres à notre estime. Charles ne parle jamais de cette petite république, sans rendre hommage à la sagesse qui a su créer un port, un commerce, un sénat, des lois et une armée, et faire respecter son pavillon et son indépendance, lorsque presque toutes les autres nations ne se font remarquer que par des efforts malheureux.

De tems en tems, lorsque Vitikind assiste à nos conversations, Charles se plaît à l'entretenir des Normands (1), chez lesquels cet in-

(1) Ou hommes du Nord.

trépide Saxon trouva autrefois un asile, et à parcourir avec lui le Danemarck, le Jutland et la Scandinavie, occupés par ce peuple féroce et turbulent. L'empereur jette sur ces contrées lointaines les mêmes regards d'inquiétude que Rome dirigeait autrefois sur le Rhin, et semble craindre que, quelque jour, le torrent de leurs émigrations, plus dangereuses même que celles des Germains, puisqu'ils ont des ports et des flottes, ne devienne funeste à son empire, s'il n'est pas toujours garanti par la force et par l'union.

Après le repas, l'empereur a l'habitude de se retirer dans son appartement. On lui apporte alors le recueil des lois de l'empire, et il s'occupe, pendant plusieurs heures, à les relire, à les corriger et à réunir sur un plan régulier une multitude de parties improvisées par le besoin, mais imprévoyantes, isolées et dépourvues d'ensemble et d'unité. Des idées utiles, de sages capitulaires sont presque toujours le fruit de ces momens de solitude et de méditation. Peu à peu disparaît l'assemblage monstrueux d'une législation ridicule et barbare. Les anciennes lois, réformées par la philosophie, se réunissent dans

un code imposant. Les Saxons, les Lombards, les Aquitains, toutes les nations qu'a domptées la victoire, obtiennent des institutions propres à l'éterniser. Tout acquiert, non-seulement l'éclat, mais la durée, et reçoit, par l'union, la force de l'unité.

A quatre heures, Charles monte à cheval et prend une heure d'exercice. La soirée est ensuite consacrée à la lecture ou à des conversations savantes, quelquefois à une partie d'échecs. J'ai souvent l'avantage de la faire avec lui, mais rarement le plaisir de le vaincre, car, comme il en fait une affaire grave, et qu'il y déploie tout son génie militaire, il nous oppose à chaque instant ces profondes combinaisons qui ont si souvent enchaîné la fortune sur un champ de bataille, et qui la rappellent encore aujourd'hui sur un simple échiquier.

La journée de l'empereur ne présente pas toujours cette uniformité. Ici, c'est un voyage subitement ordonné; là, à cent lieues de la cour, une chasse dont le bruyant plaisir masque toujours quelque projet utile. Quelquefois il fait la revue de ses troupes, reçoit les ambassadeurs des puissances et les députés des villes et des

monastères; souvent il se rend dans l'assemblée des plaids, offre à leurs méditations les fruits de son génie et leur donne l'exemple du zéle et du travail.

Charles dort peu. Souvent il se relève dans la nuit pour contempler les astres, ou pour fixer sur des tablettes placées sous son chevet, une idée qu'il craint de laisser échapper. Il dit que les momens enlevés au sommeil sont des triomphes sur le temps, et que, de tous les moyens imaginés pour prolonger la vie, c'est celui qui a le plus de certitude et d'utilité.

Rien de plus simple que l'empereur dans sa vie privée. A ses meubles, à son costume, à ses goûts, on le prendrait pour un simple particulier, et souvent cet extérieur, trompant des yeux peu exercés, a amené des scènes assez plaisantes; mais rien de plus auguste et de plus magnifique que ce prince dans les occasions d'appareil. Il se regarde alors comme lié aux peuples qu'il représente et au ciel qui les lui a confiés, et il croirait, en négligeant la plus légère loi de l'étiquette, manquer de respect à leur gloire.

La ville d'Aix continue d'offrir un séjour

agréable, et d'attirer une foule de savans et d'artistes de toutes les parties d'un empire dont elle semble être le modèle et le régulateur. Nos mœurs, polies par les lumières, sont devenues plus douces, nos plaisirs plus délicats, nos vertus plus aimables. Attentif à tout ce qui peut donner à ce séjour la considération qu'il y attache lui-même, l'empereur vient d'ériger cette ville en cité, d'augmenter ses marchés et ses foires, et de donner à tous ses citoyens le beau privilège de ne dépendre que du trône, et de ne pouvoir être transmis en fief. Chaque jour, l'architecture se déploie avec noblesse pour embellir son enceinte, et de nouvelles constructions montrent le triomphe des arts. Nous avons ici plusieurs habiles ouvriers attirés par les récompenses magnifiques que l'empereur promet au vrai talent. Un moine, arrivé de Saint-Gall fond des cloches (1). Un autre ouvrier de cette ville embellit de vitres la basilique et le palais. Ceux-ci ornent les églises de peintures et de lambris dorés; ceux-là en-

(1) Capit. de 819.

tourent nos places de portiques : tous semblent rivaliser d'efforts pour rassembler ici les scènes majestueuses du monde, et faire de la capitale de l'empire français, celle du génie et des arts.

---

## LETTRE XV.

**Isembart continue son voyage et arrive à Autun. Tombeau de Brunehaut. Sépultures. Saint-Léger. Fabriques d'armes. Dijon. Repas. Pêche. Jeux. Vie privée. Costumes divers. Luxe. Lois somptuaires. Devins et superstition. Bouchers et boulangers. Châlons. Gontran et Austrigilde.**

**Châlons, an 810.**

L'ANCIEN royaume de Bourgogne abonde en prairies agréables, en grains de toute espèce et en vins recherchés. Ces avantages m'ont été à peu près inutiles à Autun où j'ai passé de longues et mélancoliques journées, sans passions, sans amis et presque sans plaisirs. Un tombeau, dans cet isolement, est devenu ma ressource chérie, mais c'était le tombeau d'une reine, de Brunehaut célèbre par ses crimes et presque intéressante par ses longues douleurs. Une légende latine rappelle sa piété, ses fondations, sa gloire ; mais ce n'est guères dans des monumens

surpris au fanatisme qu'il faut chercher la vérité.

Les anciens Francs enterraient leurs rois sur le champ même de leurs victoires. Quelques pierres, du sable, un tertre de gason indiquaient le héros. Le cœur faisait le reste.

On inhumait les grands près des villes ou des villages, et le peuple dans les chemins publics. Partout on marchait sur des restes sacrés; partout on pressait un père ou une amie; partout naissait un souvenir.

Ce ne fut qu'en 656 que le concile de Nantes permit les inhumations dans les environs des églises. Alors la religion protégea ces enceintes, et chaque famille voulut y déposer l'ami qu'elle perdait. On crut obtenir plus aisément le ciel, en touchant à l'église.

Depuis Clovis, on déposait les rois dans un marbre profondément creusé où rarement quelque signe extérieur attachait la pensée, mais où on avait intérieurement prodigué l'éclat et les marques du pouvoir souverain. Le sceptre, la cotte d'armes, l'épée, le bouclier, la ceinture étaient inhumés avec eux. L'or et les arts décoraient leur dernière demeure. Un

petit crucifix et une lampe semblaient mêler à ce faste quelques sentimens religieux.

Autun me rappela ce St. Léger, dont les vertus honorèrent le long épiscopat, chéri des peuples dont il était le père, suspect à la cour dont il censurait les erreurs; tour-à-tour simple pasteur et premier ministre (1); tantôt le plus brillant appui du trône, tantôt le plus infortuné des proscrits; là, rappelé au faîte des honneurs, ici, précipité dans de nouveaux désastres, et périssant enfin (2) victime de l'ambition et de l'iniquité.

J'ai visité cet édifice imposant qui servait, sous les empereurs romains, à la construction des cuirasses. Il y avait dans les Gaules sept autres fabriques de cette espèce (3), destinées aux besoins de l'armée : une à Strasbourg pour les armures, à Macon pour les flèches, à Soissons pour les écus et les balistes, à Rheims et à Amiens pour les épées, deux à Tribur pour les balistes et les boucliers. La révolution

(1) En 673, sous le règne de Childéric.

(2) En 678, sous le gouvernement d'Ebroin, maire du palais.

(3) Orég. tom. 2, pag. 29.

de la Gaule avait interrompu ces travaux, mais aujourd'hui la sagesse de l'empereur les ranime, et rappelle, de toutes les parties de l'empire, dans leurs anciens asiles, ces ouvriers dont l'art et la constance préparent les succès.

Mon séjour à Dijon m'a offert quelques scènes agréables. La nature ne donne presque à ce pays que la décoration des montagnes; mais l'humeur enjouée de ses habitans, leur goût pour la table, la gaîté et le bon vin me forçaient souvent de sourire au plaisir. — On nous servait ordinairement beaucoup de miel, tantôt attaché à la cire, tantôt mêlé comme assaisonnement aux patisseries, aux légumes, aux ragoûts (1). Plusieurs espèces de poissons, des carpes, des brochets, des anguilles, surtout de fort grosses truites du lac de Genève, depuis long-temps recherchées par les rois de Bourgogne (2), variaient continuellement nos mets et nos plaisirs. L'aîl assaisonnaît nos ragoûts,

(1) Le miel le plus estimé venait d'Aquitaine; mais on n'en trouvait qu'à la cour où le roi Louis en envoyait régulièrement chaque année.

(2) Monach. Saint-Gall.

et, dès le matin, nous en mangions avec du beurre. Nous nous servions, en guise d'assiètes, d'un pain plat et compact qui, après avoir emprunté le goût de toutes les viandes, se mangeait à la fin du repas.

En allant et venant dans les cuisines, j'observai le soin que l'on prenait de placer les légumes dans l'eau (1). Cette méthode qui porte au plus haut degré d'exaltation leur vertu nutritive, semble communiquer aux corps des principes plus actifs et plus propres à les soutenir ou à les réparer.

J'occupais à Dijon la maison d'une famille honnête à laquelle l'amitié du comte Caribert m'avait recommandé. Mon hôte n'était l'ennemi ni des plaisirs ni des affaires, et se délassait souvent des soins de son commerce par la chasse, la pêche ou le jeu. Nous dînions à onze heures; à quatre, on se réunissait de nouveau, mais, depuis cet instant, les inquiétudes étaient bannies, le sourire animait nos visages, et Hermenfroi secouait presque toujours à cette heure les chaînes du comptoir.

(1) Vie priv. des Franc. tom. 1, pag. 134.

Quelquefois nous parcourrions les campagnes, un oiseau sur le poing. D'autrefois, nous allions tendre le tramail sur les bords de quelque rivière, et, dans les jours où une fête publique remplissait les rues d'un peuple avide de plaisirs, nous cherchions à nous mêler à ses grouppes et à ses habitudes, et à observer, dans ces momens d'oubli et d'abandon, la véritable teinte des mœurs.

La plupart des hommes que nous rencontrions ne portaient que des moustaches, à moins qu'ils n'eussent passé quarante ans, ou qu'ils ne fussent revêtus de quelques dignité. Alors une barbe épaisse décorait leur visage et leur obtenait le respect dû à l'âge ou au rang.

Chaque condition me parut distinguée par un costume particulier. Hermenfroi me confirma cette observation et la renouvellait à mesure que nous parcourrions les divers quartiers de la ville.

Des baudriers, des ceintures, des anneaux enrichis de pierreries et d'or, m'annonçaient des hommes distingués par leur rang ou par leur opulence. Leur tunique était faite d'une serge de laine très-fine et, chez les plus délicats, d'une toile de lin. Leurs hauts-de-chausses

descendaient jusqu'aux pieds. Ils les avaient ornés de bandelettes rouges, retenues par des cordons (1) qui embrassaient les cuisses et les jambes. Les uns portaient de larges manteaux dont les manches se rattachaient au-dessus du bras par des agraffes d'or; d'autres, esclaves des usages nouveaux, leur avaient substitué des sayons rayés et bigarrés de couleurs différentes. — Quoique ce manteau, me dit Hermenfroi, présente quelques avantages à la guerre, il échappe rarement aux sarcasmes des gens sensés, qui lui reprochent de ne couvrir qu'imparfaitement les jambes et le corps et de ne pouvoir servir en même temps de couverture de lit (2), ce qui est un inconvénient pour le pauvre.

Presque tous ceux que nous rencontrions avaient doublé leurs manteaux de pelleteries grises ou noires, marquetées de jaune. Les plus riches les portaient fourrés de peaux de phénix, de paon ou de loire, qu'ils avaient fait border

(1) Monach. St.-Gall.

(2) Monach. St.-Gall.

de pourpre (1). D'autres, sacrifiant le luxe au bon goût, n'employaient ces fourrures qu'en bandes détachées; mais ils avaient d'ailleurs mis tant de graces dans le mélange des couleurs et la disposition de l'habit, qu'on s'abandonnait, presque sans le vouloir, à leur desir de plaire.

Les campagnards, les artisans et les pauvres portaient une tunique de laine et une espèce de soubreveste que nous nommons *camisia*, quelquefois une cucule qui leur servait de manteau, ou un scapulaire destiné, dans les jours de travail, à préserver leur tunique.

Il est rare qu'un homme libre sorte de chez lui sans suspendre à son côté une épée ou un poignard. Souvent même on porte ces armes dans l'intérieur des maisons et en vaquant à des soins domestiques. Les habitans des campagnes, plus pacifiques, portent à leur col des reliques et des images de saints auxquelles ils attachent des vertus salutaires, ou quelque verset de la Bible destiné à les garantir des dangers.

(1) Orig., tom. 2, pag. 288.

Cette direction des richesses vers l'ostentation, me dit Hermenfroi, et ce culte nouveau que nous rendons avec tant de complaisance au faste et aux plaisirs, s'est introduit chez nous sur les ailes de la victoire. Nos troupes ont rapporté d'Italie des desirs et des besoins que nous n'avions point encore soupçonnés, et les succès que nous y avons obtenus ont aggrandi la sphère de nos vues. D'ailleurs, le séjour qu'ont fait plusieurs de nos citoyens à Rome et à Ravenne, la présence d'une multitude d'étrangers dans nos contrées, nos rapports même avec cette cour qu'Irène rendit si brillante et si corrompue, et aux prestiges de laquelle elle eût presque l'art d'enchaîner nos passions : toutes ces causes travaillent avec succès sur un peuple accessible, et le conduisent, sans qu'il s'en doute, à l'ambition de s'enrichir, au besoin de dissimuler et de plaire, au desir d'en obtenir les dons et à l'art de les employer. Nous sommes devenus polis, délicats, circonspects. Le luxe a varié nos plaisirs, en étendant leur domaine, et nos mœurs, distraites par le spectacle intéressant des arts, du commerce et des communications politiques,

ont reçu avec transport la teinte de leurs modèles et en ont même exagéré les traits.

En vain, la loi s'est efforcée de réparer le mal et de rétablir une espèce d'égalité chez les hommes : ils ne cessent d'en contrarier le vœu. C'est ainsi que notre législation somptuaire, effrayée de voir le luxe du royaume dépasser sans proportion les ressources de son commerce et de son industrie, a fixé le prix des étoffes et des habillemens, et défendu l'usage de la soie et des pelleteries étrangères; l'amende qu'elle impose est une jouissance de plus, et tel serait fâché de n'avoir pas cette nouvelle distinction à ajouter à ses prétentions et à son opulence.

Cependant, il est un luxe utile. A sa voix, les cités se repeuplent, les déserts se raniment, les arts se réveillent et s'exercent, et souvent, lorsqu'il a emprunté la parure des graces, il embellit l'existence et en adoucit les momens. — D'ailleurs, continua Hermenfroi, en négociant consommé, si mon voisin, ramené à la simplicité primitive, a l'habitude de n'emprunter ni des soies à l'Italie, ni des fourrures à l'Orient, mon commerce y perdra chaque jour le bénéfice du transport et le prestige des distances.

Je payerai moins l'employé que j'occupe. Je réformerai ma table et mes plaisirs, et l'ouvrier, l'artisan souffriront d'un calcul qu'aura cependant conseillé la prudence.

D'ailleurs, pour que la loi fut respectée, il faudrait qu'elle fût conséquente, et qu'au moment où elle condamne quelques signes extérieurs, elle n'autorisât pas en même temps les distinctions qui tendent à les reproduire. Qu'importe, en effet, que ces signes restent ou disparaissent, tandis qu'il en est tant d'autres qui me rappellent les distances inévitables consacrées par nos institutions, lorsque les grands, pour être maintenus, n'ont plus besoin de l'estime des hommes, et que les richesses, le hasard d'une naissance illustre ou la possession d'un fief héréditaire tiennent lieu de vertus?

Nous n'habitons plus des forêts, continua Hermenfroi. Ce souvenir confus existe à peine dans l'histoire ou dans les récits surannés de quelques-uns de nos vieillards, et trois siècles de civilisation, de passions et de vices séparent déjà le nôtre du moment où nous passions le Danube et le Rhin. Le temps n'est plus où l'Empire français se réduisait à quelques cités,

ses richesses à des dépouilles et nos habits à des peaux de moutons; où ses ducs n'étaient que des *chefs* aguerris, ses comtes des *compagnons* et ses barons des *braves*. Un climat plus doux, un sol plus généreux, des destinées plus fixes, le mélange des peuples et les progrès des arts ont ramené nos mœurs à l'esprit qui leur est propre, et la législation mal assortie qui voudrait se reporter à une trop grande distance de ces révolutions, aurait sans cesse à se reprocher son ridicule et son incohérence.

C'était en nous promenant que Hermenfroi me communiquait ces observations. Nous traversions une place ordinairement fréquentée, où les habitans les plus aisés ont l'habitude de se rendre après le repas, soit pour y jouir de la fraîcheur de l'air, soit pour y prendre, à l'ombre de plusieurs arbres agréablement disposés, un exercice utile. Des grouppes de peuple remplissaient plusieurs parties de la place. Ses flots se pressaient surtout autour d'une espèce d'étendard décoré de figures hiéroglifiques inintelligibles pour nous. — N'allons pas plus loin, me dit Hermenfroi; il est

bon que vous connaissiez à quel point l'on abuse ici de la crédulité populaire.

Ces hommes que vous voyez entourés d'une foule stupide, sont des devins. La superstition les a multipliés dans toutes les provinces, et ils ne manquent jamais de venir exercer leur art aux jours de fêtes et de solemnités.

Ecoutez cette jeune fille et ce misérable vieillard. L'une vient demander l'explication d'un songe qui intéresse son cœur ; l'autre voudrait savoir combien d'années encore le temps respectera sa vie. Approchons nous : le devin déroule à leurs yeux l'imposant avenir. Il leur présente une bible fermée ; ils en piquent au hasard les feuillets et le passage qu'ils ont rencontré détermine leur bonheur ou leurs craintes. Remarquez plus loin cet époux défiant ; il voudrait pénétrer un secret. Il l'ignorait et il était heureux, mais désormais son existence est flétrie, et l'illusion qui suffit au bonheur a disparu pour lui. Ce quatrième, à la veille d'une entreprise, vient interroger le destin. L'urne s'ouvre, les sorts tombent, son œil inquiet y cherche quelqu'indice, et il se retire heureux d'un avenir qui peut-être trompera son espoir.

Observez ce devin, continua Hermenfroi.

Il est peu d'événemens de la vie sur lesquels ne soit consulté, et toute son activité peut à peine suffire à l'empressement de la foule. Voyez comment toutes les classes, tous les âges s'agitent autour de lui et prêtent à ses réponses une oreille attentive; mais remarquez surtout combien les combinaisons de l'avenir ont de charmes pour le cœur de l'homme, et avec quelle bizarre impatience il oublie de jouir pour se livrer au plaisir d'espérer.

C'est surtout, m'ajouta-t-il, depuis la décadence de Rome que cet esprit prophétique s'est introduit parmi nous, et il devait en effet s'établir sur les ruines de toutes les connaissances humaines. Chaque ville, chaque bourg a son almanach, son magicien, son astrologue : aventuriers méprisables, oracles révérés dont les décisions règlent le plus souvent les projets et les destins des hommes. Il est au reste peu d'objets dont la superstition ne s'empare. Le tonnerre annonce la colère de Dieu; les arcs-en-ciel, les éclipses, les comètes, ces flammes fugitives qui effleurent la terre, ces nuées transparentes et lumineuses qui paraissent aux cieux, en un mot, le plus léger désordre de la nature livre le peuple à des pressen-

timens. L'empereur, pour l'éclairer, a multiplié ses efforts et ses capitulaires (1) ; soins inutiles ! il n'est aucun égarement de l'esprit qui ait fait plus de ravages et qui tarde si long-temps à revenir sous l'empire de la raison.

On a pratiqué autour de la place de petites loges, ouvertes par devant, que nous nommons portiques. Quelques marchands y ont étalé les différens objets de leur commerce, et s'efforcent, par toutes les séductions des arts et du plaisir, d'attirer un regard. C'est également ici que se rassemblent chaque jour le plupart des habitans de la ville pour y parler de nouvelles ou d'affaires, critiquer leurs magistrats, se prodiguer des caresses bannales ou s'occuper des intérêts publics ; et que, de tous côtés, l'on peut suivre et admirer cette rapide circulation d'hommes, de travaux, de mouvemens divers dirigés vers l'utilité générale, et se liant au mécanisme social par l'intérêt particulier.

Ici et là, on trouve quelques boutiques de bouchers, de fourniers et de talmeliers. Les

(1) Capit. de 789.

Les premiers forment un corps, composé d'un certain nombre de familles, chargées d'acheter les bestiaux et d'en distribuer la viande aux habitans. Les seconds ont établi des fours publics dont le service diminue l'embarras des ménages. Ces troisièmes, portant plus loin encore la perfection de l'art, non-seulement cuisent le pain, mais vendent la farine. D'autres enfin y ont ajouté des moulins pour réunir, dans une seule enceinte, tous les procédés indispensables à la fabrication (1). Le soin de la santé publique a attiré sur toutes ces professions l'œil d'une police éclairée, et l'empereur n'a dédaigné dans ses capitulaires (2), ni le nombre des artisans qui s'y dévouent, ni leurs habitudes morales, ni l'ordre, la propreté et la salubrité de leurs opérations.

Le peuple, me disait encore Hermenfroi, s'accoutume peu-à-peu à compter les années depuis l'incarnation, et en s'attachant à ce point de départ, à employer une mesure plus

(1) Vie priv. des Franc., tom. 1, pag. 68.

(2) Capit. de 805.

fixe dans ses contrats et dans ses souvenirs. Il y avait long-temps que le gouvernement lui en avait donné l'exemple et que les conciles avaient consacré cette époque comme la plus commode pour une nation commerçante, et la plus naturelle à un peuple chrétien.

Le soir, en rentrant au logis, nous trouvions toujours un repas délicieux, préparé par l'amitié et offert par les grâces. L'épouse d'Hermenfroi en faisait les honneurs. Quelques amis venaient souvent partager nos plaisirs. Alors, on apportait la coupe des santés, et chacun y buvait à la ronde. Tantôt, d'une voix solemnelle, on proclamait la gloire du héros de l'Empire, des armées, des Français; tantôt les santés prenaient un caractère moins grave. On buvait aux femmes, d'abord amantes sensibles, puis amies fidèles, ordonnatrices de nos maisons et mères de nos enfans; à l'amour qui charme les ennuis de la vie; au mariage qui double l'existence, au bonheur domestique, à la franchise, à l'amitié et à la liberté des champs.

Lorsque le temps ne nous permettait pas le plaisir de la promenade, nous cherchions un

dédommagement dans des jeux sédentaires. Quelquefois nous préférions ceux où la fortune ne laisse aucun droit au calcul. La loi qui les avait défendus (1) ajoutait à leurs charmes. Tantôt une monnaie jetée avec rapidité amenait la croix ou la pile (2); tantôt des dés, agités dans des cornets de cuir, offraient ou refusaient les points qu'on avait demandés. Nous ne nous permettions ces petites infractions, que lorsque quelques rasades de vin du Rhône ou d'Orléans (3) nous rendaient indifférens sur le choix des plaisirs; mais ordinairement nous donnions la préférence aux tables, à la marelle et aux échecs, où l'art du joueur laisse du moins quelque prix au succès.

Pendant que nous amusions ainsi nos loisirs, les enfans se livraient, non loin de nous, avec

---

(1) Capit. de 804.

(2) Les Romains avaient connu ce jeu, et l'appelaient, comme l'empreinte de leurs monnaies, *tête ou navire*. On s'est servi du mot de *croix* depuis que le christianisme en a placé sur toutes les empreintes : celui de *pile* est demeuré. *Pilos*, en Grec, signifie un vaisseau.

(3) Réputé alors le meilleur de la France.

quelques amis, aux plaisirs de leur âge. Ils jouaient à *pair ou non* avec des noix ou des amandes; à l'ancien *myinda*, où quelqu'un de la troupe, les yeux bandés, courait après les autres et cherchait à les attraper; à la *tortue*, où celui qui la faisait, continuellement agacé par ses camarades, était forcé de rester sur place jusqu'à ce qu'il eût pu les saisir; à *cloche-pied* où chacun, sans abandonner cette position difficile, devait atteindre le but qu'on avait désigné.

Les jeunes filles, réunies dans une autre partie de l'appartement, ne participaient pas à ces jeux; mais elles pliaient des feuilles de roses en petites vessies, et après les avoir fait claquer sur le front, elles jugeaient à leur bruit, si elles seraient aimées, si elles se marieraient et si elles auraient des enfans.

La maison d'Hermenfroi m'offrait chaque jour de nouveaux agrémens. Je ne l'ai quittée qu'à regret pour continuer mon voyage, et cette privation me laisse un vide que la variété des objets peut à peine remplir.

Châlons est agréablement situé sur la Saône, dans une position qui semble tout promettre au génie assez courageux pour y porter l'indus-

trie et les arts. A trois lieues de là, sur les escarpemens brisés d'une colline, on voit le vieux château de Boucherasse, où Brunehaut, l'œil ouvert sur tout ce qui se passait à la cour, déployait tantôt tout ce que l'âme a d'énergie, tantôt tout ce que le vice et la corruption ont de plus odieux. Au-delà, les beautés du paysage, des sites frais, des formes gracieuses et riantes et le désordre intéressant des eaux, des villages et des champs, contribuent à faire oublier ce que cet aspect a conservé de trop farouche, et à reposer l'âme fatiguée de ces odieux souvenirs.

Je me suis arrêté quelques semaines à Châlons. Les traces de l'incendie affreux qui consuma cette ville en 642, ont rapidement disparu. On se promène aujourd'hui au milieu des scènes animées de son port, d'habitans aisés, de maisons bien bâties, et l'on n'apperçoit plus que l'influence d'une situation heureuse et d'un bon gouvernement. On m'y a fait remarquer une école fondée par saint Loup, où l'on enseigne l'écriture-sainte. Près de là, la Basilique de Saint-Vincent rappelle ce fameux concile qu'assembla Clovis II (1) et qui, par la multi-

(1) En 644.

tude de freins qu'il cherchait à opposer aux mœurs de son siècle, fait l'histoire de leur corruption. Parmi plusieurs lois qui pourraient vous en convaincre, il en est deux surtout qui m'ont frappé d'étonnement. L'une empêchait le trafic de croix, des reliques, des cloches, et des ornemens de l'église; l'autre défendait aux femmes de danser dans l'enceinte sacrée, et d'y chanter des couplets que la pudeur rougirait d'avouer (1).

C'est dans cette église que se trouve le tombeau d'Austrigilde, femme du roi Gontran. Elle avait obtenu de ce prince qu'il ferait égorger et enterrer avec elle les deux médecins qui l'avaient soignée pendant sa maladie (2), voulant ainsi ou les conserver dans une autre vie, ou les châtier de sa mort.

(1) Millo, Hist. de Bourg., tom. 2, p. 40.

(2) Greg. Tur., lib. 5, cap. 36.

## LETTRE XVI.

Isembart arrive à Lyon et y rencontre l'évêque Leydrade. Edifices publics. Juifs et leur situation. Etat civil. Classes diverses. Vassaux, Francs-tenanciers, tributaires et serfs. Leur législation et leur infortune.

Lyon, an 811.

Après deux jours d'un voyage assez pénible, je suis arrivé à Lyon. Le temps que j'y passe me laissera sans doute de précieux souvenirs. Des mœurs douces et faciles, des femmes aimables, des sites délicieux, tout charme ici mon existence. La ville doit la plupart des avantages dont elle jouit à son heureuse position et au commerce considérable qui l'occupe. Ses rues, ses temples, ses manufactures, tous ses établissemens annoncent le goût naissant des arts, les loisirs de la paix et la douceur des mœurs privées; et on peut l'envisager comme l'une des cités de l'empire qui a les plus belles

espérances et où se réunissent le plus de ressources et d'activité.

Parmi les divers édifices publics qui embellissent Lyon, on me montra l'hospice consacré à Dieu et aux pauvres par le roi Childebert (1); le château de Pierre Cise, où le roi des Lombards, l'infortuné Didier, termina sa mélancolique carrière; l'abbaye de Sainte-Barbe relevée par les soins pieux du monarque; la Basilique remplie de ses bienfaits, brillante de sa gloire et dont le style imposant et auguste rappellent à chaque pas le séjour de la divinité.

Leydrade occupait depuis peu le siége de Lyon. Digne ministre d'un Dieu de bonté, je l'ai souvent vu prosterné aux pieds des autels et presqu'en même temps entouré de malheureux dont il sèche les larmes, parcourant les écoles et les hôpitaux, réparant des débris, relevant des lieux saints, rétablissant les mœurs, embellissant le culte et remplissant ainsi chaque instant de sa vie des charmes d'un bienfait.

La quantité de Juifs qui habitent Lyon est

(1) L'Hôtel-Dieu fondé en 549.

considérable, et il est d'ailleurs peu de cités dans l'Empire où ils n'ayent porté l'industrie et l'activité. Quoique l'histoire de cette nation ne soit à-peu-près que celle de ses désastres, elle jouissait, sous les Romains et sous les premiers Francs, du respect que l'on doit au malheur, et aujourd'hui encore, sous le règne de la vertu et de la philosophie, elle prend part aux bienfaits du gouvernement. Charles pense généralement que l'empire des lois doit finir où règne la conscience, et qu'une société bien constituée ne peut légitimement exclure de son sein que celui-là seulement qui, indépendamment de ses opinions religieuses, y aurait porté le trouble, le scandale ou des dispositions nuisibles à son repos.

C'est à l'abri de ces principes que les Juifs rassurés se dévouent à l'industrie, au commerce et aux arts, possèdent des esclaves et des terres, sont appelés dans les contrats et dans les témoignages, citent même quelques-uns de leurs principaux citoyens parmi les hommes distingués qui approchent du monarque et qui prennent part à l'administration de l'état. Un agent particulier de cette nation réside continuellement à la cour. Evrard oc-

cupe aujourd'hui ce poste difficile (1). On l'appelle le *maître des Juifs* (2). Sa mission consiste à y protéger les privilèges et le culte de ses compatriotes, et je l'ai toujours vu jouir de la considération que l'on doit à son rang.

Les Juifs qui habitent Lyon sont généralement opulens, et ont par là même obtenu sur les autres citoyens une supériorité naturelle. C'est par égard pour leur culte qu'on a changé le jour du marché qui se tenait ordinairement le samedi de chaque semaine (3), et qu'on leur a ainsi laissé la liberté d'y faire leurs approvisionnemens.

Un hasard heureux m'avait procuré la rencontre d'un homme que j'avais vu quelquefois à la cour. Il jouissait dans sa cité de la considération que l'on doit au mérite et son active complaisance m'imposait à chaque instant de nouvelles obligations.

Un jour que nous traversions divers quartiers

---

(1) Mille, Hist. de Bourg., tom. 2, pag. 194.

(2) Orig. tom. 2, pag. 72.

(3) Mille, Hist. de Bourg., tom. 2, pag. 194.

de la ville à l'heure où le peuple, débarrassé de ses occupations, s'y jette avec le plus d'empressement, Vulfrade me dit : — Observons un moment ce tumulte et tâchons d'y démêler les diverses classes de la société. Ce n'est plus, j'en conviens, qu'un tableau gâté par la civilisation et dont les traits primitifs nous échappent, mais son aspect est utile encore aux rêves de la philosophie et à l'histoire de nos mœurs.

La nation, considérée en masse, a reçu la forme unique et imposante que lui donna la main de son héros. Vue dans ses détails, elle offre un nombre infini de nuances.

On peut diviser, m'ajouta-t-il, les citoyens de l'Empire en cinq classes.

Dans la première, sont les puissans et la noblesse.

Dans la seconde, les vassaux.

Dans la troisième, les moins puissans et les francs-tenanciers.

Dans la quatrième et la cinquième, les colons tributaires et les serfs.

I. Noblesse. Il y a une noblesse de sang dont les souvenirs se reportent encore dans les forêts de Germanie. Il y a une noblesse de fief

dont les titres ne reposent que sur des récompenses méritées ou sur les bienfaits de la cour. L'une se pavane d'un nom agrandi par les siècles ; l'autre se distrait de cette supériorité par le spectacle imposant de la félicité publique, et quelquefois par la conviction de n'y être pas étrangère...

La faculté de transmettre à sa famille les bénéfices et les dignités qui ne s'accordaient autrefois qu'au mérite, a donné à la noblesse cette prépondérance, d'abord si funeste aux prérogatives du trône, mais que l'esprit du gouvernement balance aujourd'hui avec tant de succès. Jadis on n'obtenait le beau nom de *noble* ou de *fidèle*, que par la prestation de serment, des vertus recommandables, des services essentiels, une expérience utile. Maintenant on transmet ce gage de la reconnaissance publique comme un champ ou comme une maison. De là, cette multitude de familles *bénéficiaires* qui se sont élevées dans le sein de l'état, mais dont les membres n'ont d'autres titres que la décadence de nos institutions et le hasard de leur naissance...

Observez cet homme qui s'avance vers nous. Il n'a rien fait pour sa patrie, et il jouit de

toutes les récompenses qu'elle destinait aux talens. Ses compatriotes flattent son oreille par des qualifications fastueuses ; et depuis que les fiefs sont devenus le privilège des familles, l'opinion a mesuré l'estime qu'elle accorde à cet être inutile sur leur étendue et sur leurs revenus.

L'âge, de longs services, une vie entière consacrée au bonheur de l'état donnent aux *vétérans* le droit d'occuper les degrés les plus élevés de la première classe, à laquelle ils servent en quelque manière de modèle et de ralliement. Des talens distingués, des succès importans, une naissance illustre fixent sur les sénateurs des regards plus attentifs et plus respectueux ; mais en général, la considération que le peuple accorde à la noblesse se mesure sur la nature différente des fiefs. Il y a des bénéfices auxquels un honneur ou une dignité sont nécessairement inhérens. Il y en a d'autres qui n'obtiennent à leurs propriétaires que des jouissances utiles et un certain nombre d'esclaves et de terres.

II. VASSAUX. Toutes les fois qu'un citoyen a obtenu l'inféodation d'un bénéfice, il devient vassal de la couronne. On en distingue de plu-

sieurs espèces. Les uns ont obtenu l'hommage d'une seconde classe de vassaux dont ils sont ainsi devenus les chefs ; on les appelle *princes*. Les autres n'ont sur leurs domaines que des hommes libres et des serfs, et rendent eux-mêmes hommage de leurs terres.

La nature de ces hommages est réglée sur la qualité des vassaux. Les uns sont tenus au service militaire, les autres au service domestique. On ne trouve les premiers qu'aux camps, aux armées et dans les cours plénières, entourés de ce que la splendeur a de plus imposant. On rencontre les seconds dans l'antichambre des grands ou dans l'enceinte de leurs domaines ; et rarement alors ils échappent aux reproches de leurs concitoyens. On a vu des pères expirer de chagrin en apprenant que cette humiliation pesait sur leurs familles, d'autres préférer la misère à la honte de ternir un beau nom.

Lorsque le vassal a reçu de son seigneur la valeur d'un sol (1), le nœud féodal est sacré, et on ne le rompt pas sans crime. Nos mœurs

(1) Capit., de 813, cap. 16.

ont même si peu prévu le cas de la révolte que, parmi toutes les loix des Mérovingiens, il n'en est qu'une seule (1) qui ait atteint le vassal infidèle, et que, lorsque la nation voulait venger le trône (2), elle était forcée de recourir à la loi des Romains.

Charles mit plus d'importance à ce crime, parce que ce prince naquit au milieu des excès de notre corruption. Depuis lors, on admoneste le vassal qui a offensé le roi (3). On l'abandonne au jugement de ses pairs, quand la faute est plus grave. S'il brave leur sentence, on l'exclut de la société (4); mais malheur à lui, si on le surprend armé contre son prince. La loi, alors inexorable, le dépouille de ses bénéfices, de ses fiefs, de ses meubles; et si, pour l'éluder, il en a fait abandon à sa femme ou à sa mère, si, pour l'intimider, il a déposé ceux-ci dans un asile saint (5), les commissaires impériaux, sans

(1) La loi ripuaire qui statuait contre la félonie une amende de 60 sols.

(2) Aim. lib. 4, cap. 80.

(3) Capit. Tit. 19.

(4) Capit. Tit. 33.

(5) Capit. Tit. 37. = Orig., tom. 2.

égard pour ces précautions évasives, imposent le séquestre sur tout ce que le coupable a voulu soustraire à la juste vengeance de la société.

Les lois féodales, en soumettant nos mœurs à l'esprit qui leur est propre, ont exigé de la part du vassal le sacrifice de toutes ses relations, sans en excepter les plus douces et les plus sacrées. Elles n'ont vu que le maintien de leur système, et elles ont avili la plus grande portion d'un peuple généreux. L'essence du vasselage est de suivre son maître partout, à la guerre, aux dangers, à la mort, de lui abandonnner sa vie, sa fortune, son honneur et ses armes, de fermer le cœur aux sentimens les plus impérieux de la nature, et aux relations les plus pressantes de la société.

III. Francs-tenanciers. Les hommes libres forment une portion intéressante de la société, et cette classe offre encore quelques vestiges de l'indépendance germaine. Ceux qui ont des terres, se dévouent à l'agriculture, au soin et à l'éducation des bestiaux et vivent du produit d'un travail opiniâtre. Les autres cherchent leurs ressources et la subsistance de leurs familles dans le commerce, l'industrie ou le remplacement des conscrits.

La loi oblige les Francs-tenanciers au service militaire, à la sûreté des frontières, au guet et à la garde des cités (1). A l'exception de ces devoirs, ils conservent toute l'étendue de leur liberté et sont les maîtres de ne rien faire ou de louer leur travail (2), d'augmenter ou de diminuer leur fortune, de rester libres ou de se choisir un seigneur. Leurs biens s'appellent *hérédités* pour en indiquer la franchise, et, en effet, ils ne payent aucunes redevances à l'état, peuvent recevoir sur leurs propriétés des hommes libres et s'en faire servir (3), terminer leurs différends sans recourir aux comtes, aliéner, vendre et transporter leurs biens (4) sans avoir besoin de la permission du roi.

Il y a deux espèces d'hommes libres : les *riches* et les *pauvres*. Nous entendons par riches, (car ce mot tudesque n'est autre chose que puissant) l'homme qui, possédant quatre manoirs, peut figurer à cheval dans les rangs

(1) Orig., tom. 1, pag. 151.
(2) Capit., lib. 7, pag. 333.
(3) Orig., tom. 1, pag. 153.
(4) Capit., lib. 4, cap. 19.

militaires. Nous appelons pauvres ceux dont la fortune, au-dessous de cette valeur, diminue leurs devoirs envers la patrie et ne leur permet pas un service complet. Quoique l'ordre de choses dans lequel ils sont nés, les entoure souvent de privations et de dégoûts, ils préfèrent leur position au lien féodal qui, sous le prétexte de protéger leurs familles, les abreuve le plus souvent d'outrages et de malheurs.

IV. TRIBUTAIRES. Les Francs-tenanciers peuvent devenir tributaires, en assujettissant leurs fonds à un impôt; mais lorsque ce contrat n'impose d'ailleurs aucune obligation personnelle, il n'est pas réputé servile et n'a rien d'odieux.

Vous rencontrerez fréquemment, continua Vulfrade, des exemples de cette nature. Celui-ci a des besoins qui surpassent ses revenus, et cependant il veut répandre quelques commodités sur le reste de sa vie : que fait-il? Il sacrifie l'avenir et échange la propriété de ses biens contre la jouissance d'un plus grande quantité (1) dont il paye le cens.

(1) Cap. de 810.

Celui-là préfère une existence paisible aux dangers des combats : son parti est aussitôt pris. Il soumet toutes ses terres, et échappe ainsi à un devoir sacré sans doute (1), mais qui, n'atteignant que les hommes libres, n'était pas fait pour lui.

Un troisième est privé de toutes les ressources de la fortune ; mais il a l'habitude du travail et un bras vigoureux. Des terres que l'avidité n'a point encore aperçues s'offrent à son courage. Il les obtient, les défriche, les interroge pour la première fois et les force à devenir fécondes ; puis, lorsque tout a pris sous sa main une forme nouvelle, il jouit du fruit de ses soins et ne paie à l'état qu'un modique tribut.

D'autres causes secondent encore ce système. Les calamités publiques, un temps de guerre ou de disette, une grêle ou une inondation, quelque revers particulier, une entreprise malheureuse, un projet renversé, sont autant de circonstances dont l'opulence s'empare pour assujétir le fond d'un malheureux qui, privé lui-même de tout moyen d'existence, ne croit ja-

(1) Capit. Pipp., cap. 23.

mais faire de trop grands sacrifices, lorsqu'ils peuvent lui procurer un protecteur qui s'intéresse à sa conservation.

Plusieurs Saxons, punis d'abord par la main d'un vainqueur irrité, mais qui ont bientôt pris part à sa clémence; une multitude d'Espagnols fugitifs d'une patrie où les Sarrasins ont porté les meurtres et les embrasemens; des citoyens de toutes les nations, jaloux de venir s'établir sur un sol généreux et tranquille, et d'y passer dans l'abondance et la paix le reste de leurs jours, appartiennent également à la classe des colons tributaires, et, à chaque instant, remboursent à l'état, en richesses agricoles, ce qu'il leur donne en sûreté.

V. Serfs. Les hommes libres perdent leurs priviléges, et deviennent serfs en se choisissant un seigneur. D'abord le Franc ne connaissait d'esclaves que ceux qu'il faisait à la guerre, mais les fréquentes secousses qui agitèrent le royaume sous le règne de la faiblesse et de l'incapacité, multiplièrent le nombre de ces contrats. Alors l'infortuné demandait la protection que les lois lui avaient refusée à un seigneur plus fort et plus puissant que lui. Il lui abandonnait en échange ses biens et sa personne, les

soumettait au tribut et au cens, et souscrivait, par désespoir, un contrat que semblait repousser la nature.

Maintenant que tous ces maux sont réparés, et que la vigueur du gouvernement a ramené dans toutes les classes de la société la sécurité et la confiance, ces contrats deviennent infiniment plus rares, parce qu'ils seraient sans motif. On manquerait même, en s'y soumettant, de respect pour les mœurs, et la honte atteindrait l'imprudence; mais, si jamais ces scènes anarchiques reparaissaient en France, nous verrions sans doute les mêmes maux naître du même principe, et la vassalité devenir insensiblement le caractère commun de toutes les terres et de tous les sujets.

La servitude rend les serfs incapables de toute fonction publique. Barbarement dégradés par leurs semblables, on ne les distingue qu'à leurs malheurs et à leurs privations. Les services les plus humilians pèsent sur cette caste. Ils ne peuvent, ni se marier sans la permission de leurs maîtres, ni tuer une pièce de bétail sans leur en payer la valeur (1), ni recueillir

(1) Orig., tom. 2, pag. 134.

une succession que l'avidité leur dispute, ni rompre des liens que retiennent sans cesse l'audace et la férocité.

Parcourez les campagnes, continua Vulfrade, et vous ne rencontrerez que trop souvent ces mélancoliques tableaux. Suivez-y ces régisseurs féroces, enlevant dans les étables l'agneau qui vient de naître, dans les ateliers, la toile nouvellement tissue, sur les montagnes, le fromage à peine fabriqué. Ecoutez les gémissemens de ces malheureux, tour-à-tour victimes et appuis des tyrans, arrachant par la terreur les redevances que dispute la misère, et faisant couler des larmes dont eux-mêmes devront quelque jour s'abreuver. Allez enfin sur ce théâtre continuel de deuil et d'infortune, vous pénétrer des misères humaines, vous en reviendrez meilleur et plus reconnaissant.

Il était digne d'un prince philosophe d'adoucir ces malheurs; mais la politique ne lui permettait pas de renverser brusquement la constitution de l'état, et de tarir, par un seul capitulaire, la source des fortunes privées. Non-seulement Charles a fait pour les serfs tout ce que lui permettaient les préjugés de son peuple, en recommandant à chaque seigneur de les trai-

ter avec humanité (1), en brisant même leurs liens si leur maître a voulu les tuer ou violer leurs femmes ou leurs filles, s'il les a frappés avec un bâton (2), s'il leur a arraché une dent ou un œil (3); mais il leur a encore ouvert l'accès des tribunaux pour y porter leurs plaintes (4), et a ainsi opposé le frein de la justice à l'excès des passions.

Les serfs qui appartiennent à l'église sont moins infortunés, et leur sort est généralement envié par les autres. L'oisiveté des cloîtres, la crainte des dangers, un reste de pudeur pour l'habit, rendent ici la vie plus tranquille. On n'est pas exposé comme ailleurs aux dévastations, aux crimes, aux pillages; on ne souffre pas autant des caprices d'un maître et des bizarres fantaisies du pouvoir. Le clergé, qui a continuellement besoin de bras pour la culture de ses terres, attire ainsi à sa glèbe une multitude de laboureurs par l'espoir d'un traitement plus doux, donne à chacun sa hache, sa

(1) Orig., tom. 2, pag. 140.
(2) Id., tom. 1, pag. 198.
(3) Cap., lib. 6, art. 11 et 14.
(4) Cap. de 813, art. 16.

faulx, sa charrue, et porte encore à leur âme quelques sentimens de bonheur.

Tout Franc a le droit de rendre à la société l'esclave qui lui appartient, et de remplir ainsi l'intervalle qui existe entre le serf et l'homme libre. Cet acte se termine dans le plaid des cités. Les affranchis, ainsi ramenés à eux-mêmes, se dévouent presque tous au commerce et aux arts; mais la loi ne leur accorde les avantages du citoyen, que lorsqu'ils ont atteint la troisième génération libre (1); et alors même, ils peuvent rarement soustraire leur extraction à ces souvenirs irritans qui règlent l'opinion des hommes, et lui assujétissent leurs principes et leurs affections.

(1) Bruère, vie de Charlem., tom. 2, pag. 270.

## LETTRE XVII.

**Route de Lyon à Marseille. Vienne. Coup d'œil sur les campagnes. Pâturages publics. Moulins. Isembart arrive à Marseille. Fêtes de Pâques. Eglises.**

Marseille, an 811.

La route de Lyon à Marseille offre une suite continuelle de villes agréables par leur situation, ou intéressantes par les souvenirs qu'elles offrent, de villages où respire l'aisance, de campagnes fertiles, de coteaux chargés de vignobles et de plaines immenses couvertes d'oliviers.

Vienne est agréablement située sur les rives du Rhône. C'était, sous les Romains, l'un des deux entrepôts établis dans l'occident, pour le commerce du chanvre et du lin. Je me promenai long-temps sur les ruines d'un temple consacré à la victoire, méditant sur d'horribles revers. Plus gai, plus heureux, je parcourus bientôt une chaîne de rocs grisâtres, d'où l'œil

plonge sur les sinuosités du fleuve, et sur le sommet desquels l'industrie des hommes, triomphant de tous les obstacles, a fait croître des vins délicieux.

Les transports du commerce, le mouvement de l'industrie et de l'agriculture, le bruit d'une population active et laborieuse, plusieurs maisons de campagne répandues çà et là sur ma route, en adoucissaient les ennuis. Tous ces bâtimens (1) étaient environnés de petites habitations destinées aux esclaves. De longues perches élevées au milieu des champs, et au haut desquelles on attachait quelques versets de l'Ecriture-Sainte (2), frappaient à tout moment mes regards. On m'assura que ce préservatif, destiné à conjurer les orages, n'était jamais infructueusement employé par l'agriculteur inquiet sur sa moisson.

Le peuple élève beaucoup de bétail, et compte, parmi ses ressources les plus intéressantes, la faculté de le nourrir sur les pâturages publics. La plupart de ces terres appar-

---

(1) On les appelait *Mansus Dominicus*, le manoir du Seigneur.

(2) Capit. de 789, cap. 18.

tenaient aux cités de la Gaule avant l'invasion des Francs; d'autres étaient restées vacantes dans le tumulte de la conquête : toutes servent aujourd'hui à consoler le pauvre et à ranimer son espoir.

Une multitude de moulins, suspendus sur les rivières, offrent de tous côtés les ressources des arts. D'abord, les Francs n'employaient à ce service que leurs bestiaux ou leurs esclaves; la Gaule bientôt leur apprit le secret de diriger les eaux, de les forcer à devenir utiles, et d'assujétir les torrens les plus impétueux. Séduits par ces nouveaux procédés, toutes leurs lois montrent encore l'importance qu'ils attachaient à ces établissemens, et la foule de précautions qu'ils opposaient à leur décadence.

De distance en distance, on rencontre des habitations fortifiées et entourées de fossés et de retranchemens. Ces constructions, dont les scènes anarchiques qui ont désolé la France ont fait naître le goût et le besoin, ne paraissent à l'Empereur qu'une ressource de plus aux passions et aux haines, et souvent on l'entend se prononcer avec force contre tout ce qui tend à les favoriser. Il voudrait que de riches guérets fissent seuls l'ornement des campagnes, et que

les citoyens ne trouvassent d'abri que dans les lois, et de force que dans leur union.

Notre trajet jusqu'à Orange (1) fut heureux. Quelques affaires ayant obligé un ami qui voyageait avec moi de s'y arrêter pendant vingt-quatre heures, j'eus le loisir de visiter tout ce que cette ville offre d'intéressant. A chaque instant, je marchais sur les ruines de Rome; partout je rencontrais les débris d'un temple, d'un cirque, d'un arc de triomphe ou d'un therme public.

Nous avions, dans l'hôtellerie où nous étions logés, quelques habitans du midi de la France qui, comme nous, revenaient de Lyon. Nous mangions à la même table, et chacun prenait alors part à la conversation.

« Restez ici, » nous disait quelquefois un habitant d'Orange, « c'est la cité des Dieux. Les » Grecs l'appelèrent *Ville d'or*, parce que la » nature y a déployé ses plus séduisantes ri» chesses. »

« Ne l'en croyez pas, » me disait un second. « Il imagine que le soleil n'a de chaleur

(1) Arausio.

» que pour les bords du Mayne (1); mais venez » à Arles (2). L'antiquité vous y offrira ses » trésors. On vous y montrera le buste d'Esculape et les débris d'un temple consacré à » Diane et à Mars. Vous parcourrez ces catacombes augustes où les premiers Chrétiens » inhumaient leurs martyrs, et vous épuiserez » votre passion pour les Romains au milieu des » urnes, des lampes et des lacrimatoires. D'ailleurs, mieux là que partout ailleurs, vous » pourrez suivre les progrès de l'industrie humaine et observer, dans nos ateliers et nos » manufactures, que l'homme qui a des idées » peut souvent se dispenser de modèles, et qu'il » est plus glorieux de produire que d'imiter. »

« Gardez-vous de vous laisser séduire, » me disait un troisième; « car, on ne vous a pas » ajouté qu'un sol marécageux et un climat » mal sain corrompent le bonheur que l'on vous » a vanté; mais faites mieux : arrêtez-vous à » Aix (3). Là, du moins, vous jouirez d'un

---

(1) Petite rivière qui coule près des murs d'Orange.

(2) Arelate.

(3) Aquæ sextiæ.

» sol solide, d'un air pur, et de la foule qu'at-
» tire chaque jour dans nos murs la célébrité de
» nos sources thermales. »

Un homme assis à l'extrémité de la table et qui avait jusqu'alors gardé le silence, se tourna vers moi en souriant, et me dit : — « Défiez-
» vous de ces éloges où l'orgueil a plus de part
» que la raison et la vérité; mais voulez-vous
» un conseil désintéressé et sincère? venez à
» Marseille. J'y suis né, et je n'ai pas quitté ce
» séjour. Vous verrez cette ville, célèbre dans
» tous les âges et dans toutes les mains, tantôt
» recueillant ces Phocéens qui lui enseignent
» l'art d'embellir l'existence, tantôt laissant
» échapper la première étincelle qui enflamme
» la Gaule barbare, et lui découvre le secret de
» faire circuler les richesses et d'adoucir les
» mœurs : alliée des Romains qui l'appelaient
» l'Athènes de la Gaule (1), puissante par sa
» population, riche par son génie et placée sur
» les bords de cette *grande mer* sur laquelle
» vos regards vont s'étendre, et qui, après avoir
» voituré jusques dans nos entrepôts les tri-

(1) Pline.

» buts de toutes les nations, les confie à notre » activité pour les distribuer à toutes les cités » de l'Empire. »

Au milieu de ce choc de prétentions et de rivalités, je me tournai vers mon ami et lui dis à l'oreille : « Ces gens là eussent fait de mau» vais historiens. » — « Et cependant, » me répondit-il « ils ressemblent aux nôtres, dont » la vanité personnelle, grossissant ou affaiblis» sant chaque trait, a constamment profané le » pinceau. »

Marseille, au fond d'un golfe couvert par plusieurs îles, est en partie placée sur une colline agréable d'où les regards s'étendent sur la mer. Je ne connais point de coup d'œil plus magnifique que celui de son port, continuellement animé par l'arrivage et le départ des vaisseaux, le mouvement de l'industrie, la diversité des projets et le concours de toutes les nations, qui semblent s'appeler ici pour réparer leurs privations par d'utiles échanges, et se rapprocher au cri de leurs besoins.

Nous touchions à l'anniversaire des fêtes de Pâques. Pendant cette époque consacrée aux purifications et aux jeûnes, les souvenirs succédaient aux projets, les expiations aux plai-

sirs et le silence de la méditation et de la pénitence au tumulte de la société. Toutes les affaires étaient suspendues. Dès la naissance du jour, le peuple remplissait les églises, où des cérémonies augustes, des voix éclatantes et le prestige de tous les arts qui se dévouent au culte, célébraient une des plus grandes époques de l'histoire et de la religion.

Quelques jours après notre arrivée, nous nous rendîmes dans un des temples les plus fréquentés de la ville.—Rien de plus imposant que le coup d'œil avec lequel la religion s'y présente. Des eaux saintes, des feux continuels, la fumée des parfums et des huiles, l'union des vœux, l'harmonie des chants, l'image d'un Dieu mourant, tout un peuple à genoux... Ah! mon père, quels tableaux et quelles impressions! L'âme brûle. Elle s'agrandit, elle s'élève. Toutes les grandeurs humaines reculent. Le ciel s'ouvre, et la pensée contracte quelque chose de son éclat et de sa majesté. Combien ces transports sont sublimes, mais hélas! qu'ils sont fugitifs! A peine je suis redescendu chez les hommes, que la terre a repris tous ses droits. Ils vont, viennent, s'agitent, m'entretiennent de leurs conventions, de leurs préjugés, de

leurs haines... et déjà mon cœur devient parjure aux vœux qu'il a formés.

Les psaumes et quelques hymnes composés par les évêques les plus révérés, servent au chant des églises; mais cette psalmodie ne présente aucun caractère. Quelques-unes ont conservé le chant Ambrosien (1), lourd, pesant, monotone, mais cher encore aux habitudes du peuple et du clergé. Dans d'autres, l'harmonie de la musique romaine commence à triompher de ces intonations véhémentes et barbares que repousse le sentiment. L'empereur, persuadé que le chant n'est pas indifférent à l'intérêt du culte, ne cesse d'en recommander l'usage à toutes les églises, et souvent je l'ai vu s'irriter, avec ce ton d'impatience que vous lui connaissez, des obstacles que rencontre son zèle pour les arts. Cependant son autorité prévaudra. Déjà il a fait corriger tous les livres sur des antiphonaires notés d'après la nouvelle harmonie, et les principales églises ont reçu des maîtres italiens destinés à la propager.

---

(1) Espèce de plain-chant, attribué à Saint-Ambroise.

On n'administre le baptême que dans les octaves de Pâques. Comme il n'y a dans chaque cité qu'un seul baptistaire, nous fûmes obligés, pour voir cette cérémonie, de nous rendre à l'église cathédrale près duquel il est situé. C'est une vaste cuve, remplie d'eau bénite, où les récipiendaires reçurent, au milieu des invocations et des chants, une triple immersion. Ils n'avaient alors qu'une simple tunique, car on ne voulait pas qu'aucun luxe humain altérât les premiers traits de la religion; mais on les revêtit bientôt d'une robe blanche qu'ils portèrent ensuite pendant huit jours, comme un emblême de leur nouveau caractère.

Le bruit des cloches avait annoncé au peuple la pompe de cette cérémonie. Il y en a dans les principales églises, et leur usage remonte à la plus haute antiquité; mais ce n'est que depuis un siècle environ qu'on a imaginé de l'appliquer au culte.

L'anniversaire des fêtes de Pâques avait attiré dans la ville une telle affluence, que les maisons, étant insuffisantes pour recevoir ce surcroît de population, on passait la nuit dans les jardins et dans les rues. Non-seulement, tous les vassaux du diocèse étaient en usage de

venir célébrer ces fêtes dans la principale cité, mais on destinait ordinairement cette époque à diverses cérémonies dont le retour périodique contribuait à augmenter le concours.

On profitait, par exemple, de ces solennités pour admettre le peuple à la célébration des mystères. La loi la recommandait trois fois l'année (1), et il était rare qu'on se dispensât de remplir ce devoir. On communiait avec le pain et le vin : l'un et l'autre avaient été bénis. Des diacres les portaient aux malades, et l'on soumettait à la pénitence publique ceux dont l'absence ne pouvait être justifiée par aucun motif apparent.

Cette époque était encore celle où l'on célébrait les mariages; mais on arrêtait les époux aux portes de l'église, et c'est là où la cérémonie avait lieu, dans la crainte sans doute qu'un lien, où la volupté a souvent autant de part que le sentiment, ne profanât le sanctuaire.

Les pauvres du diocèse profitaient éga-

(1) Capit. lib. 2, cap. 16.

lement de ces solemnités, pour faire entendre le cri de leurs besoins. On examinait alors leur moralité, on remontait à la source de leurs infortunes, et lorsqu'ils étaient dignes de l'attention publique, tantôt on leur donnait le quart de tous les dons qu'avait reçus l'église pendant l'année précédente (1), tantôt on les admettait dans les hospices ouverts dans chaque paroisse (2) pour réprimer les abus de la mendicité.

---

(1) Mezeray, tom. 1, pag. 556.
(2) Baluze. Capit. cap. 10, fol. 454.

## LETTRE XVIII.

Isembart, arrivé à Seltz en Alsace, y trouve les ambassadeurs de Constantinople. Détails sur leur réception. Revue militaire. Composition de l'armée. L'empereur paraît au milieu de ses troupes. Son armure et sa garde. Machines de guerre, sommiers, vivres et munitions.

Château de Seltz, an 812.

J'ÉTAIS enfin arrivé à Aix après une trop longue absence. L'espoir de la liberté avait hâté mes pas, et un rêve enchanteur m'avait montré le repos au sein de l'amitié, et quelques journées consacrées aux souvenirs tranquilles... Mes calculs ont été trompés. A peine descendu, je cours chez Eginard : il est parti. Je vole à la cour : elle est déserte. Je passe chez mes amis : ils n'y sont plus. Un billet qu'on me remet m'apprend enfin ce qu'ils sont devenus. — « Si vous ne » nous trouvez plus, » me marquait-on, « suivez-nous. L'empereur et toute la cour » viennent de partir pour l'Alsace. Tachez » d'être à Seltz presqu'aussitôt que nous. »

Mon trajet fut rapide, et en peu de jours, je me trouvai dans les bras d'Eginard. Le lendemain, l'empereur, m'ayant accordé audience, m'accueillit avec la bonté d'un ami, s'informa de toutes les circonstances de mon voyage et desira d'apprendre le fruit que j'en avais recueilli. La plupart de ses questions furent relatives au bonheur des Français. Il m'entretint long-temps de l'état dans lequel j'avais trouvé les églises et les manufactures, les écoles et les hospices, les routes et les ports. Il voulut des détails sur les mœurs et les habitudes du peuple, sur le degré de confiance qu'il accordait au gouvernement, sur ses subsistances, ses besoins, ses plaisirs, en un mot, sur cette multitude de traits souvent inaperçus, mais qui, en se présentant les premiers, sont toujours précieux à l'observateur et au sage. Il parut satisfait de mes réponses et me le témoigna. Ses yeux m'exprimaient son plaisir..... Ah! mon père, si vous saviez comme un seul des regards de ce prince est plein de récompenses!

J'avais été devancé à Seltz par trois ambassadeurs de Constantinople, qui, n'ayant pas rencontré l'empereur à Aix, s'étaient déterminés à le suivre en Alsace. Envoyés par l'em-

pereur Nicéphore, ils venaient annoncer à la France l'événement cruel qui l'avait couronné et resserrer les liens qu'Irène avait fait naître entre les deux empires. Charles voulut qu'on déployât, dans cette circonstance, tout l'appareil de sa puissance, et que les députés grecs s'en retournassent, étonnés de rencontrer chez un peuple qu'ils accusent encore de barbarie, la magnificence et les richesses qui conviennent au sceptre des Césars.

Leur réception offrit un faste asiatique. Quatre salles qu'ils devaient successivement traverser (1), étalaient tout ce que la magnificence a de plus somptueux. A chaque pas, un officier du prince se présentait à eux, assis sur un trône élevé, couvert de pierreries, entouré de guerriers, de courtisans, d'hommages. Ce spectacle inattendu parut les étonner. Partout, ils croyaient voir un roi et voulaient tomber à ses pieds. Cependant Charles, éclatant d'or, les attendait à la cinquième salle et les reçut sur son trône, au milieu de sa cour. On

(1) Monach. St.-Gall. de reb. Car. — Gaillard, vie de Charlem, tom. 2, pag. 462.

dience, lorsqu'une nouvelle galanterie du monarque les engagea d'ajourner leur départ. Nous étions en automne. La campagne était terminée, et plusieurs corps de troupes, revenant de la Germanie, rentraient dans leurs foyers. A peine l'empereur en fut-il instruit, qu'il ordonna de diriger leur marche dans une vaste plaine à deux lieues de Seltz, où, après avoir ébloui les députés grecs par le spectacle du faste de sa cour, il voulut encore les intimider par celui de sa force.

Comme c'était la première fois que j'avais l'occasion de voir un rassemblement de troupes aussi considérable, je résolus d'en profiter pour m'instruire sur plusieurs choses que j'ignorais encore. Le comte Theuderic, l'un des capitaines les plus expérimentés de l'armée, avait consenti à me servir de guide, et ses soins me conduisaient partout où il avait l'espoir de m'instruire ou de m'intéresser.

Notre système militaire, me dit-il, a subi depuis Clovis, une foule de changemens que commandaient nos mœurs. Ce n'est plus tout un peuple qui se lève à l'instant d'une allarme, et qui, sans art, sans guide et sans frein, se porte

comme un torrent au devant du danger. Le génie et l'expérience ont soumis cette impétuosité à des règles plus fixes, tandis que l'introduction des fiefs a posé le principe de nos devoirs envers la patrie et l'état.

Lorsque l'intérêt public le demande, continua-t-il, le roi fait un appel à tous les vassaux de l'Empire, et détermine le nombre d'hommes, à pied ou à cheval, qu'ils doivent envoyer à l'armée. — Nous donnons le nom de *ban* à cet appel, lorsqu'il s'adresse aux vassaux indistinctement, et nous l'appelons *arrière ban* quand il n'atteint que ceux de la couronne.

L'appel qui convoque les citoyens *obligés* au service militaire, leur est répété deux fois. Le premier les met à la disposition de la patrie, et, depuis ce moment, ils doivent être prêts à un second signal. Celui-ci détermine toujours le jour du départ, les chefs auxquels ils doivent obéir, et le lieu où ils doivent se rendre.

Les bénéficiers et les simples propriétaires doivent également le service. Les premiers le font sans aucune réserve; les seconds le règlent sur leurs propriétés et sur la quantité de leurs terres. Les Polyptiques sont alors consultés, et

ces registres où toutes les possessions sont inscrites et dont nous avons emprunté l'usage des Romains, servent toujours de base à la conscription militaire.

Tous ces détails appartiennent aux comtes de l'Empire. Ce sont eux qui, dès l'instant du danger, parcourent les provinces, attentifs à ce qu'exige l'honneur, poursuivent les abus, surveillent les lâches, encouragent les faibles, visitent les vivres et les armes, règlent les congés et les cas de dispense, s'assurent que chaque homme s'est rendu au plaid qui lui est désigné, enflamment, par tous ces ressorts, le génie du peuple, et lui donnent cette activité et cette émulation qui le mènent aux succès.

La loi seconde leurs efforts. Elle punit le traîneur, tantôt par un jeûne d'autant de jours qu'il a différé son service (1), tantôt par une amende de soixante sols (2), souvent même par l'esclavage, lorsqu'il est hors d'état d'acquitter l'hériban. Plus sévère quand il a prêté le serment et qu'il déserte sa bannière, elle

(1) Capit. de 812.

(2) Capit. lib. 3, cap. 57.

le dégrade avec honte, le prive de ses bénéfices (1), et le livre à l'infamie et à la douleur du remords; mais, devenue implacable lorsqu'en présence de l'ennemi il a quitté ses rangs, elle le condamne à la peine de mort (2), comme seule capable de réparer un crime qu'aucune autre peine ne pourrait effacer.

D'ailleurs notre discipline est sévère. On la considère comme la garantie du courage et la principale cause des succès. Les fautes légères sont punies par de doubles factions ou par une prolongation de service. Quelquefois, on livre le soldat au fouet, à l'estrapade, à la mutilation. La mort même, dans les cas graves, est ordonnée par la loi (3), et le coupable est exposé aux pierres et aux flèches.

Lorsque toutes les troupes sont réunies, elles reçoivent une organisation régulière. Des corps particuliers sont formés. Chaque légion paraît sous ses drapeaux, reconnaît ses chefs, prête

(1) Capit. de 812, art. 5.

(2) Idem, art. 4.

(3) Capit. de 807.

le serment, montre ses habits et ses armes, tandis qu'un directoire suprême règle, au nom de l'état, tout ce qui peut contribuer au succès. Le soin des approvisionnements, la réparation des chemins, le transport des ponts volants, des armes et des balistes, le plan des opérations et des marches, en un mot toutes les ressources qui peuvent seconder le courage, éloigner les dangers ou hâter les triomphes, reçoivent, dans ces conseils préliminaires, de la force et de l'unité.

Lorsque cette organisation est terminée, le roi prend le commandement des troupes, ou le confie à ses principaux officiers. Depuis qu'un héros nous gouverne, c'est presque toujours lui qui vole à la victoire et qui est fier d'y mener des Français.

Toutes les expéditions militaires commencent à la fin de mai ou au milieu d'août (1), et doivent être terminées dans trois mois. Lorsque la guerre dure plus long-temps, ce service extraordinaire devient alors l'objet d'un nouveau contrat, dans lequel le prince prodigue les

(1) Capit. de 807.

dons et les promesses, et où l'espoir d'un coup de main et d'une jouissance rapide entraîne volontiers le soldat.

L'armée, continua Theuderic, est composée de deux sortes de guerriers : l'infanterie ou le corps des *pauvres*, et la cavalerie. Autrefois, cette première arme composait nos principales forces; aujourd'hui les gens à cheval fixent presque seuls les espérances et les regards.

Attachons nous d'abord à la cavalerie. Vous y voyez trois ordres de soldats. Ici, les vassaux du roi se distinguent par la couronne qui pare leurs drapeaux; là, à la croix qui a consacré ceux-ci, vous reconnaîtrez les vassaux de l'église; plus loin, vos yeux s'égarent sur les nombreux escadrons qu'ont armés les bénéficiers de l'Empire, comme un hommage de leur vassalité.

Mais quel est, demandai-je à Theuderic, le principe qui règle cet hommage? — Il repose, me répondit-il, sur la fortune de l'homme qui y est obligé. Chaque citoyen possédant quatre manoirs (1), doit fournir un soldat

(1) Chaque manoir contenait douze arpens de terre.

à la cavalerie (1) et pourvoir, pendant tout le temps de la campagne, à sa solde, à son équipage et à son entretien. Les ecclésiastiques ne sont pas dispensés de ce service, lorsqu'à une dignité qui devrait les rendre étrangers aux misérables querelles de ce monde, ils réunissent la possession d'un fief. Alors ils publient le *ban* militaire, arment leurs vassaux et leurs serfs et déployent, dans l'enceinte même de la paix, le signal du carnage. Souvent, fiers de commander à une troupe impatiente et superbe, ils paraissent eux-mêmes, dans nos rangs, en habits de guerriers. — Voyez ces prélats, à l'œil brillant, à la tête élevée. L'habit des combats a remplacé le *pallium* et les pacifiques sandales. Ils ont endossé la cuirasse. Leurs mains agitent le poignard, et l'éperon doré est enfoncé dans leurs bottines. La ceinture, l'écharpe et l'anneau (2) indiquent les honneurs dont ils sont décorés.

Nous arrivâmes au quartier de la cavalerie au moment où elle montait à cheval. Les

(1) Capit. de 812. art. 2.
(2) Alc. Ep. 38.

premiers corps se présentèrent avec le casque et la cuirasse. Leur bouclier de figure carrée (1) était d'un bois léger, revêtu de cuir bouilli. Chaque cavalier portait une lance armée d'un fer aigu, une épée très courte à deux tranchans, mais assez large et assez forte pour ne point se briser sur l'armure, un poignard au côté (2), un arc à deux cordes sur l'épaule gauche, et douze flèches dans un carquois lié sur le cheval.

L'armure des premiers Francs, me dit Theuderic, annonçait le mépris de la vie, et, à l'exception du bouclier, ils dédaignaient les armes défensives, comme indignes d'un peuple courageux. L'expérience, l'exemple des Romains, trois siècles de combats, dans le centre des Gaules, ont éclairé cette fougue imprudente; mais on a malheureusement grossi les traits qu'il fallait imiter et tellement embarrassé le soldat qu'à force de le protéger, on l'a contraint dans tous ses mouvemens et presqu'accablé sous le poids de ses armes.

Lorsque cette revue fut terminée, les corps

---

(1) Greg. Tur. lib. 4, cap. 30.
(2) Capit. de 795.

d'infanterie reçurent, à leur tour, l'ordre de s'ébranler. — Approchons nous, me dit Theuderic. Par une destinée bizarre, cette troupe n'a ni l'éclat, ni la considération qu'on accorde à la cavalerie, mais cet outrage appartient à nos mœurs et ne change rien à son utilité. Tous ces corps que vous appercevez sont composés d'hommes libres levés dans les provinces. On n'a pas voulu dispenser cette classe, quoique moins opulente que la première, d'une dette sacrée pour tous les citoyens.

Du moins, repris-je, on a eu tort d'humilier, par un nom avili dans nos mœurs, des gens dont l'utilité doit faire oublier l'infortune.

Vous avez raison, me répondit Theuderic, et l'on risque d'étouffer ainsi l'orgueil des corps, si utile aux succès. Cependant, l'expression de *pauvres* (1) que nous leur appliquons, n'est ici que comparative et ne prouve pas qu'ils soyent réduits à un état d'indigence, mais seulement que, ne possédant que trois manoirs (2), la loi ne les a pas présumés assez riches pour ournir à l'équipement d'un cheval.

(1) Capit. de 807.
(2) Idem.

Et comment, repris-je, traite-t-elle le citoyen plus outragé encore par la fortune ? — Ses obligations, me répondit-il, diminuent avec ses ressources. Lorsqu'un *pauvre* ne possède pas trois manoirs, il s'associe avec un ou plusieurs cantonniers dont la fortune est également au-dessous de cette valeur. Ils forment alors entr'eux une caisse de guerre, dont le produit doit fournir à l'équipement d'un soldat. Celui même qui ne possède qu'un mobilier de cinq sols (1) doit se réunir à quatre autres pour en équiper un sixième ; mais la loi exige que celui-ci puisse offrir, par une propriété territoriale, quelque faible qu'elle soit, une garantie à l'état.

Vous voyez, mon ami, continua Theuderic, que notre organisation militaire met en jeu tous les ressorts qui garantissent à la patrie de nombreux défenseurs, et au citoyen l'exercice le plus étendu du plus beau de ses privilèges. Ceux même dont l'indigence est telle qu'elle les empêche de fournir aux frais d'une campagne, ne sont pas dédaignés par la loi. Elle les appelle (2)

(1) Capit. de 807, cap. 2.
(2) Capit. lib. 10, cap. 9.

au service des places, au desséchement des marais, et, sous les ordres des marquis, à la sûreté des frontières. Il faudrait un danger imminent pour faire marcher cette dernière ligne, qui a contr'elle le préjugé de n'avoir rien à défendre et de n'être liée par aucun intérêt à l'ordre général. Le nom même qu'elle porte n'indique rien de grand. Nous l'appelons *minor manus* (1) : épithète humiliante qui a peut-être étouffé bien des germes de gloire.

Remarquez tous ces fantassins au moment où ils défilent. Ne semblent-ils pas dépouillés de tout ce qui peut protéger le courage ? Ils n'ont ni corselets, ni mailles, ni haubert : à peine leur a-t-on laissé le bouclier. En échange, leurs coups sont plus terribles, parce qu'ils sont moins contraints, et ils se servent merveilleusement de l'épée, du poignard, de la fronde (2) et de l'arc.

Au moment où les troupes défilaient, j'apperçus un corps à peine équipé, et qui, privé

(1) Capit de 807, cap. 3.—Orig. tom. 2, pag. 463.

(2) Les Français ont continué à se servir de la fronde jusqu'à l'invention de la poudre.

de toute arme défensive, semblait être condamné au plus profond dédain. Je le fis remarquer à Theuderic. — Ce sont des serfs, me répondit-il. La loi leur a permis de suivre leurs maîtres à la guerre; mais, elle leur a interdit l'usage de la lance, de la cuirasse, du bouclier, et ne leur a laissé qu'une épée (1) et une demi-pique. Ses dispositions à leur égard sont même tellement rigoureuses que, s'il reste des armes à un seigneur après avoir équipé ses vassaux (2), il n'ose pas les confier à ses serfs et est obligé de demander les ordres de l'Empereur sur l'emploi qu'il doit en faire. — Theuderic parlait encore, que quelques-uns de ces malheureux passèrent sous ses mes yeux, un bouclier à la main. C'est une concession particulière, me dit-il, qui indique ou que ces serfs ont déjà fait plusieurs campagnes, ou qu'ils se sont signalés, dans une seule, par quelque service éclatant.

Nous fûmes interrompus par de bruyans applaudissemens qui annonçaient l'arrivée du

(1) Greg. Tur. lib. 3, cap. 14.

(2) Orig., t. 1, pag. 224.

monarque. Les ambassadeurs grecs étaient à ses côtés. Ses officiers, sa cour et toutes les troupes de sa maison composaient son cortège. On le distinguait lui-même au milieu de sa garde, à sa figure avantageuse, à la richesse de son armure et à l'ancien manteau des Francs qu'il se glorifie encore de porter. Quoique déjà épuisé par l'âge et la fatigue, son attitude offrait la fierté d'un héros. Il portait la main droite à la poignée de son épée (1), et de la gauche il maniait avec aisance la lance ou le bouclier. Toutes les pièces des combats composaient son armure, le casque, le haubert, les gantelets, les brassards, les cuissards et les bottes de fer (2). Il était ceint, comme à l'ordinaire, d'une épée dont la garde et le baudrier étaient d'or (3), mais aujourd'hui, plus éclatant encore, il portait à son ceinturon un poignard enrichi de perles.

Nous nous fîmes amener des chevaux, et, après nous être réunis au cortège, je demandai à Theuderic quelques renseignemens sur cette

---

(1) Orig. tom. 2, pag. 494.
(2) Monach. Saint-Gall. lib. 2.
(3) Eginard. in vit. Car. Mag.

troupe nombreuse et imposante qui accompagnait le roi. — Elle appartient, me répondit-il, à notre état militaire, mais elle est plus spécialement destinée à l'éclat de la cour. Tous ceux qui la composent sont vassaux personnels du monarque, subsistent de ses largesses, et se dévouent à sa fortune et à sa gloire. Leurs chefs doivent également se distinguer par la supériorité des talens, les fruits d'une éducation soignée et la constance de la fidélité. Ils ne quittent jamais le prince, auprès duquel ils se tiennent debout (1). Ils l'accompagnent dans ses chasses et dans ses voyages, l'entourent dans un combat, le couvrent au milieu des dangers, et rapportent tellement leurs actions les plus indifférentes à leur maître, qu'ils se piquent de porter la même armure (2) et de paraître habillés comme lui.

Cependant l'Empereur parcourait toutes les divisons, allait de rang en rang, inspectait les habits et les armes, et prenait plaisir à vanter

---

(1) Monach. Saint Gall. lib. 2, cap. 28. — Orig. tom. 2, pag. 430.

(2) Monach. St-Gall, lib. 2, cap. 31.

les corps qui s'étaient distingués. Quand il reconnaissait quelques vieux compagnons de sa gloire, il s'entretenait avec eux, s'informait de leurs besoins, leur assignait des dons ou les indiquait pour modèles. A l'un, il rappelait les campagnes d'Italie, la prise de Pavie et la destruction des Lombards. A l'autre, il parlait des Saxons, des Huns et des Abares, ou de ces fleuves, si souvent témoins de ses exploits. Il savait alors donner à son organe, d'ailleurs agréable et sonore, un ton solennel et auguste, et ses regards semblaient reprendre leur ancienne impétuosité quand il parlait de ses victoires.

Pendant que Theuderic fixait mon attention sur ces détails, je l'interrompis pour lui montrer plusieurs soldats qui entouraient l'empereur et semblaient l'occuper de leurs plaintes. Nous nous approchâmes. — L'un lui disait : « J'ai » un père âgé et infirme, et la nature m'appelle » auprès de lui ; mais j'offre une somme d'ar- » gent (1), ou une certaine quantité de bled et » de fourrage. » — L'autre paraissait griève-

(1) Cap. de 807.

ment outragé. « Je m'étais, » dit-il, « réuni à » quatre de mes compagnons et nous avions » fourni un soldat à l'armée. J'étais donc en » droit de rester chez moi (1), et cependant les » comtes m'ont forcé de marcher. » — Un troisième : « J'ai couru tous les dangers de la » précédente campagne, et quoique dispensé » par la loi de faire celle-ci, l'on m'a fait » payer l'amende militaire. » — Un quatrième : « J'ai à peine trois manoirs complets, et l'on » a exigé que j'équipasse un cheval. » — Un cinquième : « La loi nous permet de laisser (2) deux hommes dans chacune de nos » fermes, et deux autres pour protéger nos » femmes et nos manoirs. Cependant on a tout » enlevé et pas un seul serf n'est resté pour » cultiver mes terres. »

Les troupes furent campées pendant quelques semaines, et comme le tems fixé pour la campagne était depuis long-tems écoulé, c'était le trésor royal qui pourvoyait à leur solde et à leur subsistance. Chaque jour, je me rendais au

(1) Orig., t. 2, p. 511.
(2) Capit. de 812.

camp. Theuderic me quittait rarement, et je jouissais du spectacle toujours nouveau pour moi de l'activité militaire. Ici, les soldats s'occupaient à nettoyer leurs armes ; là, ils sautaient des fossés, couraient à perte d'haleine, comblaient des ravins, extirpaient des buissons. Tantôt, ils s'exerçaient à lancer le javelot et à frapper avec justesse, tantôt à se précipiter sur le bouclier de leurs camarades et à l'arracher de leurs mains. A deux pas, des troupes de soldats assemblaient leurs boucliers et les réunissaient sur leurs têtes en tortues, pour s'accoutumer à protéger, dans cette attitude, ceux qui étaient destinés à servir le bélier. Plus loin, quatre cents bras détachaient des rocs de leurs bases. Je demandai quelle était l'utilité de ce travail. Il n'en a aucune en lui-même, me répondit-on ; mais il tient le soldat en haleine et il prépare, par une activité continuelle, les succès qu'il doit obtenir. — Dans un autre endroit, on avait distribué du vin à la troupe, mais en petite quantité. Il était même défendu aux soldats de boire à la santé les uns des autres (1),

(1) Capit. de 812., art. 6.

sans doute pour éviter des querelles à ceux qui ne voudraient pas répondre à cet appel.

Un jour que nous nous promenions dans le camp, Theuderic me dit : — Vos regards se dirigent, depuis quelques jours, sur cette immense enceinte de chariots qui occupent une des extrémités de la plaine, et au milieu de laquelle on a rassemblé les bagages, les machines de guerre et les munitions du soldat. Allons examiner ici tout ce que l'art peut offrir au courage et sous combien d'aspects l'imagination des hommes a reproduit la mort.

Approchons nous, me dit Theuderic. Nous devons aux Gaulois ces nouvelles combinaisons du génie; car, qu'en eussent fait les Germains et les Francs? — Voici la baliste: ce n'est au fond qu'une grande arbalète, mais calculée sur des moteurs bien autrement puissans. L'arbrier où se placent les traits est une poutre immense; la corde qui les enlève est un cable tendu qu'une main de fer fixe sur la détente.

Près de là, vous voyez les pierriers et les catapultes. Par une puissance à-peu-près semblable à celle de la baliste, ces machines lancent sur les places assiégées des pierres de toutes les grosseurs. Lorsqu'elles sont en batterie, un

bras de frêne, fortement soulevé, puise les pierres dans de grands réservoirs, et, en se relevant avec rapidité, va frapper contre une pièce transversale, dont le choc calculé donne une force prodigieuse à son élancement.

Pendant que les catapultes jettent le désordre dans les places, les béliers jouent de toutes leurs forces pour en frapper les murs. Au milieu de cet assemblage de poutres et de sablières, observez cet arbre prodigieux. L'une de ses extrémités présente une tête de bélier, armée de fer et de liures; l'autre est entourée d'une multitude de cordages dont plusieurs hommes s'emparent lorsqu'on veut l'ébranler. Cette masse, suspendue dans son centre, attend, comme en l'air, la première vibration qu'on lui donne. Alors, elle reçoit sa principale puissance de ses balancemens et ne frappe le mur que quand un jeu excessif a augmenté ses forces.

Ces tortues imitent assez mal les galeries couvertes dont les Romains protégeaient leurs bélières. Ce ne sont qne des chariots tissus d'osiers (1) et couverts de clayes et de planches,

---

(1) Greg. Tur. lib. 7.

à l'aide desquelles les assiégeants s'avancent à couvert jusqu'aux pieds des murailles, mais qui prouvent encore, dans leurs tristes combinaisons, l'imperfection de l'art.

De ce côté, continua Theuderic, on a rassemblé les provisions de bouche qui servent à l'armée, et qui consistent ordinairement en porc salé, en vin et en bis-cuits. Vous voyez de l'autre, les munitions utiles aux combats, les pierres (1), les fascines pour combler les fossés (2), les frondes et les dards; plus loin, les instrumens nécessaires à l'assiète d'un camp, des moulins portatifs, des tentes, des doloires, des haches, des pêles et des tarières (3). Lorsque la campagne est ouverte, j'ajoute souvent à ces instrumens des pontons indispensables à la rapidité d'une marche, et j'exige que leur construction (4) permette de les diviser et de les rejoindre avec célérité.

---

(1) Capit. de 813, art. 10.

(2) Greg. Tur. lib. 7, cap. 37.

(3) Epist. Car. Mag. ad Fulradum abbatem. Bourg. tom 5.

(4) Orig., t. 2, p. 507.

Vous voyez, m'ajouta Theuderic, en revenant au logis, que notre organisation militaire offre à-la-fois des avantages et des inconvéniens. Peut être même que les premiers ne balancent pas le défaut d'unité, l'irrégularité des devoirs, l'indépendance des vassaux et cet usage, si souvent nuisible aux succès, qui limite le service de l'armée sur des principes étrangers à notre gloire et à notre sûreté. Cependant, au milieu de ces incohérences, l'univers tremble au bruit des Francais, conduits par un héros; mais il le faudrait immortel comme sa renommée, ou du moins, la nature qui semble ne l'avoir produit que pour élever l'Empire aux plus brillantes destinées, devrait long-tems encore l'accorder à ses vœux.

---

## LETTRE XIX.

L'Empereur part pour Boulogne, et Isembart l'y accompagne avec une partie de la cour. Etablissemens et travaux maritimes. Instruction publique. Projet d'un canal. Lois sur la réforme du clergé et des mœurs.

Boulogne, an 811.

Nous touchions à la fin d'avril. Le primptems développait peu à peu la nature, et nous venions de commencer une de ces journées agréables qui rajeunissent la pensée, lorsque l'Empereur me fit appeler au palais. La veille, nous l'avions vu gai, serein, agréable, abondant même de ces expressions obligeantes qui créent tant d'heureux et font tant de jaloux. Quelques instans avaient tout bouleversé, et je fus déconcerté de son premier abord. Il tenait à la main quelques dépêches dont le contenu paraissait l'avoir profondément affecté. Ses regards étaient

sombres, et quelques soupirs interrompaient par intervalles un silence effrayant.

« Isembart, » me dit-il enfin, « le tems qui use tout, s'appesantit sur ma tête, mais du moins j'espérais de léguer à l'Empire les bienfaits de la paix. Ces lettres m'apprennent combien je m'abusais. Un nouvel ennemi, auquel nous songions à peine, ose braver la France. Sur le continent, ses défaites eussent servi d'exemple et seraient le prix de sa témérité; mais la mer est à lui, et cette nouvelle source de puissance m'inquiète. Voyez ce que m'écrivent de toutes parts les comtes et les évêques. Dans un espace de six cents lieues, depuis l'embouchure de l'Elbe jusqu'à Fontarabie (1), il n'est plus une seule côte où les Normands n'ayent porté la terreur et l'effroi. Je les retrouve sur l'Océan et la Méditerranée. Je vois leurs vaisseaux couvrir toutes nos mers, leurs agressions insulter nos frontières, leur audace même pénétrer, en remontant les fleuves, jusque dans l'intérieur de l'Empire. Il faut que ces désordres finissent. Trop long-tems la

(1) Gaillard, vie de Charlem. tom. 2, pag. 363.

France a négligé sa marine, et à peine les rois qui m'ont précédé, ont arrêté un de leurs regards sur ce grand principe de gloire et de prospérité. Moi même, distrait par d'autres occupations, j'ai peut-être donné trop peu de momens à ses soins importans; cette erreur doit être réparée; car, si pendant que je vis encore, ces pirates osent menacer mes états, que feront-ils quand je ne serai plus? (1)....» «Ecoutez Isembart,» reprit il après un moment de silence : « Demain nous partirons, et j'irai voir de mes propres yeux ce que cette partie exige de ma gloire. Faites que tous soit prêt. Vous viendrez avec nous. »

Le but de l'empereur était de créer, sur toutes les côtes de l'Empire, une marine défensive, assez puissante pour en écarter l'ennemi. Déjà les côtes de Frise offraient d'utiles boulevards; deux forts venaient de couvrir l'Elbe, et tous les ports de la Méditerranée retentissaient du bruit des constructions; mais Charles voulait encore mettre chaque point

(1) Eginard, in vit. Car. Mag.

hors d'insulte, et élever sur les rives de l'Océan un triple rempart de vaisseaux, de troupes et de forts. Gand sur l'Escaut (1) et Boulogne lui semblèrent propres à devenir le centre des travaux, et sa présence devait successivement y rappeler sa gloire.

C'est dans cet esprit que l'empereur, avec une activité qui tient du prodige, s'occupe maintenant à parcourir toutes les côtes où la possibilité d'une descente attire ses regards. Il a choisi Boulogne pour le lieu de notre résidence ordinaire; mais souvent nous en partons subitement pour remonter un fleuve, visiter un chantier et y consolider les nouveaux établissemens que produit son génie.

A la Rochelle (2), un fort nommé *Vauclair*, en protége le port. Au Hâvre (3), de grosses chaînes de fer assurent la navigation de la Seine. Brest (4) est défendu par d'épais fascinages. A Boulogne, le fort de Caligula

---

(1) Aim. lib. 4. cap. 99. — Orig. tom. 2, pag. 443.

(2) Portus Santonum.

(3) Portus Gratiæ.

(4) Brivates.

vient d'être relevé (1). Cependant ces précautions isolées n'eussent pas été suffisantes : il fallait encore établir entre chaque point une communication tellement rapide que, dans un instant, les ressources pussent devenir communes à tout ce qui était menacé.

Pour y parvenir, on élève des tours de distance en distance, où l'on placera des troupes et des signaux de feu. Déjà de nombreux vaisseaux se présentent majestueusement à l'embouchure de toutes les rivières, les Saxons pressent, dans les ports, l'enthousiasme et le recrutement, et pour relever l'honneur de la marine, pour faire sentir l'importance que le gouvernement met à son utilité, Charles exige que tous les seigneurs de l'Empire fassent en personne, sur ses vaisseaux, le même service que sur terre. Il n'ignore point que cet ordre a excité des murmures ; mais il n'est pas d'un caractère à céder, lorsque la justice et le bonheur public l'ont une fois décidé. — « Ainsi, « nous dit-il quelquefois, « je parviendrai à épouvanter les cor-» saires. Le citoyen pourra dormir en paix, et

(1) C'est ce qu'on appelle la Tour d'ordre.

» de brusques descentes ne lui raviront plus, » en une seule nuit, le fruit de ses travaux. » Qu'importent, après cela, que quelques es- » prits inquiets censurent mon ouvrage? Qu'im- » portent même au bien général quelques in- » térêts déplacés, quelques passions irritées, » quelques sacrifices indispensables à l'instant » actuel? Un jour viendra où la France con- » naîtra combien je l'ai aimée, et il me par- » donnera une sévérité nécessaire à sa gloire » future et à la consistance qu'elle doit ob- » tenir. »

Au milieu des soins qu'exige l'administration maritime, l'empereur trouve du tems pour tout. L'instruction publique, la législation, le commerce, les manufactures, les arts, le retrouvent toujours prêt à les animer ou à les embellir.

Un jour, pendant que nous étions à Boulogne, Charles témoigna le desir de s'assurer par lui-même des progrès de l'instruction, et voulut, en revenant du port, visiter le collège. Nous n'étions pas attendus, et c'est ce qu'il demandait. Il questionna chaque écolier et exigea qu'on répétât en sa présence des leçons de chant, d'arithmétique et de grammaire. Cet

examen dura long-temps. Charles parlait peu. On lisait sur sa physionomie son mécontentement ou sa satisfaction; mais au moment où il s'apperçut que les enfans du peuple obtenaient un avantage marqué sur la jeune noblesse (1), il ne put retenir son indignation. « — Paresseux que vous êtes », s'écria-t-il, » vous ne rougissez pas d'être nés pour servir » d'exemple et vous vous laissez surpasser! » Sans doute vous comptez sur votre naissance, » et vous vous en faites un titre pour préférer à » l'étude l'oisiveté, la débauche et le jeu; » mais désabusez-vous, et songez bien qu'il » n'y a de véritable distinction à mes yeux que » celle du mérite. » — « Par le Dieu du Ciel, » continua-t-il, en se tournant à droite où il avait fait placer les écoliers qui l'avaient satisfait, « c'est à ceux-ci que je réserve les titres, les » évêchés et les pensions. Pour vous, vous » n'aurez rien, si vous ne changez de con- » duite. »

Dans d'autres momens, Charles paraît s'occuper d'un projet (1) auquel personne n'avait

(1) Gaillard, vie de Charlem. tom. 2, pag. 312. — Bruère, id. tom. 2, pag. 17.

encore songé et dont le succès doit établir une communication entre l'Océan et la mer Noire, par le Danube et par le Rhin. Souvent il se plaît à nous entretenir de ce plan magnifique, à nous pénétrer de son utilité pour la guerre et pour le commerce, et à nous montrer comment, en réunissant diverses rivières intermédiaires à un point de jonction, il compte, par un seul canal de deux lieues qui doit joindre le Rednitz et l'Athmul (1), rapprocher en quelque manière l'Europe de l'Asie et forcer tous leurs fleuves et toutes leurs richesses à s'unir et à se seconder (2).

La politique la plus sage dirige toutes ses décisions. Un comte, d'ailleurs, recomman-

---

(1) L'Athmul se décharge dans la *mer Noire* par le Danube, et le Rednitz dans l'*Océan* par le Mein et le Rhin.

(2) Cet ouvrage, l'une des plus belles inventions de ce siècle, fut effectivement commencé, et les travaux poussés jusqu'à deux mille pas; mais les pluies, la fragilité du sol et des éboulemens continuels obligèrent de le discontinuer. Quoiqu'il en soit, il prouve que Charlemagne était né pour tout entreprendre, et combien ce qui était grand lui était familier.

dable par son mérite, avait reçu du trône un bénéfice. Cette faveur, développant son ambition, l'encouragea à en solliciter un nouveau. —« Ce serait un mauvais calcul, » lui répondit l'Empereur. « Je n'acquiers pas une nouvelle » créature en donnant un fief à celui qui en » possède déjà (1), mais j'augmente le » nombre de mes amis en divisant mes dons » avec économie, et en me ménageant le pou» voir de me les attacher. »

Partout les seigneurs et les évêques s'empressent de se rencontrer sur son passage et d'y mendier un regard. Charles, de son côté ne laisse échapper aucune occassion de pourvoir aux besoins de ses peuples. Quelques prélats, l'entretenant dernièrement de l'instruction publique, il ne put s'empêcher de leur témoigner son mécontentement sur l'état dans lequel il avait trouvé une partie si essentielle à la prospérité de l'état. —« J'y tiens, » leur dit-il, « autant qu'à des victoires; car, » quoiqu'il vaille mieux faire le bien que de le

(1) Mon. St.-Gall. lib. 1, cap. 14.

» connaître, comment parviendra-t-on à le » faire, si on ne le connaît pas? L'instruction » retrempe les hommes, et au zèle que vous » mettrez pour répondre à mes vues, je recon- » naîtrai l'attachement que vous dites avoir » pour moi. » — On s'entretint long-temps des obstacles qui s'opposaient au progrès des études. « Le premier de tous, » leur dit-il, « est peut » être que vous n'en sentez pas assez l'impor- » tance et l'utilité.....» Puis, déployant au hasard quelques dépêches qu'il avait sous la main : « Voilà, » continua-t-il, « les lettres que » vous m'écrivez. J'applaudis aux intentions » qui les ont dictées, et elles sont pleines de sens » et de piété; mais pourquoi cette fatigante » prolixité, pourquoi cette phrase barbare, » pourquoi cette expression dépourvue de goût » et d'agrément? Il ne suffit pas, hommes vé- » nérables, de bien vivre : il faut encore que » vous écriviez bien. La régularité des mœurs » n'exclut pas la science, et les graces du style » ne nuisent pas plus à la pureté des pensées » qu'à la noblesse des sentimens. »

Cette conférence lui a sans doute rappelé le besoin de communiquer publiquement son vœu pour la restauration des mœurs et de l'ordre pu-

blic; car, depuis lors, il travaille à un ouvrage qu'il se propose de soumettre à l'assemblée du peuple et dont il nous lit souvent quelques fragmens à mesure qu'il les a composés.

« Je commencerai, » nous dit-il, « par séparer les évêques et les abbés, des comtes et » des nobles. A ceux-ci, je demanderai pourquoi » leur maison n'est plus le séjour de la franchise » et de l'hospitalité; pourquoi ils invoquent » sans cesse le nom sacré de l'honneur, lors- » qu'ils ont substitué la force au droit, et la » violence à la justice; pourquoi ils ambitionnent » les premières dignités du royaume, lorsqu'ils » outragent, à chaqu'instant, les vertus et les lois, » qu'ils dépouillent les pauvres et les *églises*, » qu'ils refussent de se secourir mutuellement » quand le bien public le demande, et que l'un » accorde asile aux hommes de l'autre quand » ils sont fugitifs (1)? — Je leur demanderai » encore s'ils entretiennent, dans leurs dépar- » temens, la paix et la justice; si l'amitié, la » haine, la faveur, n'y ont jamais suspendu l'em-

(1) Bruère, vie de Charlem. tom. 2, pag. 254.

» pire de la loi, s'ils ont réprimé avec soin les » discordes civiles, et si, exclusivement dévoués » à la prospérité de l'Empire, ils ont récom» pensé les talents et protégé les arts? »

« Je prépare également au clergé, » nous dit quelquefois l'Empereur, « des questions qu'il » pourra peut-être trouver embarassantes. — Je » lui demanderai, par exemple, ce que signifient » ces paroles de l'apôtre : *Nul de ceux qui se* » *destinent au service de Dieu, ne doit se* » *mêler des affaires du siècle*, et ce qu'il en» tend, quand il prétend qu'il y a renoncé? Les » prêtres devront m'expliquer encore si c'est » quitter le siècle, que d'en afficher l'ambition, » l'injustice et l'orgueil, que de tromper les » hommes, que d'opprimer les faibles et d'al» térer tous les principes de la morale et de la » religion; si, en un mot, c'est imiter leur » maître que d'en trahir continuellement le » vœu, et de fermer leur cœur aux vertus et aux » pauvres. »

De temps en temps, l'Empereur ajoute à son ouvrage différentes observations qui décèlent la droiture de son cœur, et qui prouvent combien il desire de reproduire le sentiment des mœurs

chez un ordre spécialement destiné à en inspirer le goût et l'habitude. — « Je demanderai compte » aux ecclésiastiques, » nous dit-il souvent, » des révoltantes contradictions que montre » leur conduite. Ils croyent qu'il suffit de ne pas » se marier, et ils corrompent l'innocence. Ils » transportent, d'un lieu à l'autre, des ossemens » et des reliques, et ils persécutent la veuve et » l'orphelin. Ils construisent de nouvelles églises, » et ils dépouillent un malheureux. Où ont-ils » donc lu qu'il fallait remplir les temples de » moines inutiles et abandonner les asiles de » l'infortune et de la pauvreté, entourer les » autels de chantres habiles et de clercs igno- » rans, parler sans cesse du ciel et de l'enfer et » ne s'attacher qu'à la terre ? Il est bon que les » temples soient ornés, mais avant tout il faut » que l'humanité les décore. Les vertus appar- » tiennent à la nouvelle loi, et le culte à l'an- » cienne. »

Le projet de reformer l'église occupe presque tous les momens du monarque. Il a même conçu à ce sujet un projet de loi qui me semble être un monument de raison et de philosophie, et vous me saurez sans doute gré de vous en rapporter quelques traits.

Les filles ne doivent être voilées qu'à l'âge de vingt-cinq ans. C'est le moment où un sentiment éclairé ne laisse plus de doute à l'esprit sur le motif de leur retraite.

Personne ne pourra prendre l'habit sans la permission du roi. On doit juger avec la plus grande sévérité un contrat que semble repousser la nature et empêcher que, sous le prétexte de la religion, les couvens ne deviennent l'asile de la licence et de l'oisiveté.

On visitera soigneusement tous les monastères de l'Empire. On approfondira les raisons qui ont déterminé chaque religieux à cette infraction apparente des lois de la nature et de la société, et on en éloignera tous ceux que n'y arrêtent pas les calculs d'une raison tranquille, pour les rendre à la patrie, à leurs familles et à leurs devoirs sociaux.

Si un inconnu demande à y être admis, on ne lui en donnera l'habit qu'au bout de trois années (1), pendant lesquelles il pourra être réclamé par sa famille ou son seigneur. S'il est

(1) Capit. lib. 3.

reçu dans la communauté, ses biens devront appartenir à l'état et servir de compensation à la perte d'un soldat qui peut-être eût soutenu sa gloire, ou d'un citoyen dont le zèle l'aurait utilement secondé.

On ôtera aux ecclésiastiques leurs femmes, leurs concubines, leurs chiens et leurs éperviers, et on les rappellera aux vertus modestes qui honorent les autels et aux traits primitifs du culte qu'ils professent.

Il sera enjoint aux curés (1) de rendre compte à leurs évêques, une ou deux fois par an, de l'état de leurs paroisses, et aux évêques de parcourir fréquemment leurs diocèses pour distribuer aux peuples des conseils et des consolations, et faire naître parmi eux l'habitude de la piété et le goût du savoir.

La loi envisagera la religion comme indispensable à la prospérité de l'état et concentrera sur elle ses soins et sa politique; mais elle empêchera que, par une interprétation abusive, on ne transporte à ses ministres un respect et une confiance qu'ils n'auraient pas mérités.

---

(1) Presbyteri.

La loi laissera aux évêques l'administration des biens de l'église, puisqu'ils la possèdent de toute antiquité; mais elle leur ôtera les moyens de tourner à leur profit les offrandes des fidèles et d'élever leurs fortunes particulières aux dépens de la dévotion et de la crédulité.

La loi ne recevra le serment d'aucun moine, parce que, ne possédant rien par eux-mêmes, cet engagement resterait sans garantie et courrait le risque d'être fréquemment éludé.

On fera sentir au prochain chapitre le ridicule de voir des évêques armés et l'importance de faire exécuter les lois qui le défendent (1). Il faudra leur rappeler qu'ils sont nés pour consoler et non pour détruire, pour prêcher la paix et l'amour des hommes et non pour se mêler à leurs haines et à leurs assassinats. D'ailleurs plusieurs ecclésiastiques ont été mutilés dans les derniers combats, et leurs troupes n'y paraissent plus sans devenir un objet de sarcasmes. On s'attachera surtout à détruire les impressions fâcheuses que produira cette mesure, et à persuader aux Français que j'insiste

(1) Capit. de 769, art. 1, et de 803. art. 8.

sur son exécution, non pour dépouiller les ecclésiastiques de leurs *honneurs* et de leurs biens, comme déjà quelques esprits inquiets m'en accusent, mais uniquement par respect pour la religion et les mœurs.

On fixera les regards des états sur les abus révoltans des asiles, et sur l'extension d'un privilège qui d'abord fut utile au repentir et ramena bien des coupables au respect des vertus et des lois, mais qui, bientôt interprété en faveur du crime, ne servit qu'à lui donner plus d'audace par l'espoir de l'impunité.

On ne touchera ni à la loi sur les épreuves, ni à celle sur les duels. Il est des préjugés respectables parce qu'ils tiennent aux mœurs, et le législateur doit souvent attendre les réformes qu'il desire le plus d'une raison tranquille; mais du moins on adoucira ce que cet usage a de trop révoltant pour l'humanité et la philosophie, et on recommandera aux comtes, aux sayons et aux tribunaux de l'Empire d'épuiser toutes les voies de la conciliation, avant que de recourir à cette ressource extrême de la faiblesse humaine.

Sans examiner si les lois sur l'excommunication ne prennent pas à contre sens la morale

chrétienne, si même cette peine offre à la puissance civile un supplément utile et aux passions un remède qui leur soit assorti, on devra ne la prononcer que pour des causes graves (1) et même alors en tempérer l'effet. On aura soin de rappeler aux évêques à quelle distance effrayante elle jette un coupable de l'ordre social, et surtout combien peu de ressources il reste au repentir dans un cœur avili par la honte.

On fera sentir à mes Fidèles toutes les obligations attachées au serment qui les unit à moi. Plusieurs d'entr'eux ont cru qu'il suffisait, pour le remplir, de ne point attenter à ma vie (2); mais il est d'autres devoirs également sacrés. Qu'ils sachent donc qu'il faut encore sacrifier ses intérêts particuliers à l'intérêt public, ses préjugés aux lois, ses habitudes à l'ordre; secourir les églises et les pauvres, protéger les veuves et les orphelins, ne favoriser ni usurpation ni violence, ne faire perdre au roi ni *serfs* ni *bornemens*, voler au danger au premier cri

---

(1) Capit. de 804, art. 4.
(2) Capit. de 802, art. 2.

de la patrie et, loin d'accorder un asile aux lâches qui l'oublient, les effrayer par la crainte, ou les ramener à l'honneur par d'utiles conseils. On ne recommandera pas sans doute à des Francs la bravoure et la gloire, mais on leur rappellera que les actions les plus éclatantes s'éclipsent, lorsquelles ne sont pas soutenues par les mœurs et par la vertu.

L'affection que je porte à ma ville d'Aix m'a déterminé à en faire la capitale de la Gaule ; mais cet avantage ne serait qu'un honneur inutile si mon peuple n'y trouvait en même temps, comme dans leur siége le plus naturel, la justice et la protection. Que la veuve et que les orphelins y accourent. Que le faible, que l'opprimé viennent de tous les points de l'Empire, y chercher des ressources et des consolations. Une cour sédentaire y sera établie (1) et l'équité présidera à tous ses jugemens. L'injustice sera foulée aux pieds. La vertu y sera respectée, car si la victoire donne les sceptres, c'est aux lois à les conserver.

---

(1) Aim. lib. 5. cap. 10.

C'est ainsi que l'empereur occupe ses loisirs et consacre à d'utiles méditations tous les instans que ne réclament pas les soins actifs de son Empire.

Nous possédons, depuis quelques semaines, à Boulogne, trois princesses jeunes, belles, brillantes, dont les charmes et l'innocence fixent tous les regards. Ce sont les filles du roi d'Italie. Charles, en nous les présentant, semblait fier de leur tendresse, et rajeunir avec ces aimables enfans. Réunies à leurs tantes, filles de l'Empereur, elles nous composent ici une société qu'animent continuellement le desir et le besoin de plaire, la vivacité, les saillies et cette aimable galanterie qui adoucit et pare la raison. Chaque instant nous amène un plaisir. On pêche, on danse, on se promène, on cueille des fleurs, on présente un bouquet. Des combats d'animaux, la course, le bain, la chasse aux chiens et la fauconnerie varient tous les jours ces scènes agréables, et adoucissent des soins plus graves par l'espoir d'un sourire et la volupté d'un regard.

L'Empereur sourit à nos plaisirs, mais on lui déplaît toujours quand on leur sacrifie plus de

tems que n'en exige la sagesse, et il s'en venge alors par quelques-unes de ces scènes bizarres qui semblent n'appartenir qu'à lui. — Voyant, un jour, plusieurs jeunes seigneurs parés d'habits magnifiques et de riches fourrures, il propose brusquement un partie de chasse. Le temps était affreux, mais on n'ose hésiter. Chacun monte à cheval. On court toute la journée au milieu d'une averse effroyable, et l'on revient au palais dans un état à faire peur. L'empereur souriait, mais reprenant bientôt un visage sévère, il profita de cet instant pour donner sa leçon. — « Insensés » que vous êtes, » leur dit-il, « connaissez » maintenant les désavantages du luxe. Avec » ma peau de mouton que je tourne indifférem- » ment du côté du vent, je me défends, je me » couvre et je brave les inconvéniens des sai- » sons. Si le tems l'use, je la remplace, tan- » dis que le moindre accident vous enlève un » trésor. Croyez-moi, mes amis, laissons aux » femmes la soie et les peaux de phénix, et » habillons nous pour nous couvrir, et non » pour nous parer. » — « Il est honteux, » continua-t-il, « que le manteau d'un homme qui » qui se dit raisonnable, coûte le prix de quinze

» bœufs gras. Le mien ne me coûte qu'un sol (1)
» et j'existe. »

L'expérience, de son côté, nous donne fréquemment des leçons, car la prodigieuse activité de l'empereur ne nous laisse plus un moment de repos, et, à chaque instant, dans toutes les saisons, par tous les tems, nous entraîne à de nouveaux voyages. Au reste, tout est rapide, le plan, l'exécution. Dès qu'il veut se transporter d'un lieu à l'autre, on envoye des ordres d'avance pour les vivres et pour les logemens. Une multitude de chariots nous précèdent; chacun porte pour la table impériale (2) douze boisseaux de farine et douze muids de vin. De nombreux relais, fournis par les propriétaires voisins, sont distribués sur la route, et comme on est attendu par tout, rien n'en prolonge les ennuis. Nous logeons préférablement dans les maisons royales, car l'empereur voudrait ne faire apercevoir sa présence que par des bienfaits; mais, quand il ne s'en

(1) Orig., tom. 2, pag. 288.

(2) Capit. de villis, art. 64.

rencontre aucune, nous nous arrêtons chez les comtes, chez les évêques et dans les monastères où, malgré les frais considérables qu'entraîne le passage du prince, nous sommes toujours favorablement accueillis.

L'empereur abrège ces séjours autant que nous aimons à les prolonger, surtout lorsque le hasard nous adresse dans un opulent monastère, ou chez quelque évêque ami de la bonne chère et de la gaîté. L'un d'eux a, sous ce rapport, obtenu des titres à notre reconnaissance. Son accueil, son ameublement, sa table, son vin, tout jusqu'à son embompoint et son heureuse insouciance a multiplié pendant plusieurs jours nos illusions et nos commodités. La soie, la pourpre et de riches tapis décoraient ses appartemens. Sa table était couverte de vaisselle d'or enrichie de pierres précieuses. On buvait des vins délicieux dans des coupes ornées de guirlandes (1) et d'excellens cuisiniers rivalisaient, dans l'office, de gloire et de succès.

L'empereur, insensible à cette profusion,

(1) Orig. tom. 2, pag. 293.

se laissa séduire un jour par un misérable morceau de fromage. Il en mangea beaucoup, mais prenant bientôt pour de la pourriture quelques taches vertes qui coloraient sa pâte, il les élagua soigneusement avec la pointe d'un couteau. L'évêque s'en apperçut et lui observa que la partie qu'il rejetait était la meilleure du fromage (1) et n'empruntait sa couleur que de quelques herbes savoureuses qui entraient dans sa composition. Charles essaya. « C'est très-bon, » lui dit-il, « et je veux en » avoir. Chaque année vous m'en acheterez » deux caisses et me les enverrez. » — « On » peut être trompé, » lui répondit l'évêque, « et » il serait nécessaire d'ouvrir avant tout le fro- » mage pour s'assurer s'il est bien persillé. » — « Ouvrez les donc, » reprit vivement l'empereur, « et quand vous les aurez vérifiés, rap- » prochez chaque moitié par des chevilles de » bois, mettez les en caisse et faites les partir. »

Sous peu de jours, nous retournons à Aix, où de nouveaux soins ont rappelé le prince.

(1) Monach. St.-Gall.

Souvent il calcule son âge et son épuisement, et, pressentant que la vie est courte, il veut consacrer tous les instants qui lui restent encore au bonheur de l'Etat.

---

## LETTRE XX.

**Isembart, de retour à Aix, visite une foire publique. Coup d'œil sur l'industrie. Pelleteries. Sayons et manteaux. Subsistances. Législation des marchés. Ventes d'esclaves. Langage et monnaies.**

Aix, an 812.

En revenant à Aix, nous trouvâmes toutes les routes encombrées. L'ouverture prochaine de la foire y attirait ce prodigieux concours, et faisait refluer, de toutes les parties de l'Empire sur sa principale cité, les projets, les espérances et les fruits du travail et des arts.

La décadence de l'empire romain, me dit Eginard en marchant, avait entraîné celle du commerce des Gaules, et l'Italie seule en avait recueilli les débris. Depuis lors, les marchands Vénitiens et Génois avaient rendu l'Occident tributaire, et cette foule de richesses que notre sol étalait en vain sous nos yeux, allait s'en-

fouir dans leurs manufactures, pour revenir, sous d'autres formes, épuiser nos fortunes et irriter nos goûts.

Cette humiliation devait cesser à l'aspect d'un grand homme. A peine paraît-il, que les Francs rassurés se lient, s'encouragent, se livrent à des projets hardis. Déjà leur imagination a saisi l'esprit calculateur du commerce, l'industrie a fait d'heureux essais, et l'agriculture d'où part cette impulsion, a peu à peu ressaisi sa puissance. Les arts, jusqu'ici épars au gré du caprice, se concentrent dans quelques mains qui les unissent et les perfectionnent. Des marchés, des foires, des rendez-vous publics s'établissent dans les principales cités. Chacun forme une entreprise, étend un héritage, ouvre un atelier, anime une forêt, et la société embellie prend les ornemens du goût et des lumières.

Les soins d'une législation attentive ont insensiblement donné au commerce une certaine considération. Quoiqu'il soit étranger à la noblesse, il obtient déjà l'estime que l'on doit à l'heureux talent d'enrichir sa patrie; au courage qui s'isole, s'oublie, brise ses relations, traverse les mers et brave les dangers; à la

constance qu'aucun revers ne lasse; au génie profond qui, à l'ombre de la retraite, calcule les influences du climat, les altérations de l'air, les qualités du sol, la direction des mœurs pour saisir une occasion favorable ou prendre un essor plus hardi; à ce coup d'œil étonnant qui embrasse l'univers, en rapproche les parties les plus éloignées, les séduit par ses triomphes et les soumet à ses calculs; en un mot, à cette brûlante audace qui va, à trois ou quatre mille lieues, ouvrir les flancs d'un terre inconnue et revient verser sur sa patrie l'abondance, les richesses et les arts.

Cependant nous étions arrivés, et j'étais impatient de me jeter au milieu du tumulte. La foire était dans son éclat. Déjà le bruit de mille voix effrayait mon oreille. D'innombrables mains soulevaient des fardeaux. Les vendeurs et les acheteurs se tiraient par la manche, ceux-là irritant les desirs, ceux-ci succombant au besoin. L'un semblait aussi intéressé à se débarrasser de sa provision que l'autre à l'obtenir, et une misérable monnaie resserrait cette relation passagère. Partout on se mêle, on se cherche, on s'appelle. Partout le besoin rapproche les distances, et l'opulence, réduite à la dépendance qui semble

en être le châtiment, est, à chaque pas, forcée de reconnaître la supériorité des choses sur les signes, et la distance qui sépare l'homme qui use de celui qui produit.

J'admirais l'étonnant mécanisme par lequel tout se meut, s'agrandit et s'anime, lorsque je rencontrai Eginard. — Suivez moi, me dit-il. Il faut tout voir, tout observer, car le spectacle que vous auriez aujourd'hui dédaigné, demain peut-être vous aurait fourni un souvenir utile.

La loi, continua-t-il, en protégeant ces établissemens, a voulu encourager nos premiers pas vers les arts. Elle a défendu de contracter hors de l'enceinte qui y est consacrée (1), soit pour y concentrer les ressources, soit afin que le vendeur ne puisse pas se soustraire aux impôts établis. L'indigent peut s'y montrer tête levée, vendre sans défiance toutes ses provisions et être d'avance assuré que l'avidité d'un créancier ne troublera pas sa journée (2). L'étranger même y est accueilli avec tous les égards d'une

(1) Orig., tom. 2, pag. 283.

(2) Cet usage qui a son principe dans la protection

hospitalité généreuse. S'il tombe malade, il est reconduit chez lui aux frais de la cité. On le dirige, on le seconde s'il éprouve un instant d'embarras. Chacun s'empresse même à varier ses plaisirs et à préparer, pour un second essai, son attachement et sa confiance.

Eginard me fit encore remarquer plusieurs officiers allant et venant dans la place, l'œil ouvert sur toutes les passions, et attentifs à empêcher que le marchand n'excédât, dans son estimation, les prix déterminés par la loi. Les uns portaient à la main une baguette de fer dont la longueur réglait celle de l'aune, les autres des poids et des mesures qu'ils opposaient à celles du vendeur. Quelques-uns surveillaient plus particulièrement la vente des comestibles, et faisaient jeter sur la voie publique tous ceux dont la mauvaise qualité avait décidé l'exclusion.

Des histrions couraient de rue en rue,

---

qu'exige le commerce, s'est conservé jusqu'à nos jours, et la loi, dans plusieurs pays, interdit encore toute poursuite judiciaire pendant le temps des marchés et des foires.

s'arrêtaient sur les places publiques et fixaient les regards. Ici, des chœurs d'hommes et de femmes chantaient, sur des tons badins, les plaisirs de Bacchus et l'oubli des soucis de la vie. Là, des mimes exprimaient les passions par leurs gestes et les mouvemens de leurs corps. Plus loin, des acrobates voltigeaient de corde en corde, et des groupes de danseuses développaient, sous mille attitudes, leurs grâces et leur légèreté. Les unes, en dansant, jetaient en l'air des cerceaux qu'elles recevaient en cadence. D'autres s'élançaient au travers d'un cercle garni de pointes de fer; d'autres faisaient la roue, les talons renversés sur la tête. Leurs danses étaient animées par le son de plusieurs flûtes, et les musiciens marquaient la mesure en frappant la terre avec des sandales de bois.

Les Juifs paraissaient s'être emparés du commerce avec le plus de succès. — La plupart de ceux que vous voyez, me dit Eginard, ont fait le voyage d'Orient. Observez-les maintenant sous ces tristes baraques. L'horrible saleté de leur costume repousse les regards, et ils semblent disposer des richesses du monde. Approchons nous : ils vous offriront les plus

belles fourrures. Le ventre du vair dont la blancheur a tant d'éclat, ces bandes grises arrachées par la cupidité au dos de l'animal, ces magnifiques fragmens qui ont décoré l'hermine, ces peaux de phénix bordées de pourpre et préparées avec de la sève de cèdre (1), tous ces ornemens somptueux qui frappent ici vos regards, vous attestent que déjà l'industrie a traversé les mers et surpris à l'Asie son luxe et ses richesses.

Ces marchands que vous appercevez sur la droite arrivent de Lyon. Réunis à ceux de Marseille et d'Avignon, ils font chaque année le voyage d'Alexandrie et en rapportent de la pourpre, des pierreries, des soies et de riches parfums. Quelques-uns de nos marchands tirent la pourpre directement d'Afrique (2) où ils envoyent en échange du bled, de l'huile et du vin.

Cet homme que vous observez, arriva d'Arles hier au soir. Il en a rapporté plusieurs vases précieux, une multitude d'ouvrages en or et

(1) Orig., tom. 2, pag. 289.
(2) Idem, pag. 292.

en argent et des broderies agréables. C'est dans les manufactures même de cette cité qu'il a fait ses emplettes, et il a soin de vous le rappeler, parce que de toutes celles de l'Empire, aucunes n'ont plus de considération et plus d'antiquité.

Approchons nous de cet étranger. Il a l'habitude de parcourir les fabriques de Frise et de nous en rapporter, plusieurs fois l'année, des sayons, des manteaux et des peaux de loutre et de martre. On lui reconnaît le talent de saisir les goûts les plus rapides, de les irriter au besoin et d'être continuellement en rapport avec tous nos caprices...... mais déjà il nous a aperçus : écoutons.

« Ces étoffes, » nous dit-il, en homme dont le coup d'œil nous devenait indispensable, « conviennent à votre rang. J'en ai pourvu la » cour, et les premiers seigneurs sont fiers de » s'en parer. » — Nous demandâmes le prix des objets qui nous frappaient le plus. — « Vous les » connaissez, » nous répondit-il. « La loi les a » fixés (1) et le caprice du marchand, sans

(1) Capit. de 808. Tit. 2.

» cesse exposé aux délateurs et à l'amende, » n'oserait aller au-delà. Ces sayes simples se » vendent dix sols, les doubles vingt; en voici » d'un prix inférieur, mais d'une étoffe moins » durable. — Le plus haut prix de ces manteaux » de loutre est de trente sols, mais ils sont d'une » qualité supérieure. En voici que la loi a taxé » à dix sols seulement, mais dont la fourrure » est grossière et que je ne puis décemment » conseiller. » — « Admirez », continua-t-il, en nous développant un manteau, « cette superbe » ampleur, ces plis, ces contours élégants, et » convenez que cette forme offre plus de res- » sources que ces sayons serrés au corps qui em- » prisonnent la taille, et qui en accusent indis- » crètement les défauts et les mouvemens. »

Gardons-nous, me dit Eginard en s'éloignant, de suivre les conseils de cet homme, ou renonçons au projet de paraître à la cour. L'empereur ne nous pardonnerait jamais cette métamorphose, et elle ne ferait pas l'éloge de nos mœurs. Comme je paraissais étonné de l'observation d'Eginard, il me racconta, chemin faisant, l'anecdote suivante. — Un jour Charles, en sortant du palais, rencontra un jeune seigneur de la cour, chargé d'un luxe ridicule et

portant une robe traînante semblable à celle des Gaulois. Il s'approche et l'interroge. — « Qui êtes vous? » — Je suis Franc. — « Vous » m'en imposez, » repliqua l'empereur. « Un » Franc reste fidèle à l'habit et aux mœurs de » ses pères et n'emprunte pas le costume du » peuple qu'il a vaincu. L'insensé! » continua-t-il, en se tournant vers nous, « il se dit libre, » et il ne rougit pas de porter la livrée d'une » nation qu'il ose dédaigner. Il ne sait donc pas » que la grandeur et la simplicité se touchent, » et qu'un roturier laborieux, vêtu des habits » que sa femme a filés, est mille fois plus esti- » mable à mes yeux qu'un noble inutile, paré » des plus riches fourrures. »

Eginard me parlait encore lorsque le cri aigu d'un marchand attira notre attention, en répétant à haute voix : Tablettes à écrire, plumes, parchemin, papier d'Egypte. — Approchons-nous, dis-je à Eginard. J'en suis dépourvu, et chaque jour l'amitié ou la reconnaissance en réclament.

« Ces tablettes, » nous dit le marchand, » que vous appercevez, sont des tablettes » à écrire. — Il y en a de plusieurs couleurs, » mais la verte est la plus estimée. La cire qu'on

» y a fondue, est retenue par de petits bords
» élevés dans les extrémités. On les a aplanies,
» on en a fait disparaître toutes les inégalités, on
» leur a même donné une forme élégante, et,
» dans cet état, elles vont obéir aux sottises des
» hommes ou se prêter à quelque souvenir.

» La cire, au reste, n'est pas la seule matière
» où ils déposent leurs projets et leurs médi-
» tations. Les peaux de mouton et de chèvre,
» préparées avec soin, offrent encore une subs-
» tance solide qu'on destine aux chartes, aux
» contrats et à la copie des ouvrages précieux.
» Hier ce parchemin m'arriva de la Lombardie,
» mais il est encore brut. Celui-ci, poli par la
» pierre ponce, est prêt à être employé. Cette
» troisième espèce présente une nuance purpu-
» rine qui ajoute à son prix et à son agrément.»

« Achetez du papier, » continua le marchand.
» Quoiqu'on s'en serve peu pour les actes pu-
» blics, il est fréquemment employé dans la
» correspondance. Depuis des siècles, l'Egypte
» est en possession d'en fournir. Quand il arrive,
» il est encore inégal, raboteux, quelquefois
» troué, presque toujours grisâtre, mais en
» Italie, à Venise surtout, il reçoit par un

» second travail ce lisse et ce poli agréable qui » seconde si bien le roseau. »

« Ces petites cannes, » continua-t-il, « sont » des roseaux à écrire, et c'est l'Egypte qui les » fournit encore. On les prépare d'abord à » Alexandrie ; mais elles reçoivent en Italie » cette coupe déliée qui donne aux traits plus » d'élégance et semble ajouter quelque chose » au sentiment. »

Près de là, des marchands étrangers vendaient des cuirs, de l'étain, du plomb, du fer qu'ils avaient apporté d'Angleterre, et recevaient quelquefois en échange du miel, du vin, de la garance et du sel.

Les marchands de subsistances occupaient une autre partie du marché, et je vis des amas de grains accumulés sous de vastes portiques. — Plusieurs lois (1), me dit Eginard, concourent à repousser de ce commerce l'avidité et la mauvaise foi. Les unes défendent l'exportation des grains hors des frontières de l'empire ; les autres fixent le plus haut prix auquel il est permis de les vendre ; quelques-unes dé-

(1) Capit. de 794 et de 805, cap. 16.

terminent les mesures dont on doit se servir. Tout est réglé, continua-t-il. Le boisseau d'avoine (1) coûte un denier (2), celui d'orge deux, celui de seigle trois, celui de froment quatre. La mesure qu'on employe le plus communément est le muids (3), et vous la voyez dans toutes les maisons se remplir et se vuider sans cesse.

J'observai à Eginard que quelques marchands vendaient leur bled beaucoup moins cher que les autres, et que la différence qu'ils y mettaient équivalait toujours à une moitié sur l'orge et sur l'avoine, à un tiers sur le seigle, et à un quart

(1) Capit. de 794, capit. 2. — Orig. t. 2, pag. 185.

(2) *Un denier d'argent.* — En supposant la valeur de l'once d'argent du temps de Charlemagne comme celle de la nôtre à environ 6 l. 3 s. nous trouvons que la livre dont on se servait alors et qui représentait 12 onces, vaudrait aujourd'hui environ 73. l 16 s. de notre monnaie, le sol d'argent qui en était la vingtième partie 3. l. 13 s. 9 d. et le denier qui faisait la douzième partie du sol environ 6 s. 2 d.

(3) *Modius.* Selon quelques historiens, il pesait 4½ livres et contenait pour les liquides environ 16 septiers.

sur le froment (1). Ces denrées, me répondit-il, proviennent des domaines royaux, et la diminution qu'elles éprouvent est un bienfait du prince (2), qui retrouve dans les bénédictions des malheureux les dédommagemens le plus chers à son cœur.

C'est dans cet esprit de bienfaisance et d'ordre, continua-t-il, qu'on a défendu sous des peines sévères toute espèce d'accaparemens, et que, réduisant les opérations de ce commerce aux besoins de chaque citoyen (3), on a envisagé toutes les autres comme un trafic honteux, basé sur les larmes du pauvre. La loi punit également *celui* qui, calculant froidement sur son désespoir, achète une récolte avant sa maturité (4), renverse ainsi toutes ses espérances, et le réduit à une position beaucoup plus malheureuse que celle à laquelle il voulait échapper.

Cependant nous parcourions tous les lieux où se portait la foule, et nous tâchions qu'au-

---

(1) Bruère, vie de Charlem., tom. 2, pag. 35.
(2) Capit. de 794.
(3) Capit. de 806, cap. 18.
(4) Capit. de 809, cap. 37.

aun détail n'échappât à nos observations.—Ici, la volaille s'enlevait avec rapidité. Là, les habitans des campagnes apportaient à l'envi des lins, des fruits, du lait et du fromage. Plus loin, des légumes de toutes les qualités offraient à l'œil, comme dans un jardin, le cocombre, le poireau, l'ail, le persil, l'oignon et la carotte. A quelque distance on vendait des bestiaux. Je m'informai du prix commun auquel ils étaient estimés. On me répondit qu'en général une vache en bon état valait un sol, un bœuf gras deux, un cheval six (1), pourvu qu'il fût de bon âge et exempt de défauts.

Le pain était également taxé par la loi (2). Celui de froment se vendait par portions de deux livres, dont vingt-quatre ne coûtaient qu'un denier. L'indigent obtenait également quinze pains de seigle, vingt d'orge et vingt-cinq d'avoine du même poids et pour le même prix.

Nous traversâmes le marché destiné à la vente des esclaves, et nous le trouvâmes rempli

---

(1) Orig., tom. 2, pag. 131.
(2) Capit. de 794, cap. 2.

d'une foule de ces malheureux. L'empereur tolère ces sortes de contrats, puisqu'ils ont pour objet une propriété que nos mœurs ont généralement consacrée; mais, fidèle aux principes d'humanité qui distinguent sa législation, il devient attentif et sévère sur le moindre abus qui pourrait l'outrager. Ainsi, il ne devait y avoir aucune vente d'esclaves qui ne fût publique et où un magistrat ne fut expressément appelé. L'acte même devait en être passé devant le plaid, en présence des témoins et des juges. Ceux-ci étaient tenus de vérifier l'état de chaque serf, de l'entendre, de prendre note de ses déclarations, de s'assurer qu'aucun acte ne l'eût précédemment affranchi, d'empêcher surtout qu'il ne fût exporté hors des anciennes terres, même dans les royaumes d'Aquitaine et d'Italie (1), où toutes les autres marchandises avaient un libre cours.

Les monnaies les plus répandues étaient des *tremisses*, petites pièces d'or valant la troisième partie d'un sol, frappées par St. Eloy; des deniers d'argent carrés, mais sans effigie; des tiers de sols du roi Gontran; des sol de Théo-

(1) Capit., de 806, cap. 11.

debert avec la légende *Dominus noster*, qui peut être, pour la première fois depuis la conquête des Gaules, avait paru sur les monnaies (1); enfin plusieurs sols d'or nouvellement frappés portant *Karolus* en monogramme et en légende *Gratia Dei Rex*.—Toutes ces pièces frappées sous les rois Francs, étaient empreintes de croix, de calices, et de têtes de saints, et quelquefois du nom de la ville où la pièce avait été frappée. D'ailleurs, aucune inscription n'indiquait l'époque de leur fabrication, et on ne pouvait guère parvenir à la reconnaître que par le nom du prince.

Le vendeur et l'acheteur, quoique secondés par cette abondance de signes, me paraissaient souvent embarrassés sur la manière de terminer un calcul. Incertains sur la manière d'assembler leurs unités pour en faire une seule valeur, la plupart avaient recours à leurs doigts, et notaient à mesure les dizaines écoulées. D'autres se servaient de grains de bled, ou de petits cailloux; mais c'était quand il fallait exprimer un résultat que leur embarras était à son comble.

(1) En 540.

L'un d'eux qui venait de vendre en notre présence pour une valeur de 113 deniers, fut forcé de décomposer toutes les quantités de cette somme, et pour devenir intelligible à son acheteur, de lui indiquer méthodiquement, une dizaine de dizaines, une dizaine et trois unités.

Le peuple ne parle plus ni celtique, ni latin, ni tudesque. Les Gaulois réclamaient autrefois la première de ces langues; les Romains avaient apporté la seconde : la troisième était un don des Francs; mais tous ces idiômes, maintenant confondus, ont formé une quatrième langue que nous appelons le *Roman* ou le *Romain rustique*, riche sans doute de leurs débris, pleine encore de rapprochemens et de dérivations, mais qu'aucune nation ne veut plus reconnaître, et à la formation de laquelle le hasard et le caprice semblent seuls avoir présidé. Je ne puis mieux vous en donner une idée qu'en vous en rapportant quelques mots recueillis, de loin en loin, au milieu du peuple et du bruit.

Un indigent, en me rencontrant, me demanda une légère aumône et ajouta avec expression : *Pro Deu amor*, (pour l'amour de Dieu.) Je lui donnai quelque monnaie, et il m'en remercia vivement. Je lui demandai s'il

en garderait la mémoire, et il me répondit : *In quant Deus sabir et podir me dunat ;* (autant que Dieu me donnera de le savoir et de le pouvoir.)

Je demandai à un marchand qui m'avait vendu quelques fragmens de draps, pourquoi il jugeait nécessaire d'appeler des témoins à la confection d'un contrat aussi fugitif. Il me répondit : *Pro nostro commun salvament ;* (pour notre commune sûreté.)

Une rixe s'était élevée au milieu du marché. Chaque partie s'imputait des torts et se faisait des reproches. Ici, j'entendais ces mots : *ab si nul plait nunquam prindrai*, (je ne prendrai jamais aucun engagement avec toi.) Là, un acteur nouvellement arrivé disait dans le tumulte : *Si salvara jeo cist meon fradre*, (je défendrai mon frère.) — Comme on lui reprochait d'aigrir mal-à-propos la querelle, il répondit avec vivacité : *Si cum om per dreit son fradre salvar dist ;* (tout homme doit défendre son frère.)

Un chariot que je n'appercevais pas allait me heurter au passage ; une femme m'avertit du danger. Je l'en remerciai. *In damno*, me répondit-elle en souriant, *il mi altrezi fazes ;*

(dans le danger, agissez en de même avec moi (1).)

En sortant du marché, Eginard me proposa d'aller à la monnaie. Comme il en avait besoin, il prit en passant chez lui une livre d'argent et la remit au monétaire. L'opération fut rapidement terminée. On tailla, en notre présence, cette livre en vingt sols (2) et, après les avoir empreints du monogramme de l'Empereur, on en garda un pour les frais et on nous remit les dix-neuf autres. De retour chez lui, Eginard fit le payement qu'il avait projeté, en sortant de son coffre cinq nouvelles livres d'argent, et en remettant une partie de la sixième qu'il avait convertie. — Cet usage de donner l'or et l'argent au poids dans les payemens majeurs, et de ne faire monnayer ses métaux que pour les dépenses courantes (3), était depuis longtemps pratiqué dans la Gaule et s'y est encore

(1) L'acte d'union passé à Strabourg en 842, entre Louis-le-Germanique et Charles-le-Chauve, et qui est le plus ancien monument que nous ayons de la langue Romance, rappelle toutes ces expressions.

(2) Capit. de 801. cap. 15.

(3) Traité hist. de monn. pag. 49 et 50.

conservé. On ne compte pas, on pèse. On paye par livres et par marcs, et on abrège ainsi les affaires et les frais.

On compte généralement par livres, sols et deniers, et ces valeurs sont constamment réelles. Sous les Romains, et dans les premiers temps de la monarchie, la livre n'était autre chose qu'un poids. Charles en a fait le régulateur de toute sa monnaie, sans rien changer à ce premier rapport. Ainsi vingt sols pèsent réellement une livre et représentent toujours le poids de douze onces d'argent. Nous conserverons sans doute cette espèce de garantie aussi long-temps qu'une sage administration gouvernera l'Empire; mais le siècle arrivera peut-être où le gouvernement épuisé sera forcé de briser ces rapports pour trouver des ressources, et où, ne respectant que le mot, il fera de la livre un être chimérique et oubliera, dans les malheurs publics, sa matière et son poids.

---

## LETTRE XXI.

Isembart visite un domaine royal (Villa). Récolte des bleds. Jardins. Fruits et légumes. Ecuries. Instrumens aratoires. Aire de battage. Greniers. Ruches à miel. Basse-cour. Chiens et oiseaux de chasse. Bâtimens, fabriques et Gynecées.

Aix, an 812.

EGINARD, toujours empressé à me fournir l'occasion de m'instruire, me proposa hier de visiter un domaine royal. Il m'assura qu'il n'était qu'à trois lieues de la ville, et nous fûmes bientôt décidés.

« Ces domaines, » me disait-il en cheminant, « se sont extrêmement multipliés dans l'Empire. Composés, dès l'instant même de la conquête, de l'énorme portion de terres que le partage des vainqueurs avait attribuées à leurs chefs; augmentés par les confiscations, les abandons ou des conventions volontaires; administrés aujourd'hui pas la sagessse et par la pré-

voyance, ils forment un revenu d'autant plus précieux pour nos princes, qu'il n'exige des peuples ni sacrifices ni regrets. Sans doute que les désordres qui ont agité la France ont été long-temps funestes à leur prospérité; mais plusieurs années de courage et de paix ont réparé ces maux. Les hommes et les bestiaux se sont multipliés; le travail a animé chaque enceinte, et l'on peut aujourd'hui obtenir de la terre, d'abord inutile entre les mains de la barbarie et de l'oisiveté, toutes les ressources que le besoin demande à l'industrie. Vous y trouverez, continua-t-il, peu de commodités agréables. Le luxe y est étranger. Tout y est consacré à des travaux utiles, et vous ne reconnaîtrez la possession du maître qu'à leur diversité et à leur perfection. »

Eginard parlait encore lorsque nous entrâmes dans un parc immense où tout était en mouvement. Cette enceinte avait une lieue d'étendue. De tous côtés, les regards rencontraient de petites habitations répandues çà et là, les unes destinées aux cultivateurs et aux serfs, les autres consacrées aux manufactures et aux arts sédentaires; des sillons nouvellement ouverts, des troupeaux bondissants, d'opulentes récoltes,

des germes fécondés, des efforts vigoureux. Le centre de cet arrondissement offrait une habitation mieux soignée, destinée pour le séjour du prince. Tout autour, on distinguait les bâtimens occupés par le maire, le régisseur, le sayon et les principaux officiers.

Le nombre des habitans qui occupaient ces domaines s'augmentait chaque jour. Les serfs, même les hommes libres, envisageaient comme un bonheur le privilége d'y établir leur domicile, d'y assurer leur subsistance sous une administration tranquille, et de pouvoir y prendre part à la protection particulière dont jouissait, dans cette espèce de terres, la famille du roi (1).

Eginard qui connaissait depuis long-temps le régisseur de ce domaine, le pria de diriger notre marche. Il s'y prêta avec complaisance et déroba en notre faveur plusieurs heures à ses occupations.

« Nous devons, dit-il, aux Gaulois tous

(1) Le mot *familia* désignait les domestiques d'une maison du premier ordre, soit qu'ils fussent attachés au service intérieur, soit qu'ils fussent exclusivement occupés de la culture des terres.

les procédés que nous appliquons à la terre, et nous avons été assez sages, en nous établissant sur leur sol, pour nous les approprier. Long-temps instruits par Rome laborieuse, ils s'attachaient à l'embellir et à la rendre utile, quand les Francs ne connaissaient à peu-près que l'art de l'effrayer. Les révolutions de la Gaule n'ont rien changé à l'économie des anciens habitans. Ce sont eux qui nous ont appris comment on laboure la terre, dans quelle saison on doit commencer à l'ouvrir, quels intervalles il faut à son repos, quelle distribution dans les eaux qui l'arrosent, quelle force dans les engrais, quels soins surtout à choisir la semence. »

Pendant que notre guide nous communiquait ces détails, nous traversions une terre qui attendait les bras du laboureur revêtue d'une couche de marne, des champs substantés par de puissans engrais, des prairies riantes, et des enclos couverts de *triticum* où disparaissaient les têtes des esclaves qui allaient les dépouiller. — Nous étions à l'époque de la moisson. « C'est le moment des récompenses, » nous dit le régisseur, « car la terre est moins ingrate que les hommes. » Venez observer avec moi les heureux larcins

» de notre industrie et les derniers travaux de
» nos cultivateurs. »

Nous fûmes bientôt témoins des procédés que l'on employe pour dépouiller les champs, et nous reconnûmes ici ce respect que les Francs ont généralement conservé pour tous ceux qui étaient usités dans la Gaule. — Les ouvriers étaient divisés en deux bandes qui s'avançaient l'une contre l'autre, en se bravant par des défis. Ils se servaient d'une machine à deux roues fort basses, portant une caisse environnée à la hauteur des épis, d'une multitude de petites dents incisives. Un bœuf, placé derrière cette machine, la poussait en tout sens dans les bleds. Les dents tranchaient alors les épis qu'elles rencontraient au passage, et comme leurs extrémités étaient recourbées vers l'intérieur de la caisse, elles les forçaient d'y tomber. Les esclaves la vidaient et la débarrassaient à mesure. D'autres transportaient les épis à l'aire du battage. D'autres enfin sciaient la paille qui était restée sur pied, et la conduisaient au *Nubilarium* (1). Là, on l'employait à différens usages;

(1) Bâtiment dépendant de la Villa où l'on resserrait

ou à la nourriture du bétail, et alors on la séchait et on la mettait en bottes, ou à la litière, en la coupant en petits fragmens pour qu'elle se mêlât plus facilement au fumier; ou à la couverture des bâtimens de campagne, et dans ce cas, on lui laissait autant de longueur que possible, pour qu'elle pût se prêter à l'art de l'ouvrier.

Les jardins paraissaient cultivés avec soin et nous en parcourûmes toutes les parties. Rarement quelques fleurs flattaient l'œil par leurs couleurs brillantes ou l'odorat par leur parfum; mais en échange, une foule de plantes comestibles attestaient le succès insensible des adoptions et le triomphe de l'industrie. Le régisseur nous indiqua les diverses espèces de plantes et de légumes qu'il avait heureusement cultivés. Parmi les premières, figuraient dans de larges ornières le chou, le porreau, le panais, la carotte et la bette-rave. Dans le second rang, paraissaient le haricot, la fève et plusieurs espèces de pois.

---

le foin et la paille et où souvent l'on abritait les épis en cas de pluie, lorsque l'aire n'était pas couvert.

On avait destiné une partie du terrein à la culture de quelques plantes utiles à la santé et déjà recommandées par l'expérience (1), comme la mauve, la bardanne, la coloquinte et la serpentaire, et, vis-à-vis, on avait réuni dans un petit enclos quelques graines recherchées dans les sauces et les assaisonnemens, comme l'anis, le cumin, la menthe, l'oignon et la ciboule (2). Les fèves et les lentilles remplissaient de vastes compartimens. Plus loin, le millet et le bled barbu se faisaient remarquer à l'élévation de leurs tiges. — « Comme tous ces produits, » nous dit le Régisseur, « forment la principale subsistance du peuple, on ne peut en prendre trop de soin. La loi même (3) qui n'a dédaigné aucun détail, multiplie ses précautions pour protéger le terrein auquel on les confie, et punirait avec sévérité celui qui l'en dépouillerait. »

---

(1) Capit. de Villis.

(2) Idem, art. 46.

(3) Lex Sal.

« L'ancienne Gaule, » continua-t-il « originairement privée de fruits, avait cependant multiplié ses adoptions et ses conquêtes. L'Italie avait décoré son sol d'une multitude d'arbres agréables à l'œil, utiles par leurs fruits, chéris pour leurs ombrages. Tout fut détruit par la main des barbares, et aujourd'hui l'on se borne encore à d'informes essais. — Ces châtaigniers, nous dit-il, produisent avec effort et peuvent à peine fournir chaque année aux besoins de la cour. Ces pruniers n'ont pas mieux réussi. Il semble que la nature qui prodigue, dans les forêts, ses productions sauvages, se plaise à contrarier, dans nos jardins, tous les efforts de l'art. »

Comme je remarquais à quelque distance quelques pommiers plus vigoureux : — « Ici du moins, » continua le régisseur, « nos soins ont eu leur récompense. Voici (1) la pomme *douce* agréable au goût, la *crevedelle* brillante de couleurs, la *geroldinga* plus abondante en jus, la *spirauca* plus petite, mais plus féconde. Voici deux espèces de noix, la petite et la grande.

(1) Capit. de Villis.

bestiaux. De nombreux troupeaux de bœufs remplissaient plusieurs espaces. « Voici, » nous dit le régisseur, nos compagnons infatigables, nos véritables laboureurs. Du moins, si nous en exigeons beaucoup, nous tâchons d'adoucir leur sort par de bons traitemens. »

Il nous donna ensuite plusieurs détails sur leur éducation, leur nourriture et la manière de s'en servir. Nous apprîmes que, pour les accoutumer au travail, on lie les novices entre deux bœufs parfaitement dressés; qu'on les attache par le cou au joug qui les accouple; qu'un laboureur gaulois ne trace jamais un sillon de cent vingt pieds de longueur, sans leur donner un instant de repos; qu'on paye enfin beaucoup plus cher le bœuf acclimaté et élevé dans les lieux où il doit vivre, que celui qu'on achèterait sur un sol différent.

Une foule de serfs allaient et venaient dans l'écurie pour remplir leurs diverses fonctions. Les uns, en revenant du travail, frottaient la peau de l'animal pour entretenir une transpiration utile à sa santé, les autres accumulaient sous ses pieds une immense litière, et ceux-ci, à l'instant du repas, provoquaient son

dit Eginard, « puisse la sécurité dont nous jouissons, laisser encore long-temps dans nos mains ces instrumens innocens et tranquilles, et ne nous obliger jamais, en s'éloignant de nos toits solitaires, à les échanger contre les armes destructives du carnage et des révolutions. »

Le régisseur nous conduisit ensuite à l'aire où on bat les grains. C'est un large plateau de terre solide et fortement battue, quelquefois ceint d'un mur, mais toujours exposé à l'action de l'air pour le nettoyage des grains. Lorsque les épis sont disposés sur cette surface, on force le grain à s'en détacher par divers procédés. Les uns le frappent à coups de fleau, les autres le froissent par le *tribulum* hérissé d'échancrures et de pointes. Quelques personnes se bornent à le faire fouler sous les pieds des chevaux.

Nous montâmes ensuite aux greniers par de longues échelles. Ces magasins se nommaient *Plebeya* (1), sans doute parce qu'ils servaient à nourrir toute la multitude qui occupait cet

---

(1) **Disc. sur l'hist. de France tom. 8, pag. 104.**

arrondissement. A quelques pas de là, au fond d'un verger tapissé de verdure, on avait réuni une multitude de ruches à miel. Nous apprîmes que l'homme qui les dépouille, (car cette occupation est interdite aux femmes) se baigne toujours avant l'opération; qu'il ne doit dérober le miel qu'avec toutes les précautions qu'exige le caractère soupçonneux de l'abeille, et qu'il la distrait ordinairement de son larcin et du désespoir auquel la livrerait sa découverte, par le son de quelque instrument.

La basse-cour était à peu de distance des écuries. Une administration soigneuse l'avait peuplée de plusieurs espèces de volailles, et divers esclaves étaient continuellement occupés de tous les détails relatifs à leur subsistance et à leur propagation.

Un bruit confus de voix nous annonça bientôt que nous étions près du lieu où l'on gardait les chiens. — « Il y en a, dans chaque métairie » nous observa le régisseur, « un nombre déterminé pour les chasses du prince. Les Gaulois nous ont appris à les conduire accolés deux à deux, pour les contenir l'un par l'autre (1), et

(1) Vie priv. des Franc., tom. 1.

nous leur devons les races dont nous faisons le plus de cas.

« Ceux que nous appercevons dans ce parc sont appelés en gaulois *Vertrages*. On estime la beauté de leurs formes et leur agilité, et ils excellent à forcer le lièvre. Ici sont des espèces de barbets que les Gaulois nomment *Ségusiens*. Ils sont fort laids, mais ils se distinguent à la quête. Là, sont les lévriers (1) admirables à la chasse du lièvre et remarquables par leur vélocité. »

« Les Visigoths nous ont fourni cette quatrième espèce (2). Non-seulement, ils ont de la disposition à devenir couchans et à chasser l'oiseau comme le lièvre, mais ils sont susceptibles de reconnaissance et d'attachement. »

« Ces chiens gris que vous voyez plus loin peuvent être employés contre tous les animaux et dans toutes les chasses. C'est l'espèce la plus commune. On leur accorde du courage, mais ils ont trop d'ardeur. Ils excellent d'ailleurs à la chasse du loup et du taureau sauvage. »

(1) Velter Leporarius. (Lex Sal.)
(2) Chiens d'Espagne, ou *Epagneuls*.

Ces cors que vous voyez suspendus contribuent à animer les chiens. Ces arcs, ces flèches, ces filets vous montrent que la force et la ruse entrent également dans l'art du chasseur. Le caractère de l'animal qu'il poursuit, détermine le choix de ses armes. »

« La fauconnerie a également des attraits pour les Francs. Observez dans cette enceinte cette multitude de faucons, d'éperviers, de ramiers, de faisans que l'on y entretient continuellement pour la chasse (1). Voyez tous ces esclaves répandus çà et là. Les uns instruisent l'épervier, les autres fabriquent des filets (2). Plus loin, vous distinguez ceux qu'on employe à la chasse du loup, et dont l'art consiste à en étudier la marche et les habitudes. Tous ces esclaves sont soumis à la direction d'un officier particulier, qui dépend lui-même du grand veneur ou du grand fauconnier (3). »

« Je vais maintenant, » continua le régisseur, « vous faire parcourir l'intérieur des bâtimens.

(1) Capit. de Villis, cap. 36.
(2) Idem, cap. 45.
(3) Idem, cap. 47.

Observez en passant avec quelle exactitude on veille à leur entretien (1), les clôtures solides qui les environnent (2), et combien de soins concourent à la fois à notre aisance et à notre sécurité. La nuit, des feux continuellement allumés préviennent les accidens (3); le jour, une garde sans cesse surveillante (4) protége les travaux et maintient la police. De ce côté sont les cuisines, les boulangeries, les fours et les pressoirs; de l'autre, on a ménagé diverses places, pour y rassembler les instrumens des arts et les meubles indispensablement nécessaires. (5). »

« Entrons dans cet appartement. L'agrément et l'utilité s'y confondent. Ici, vous voyez les bois de lits, les lits de plumes, les tapis et les vases d'airain que l'on destine à l'usage du prince, quand il vient séjourner parmi nous; là, les haches, les rabots, les

(1) Capit. de Villis, cap. 46 et 57.
(2) Idem, cap. 49.
(3) Idem, cap. 27.
(4) Idem, ibidem.
(5) Idem, cap. 42.

tarrières, les scies (1) et les divers ustensiles qui servent à nos besoins. Tous ces ouvriers que vous rencontrez sont attachés au domaine : ce sont des pêcheurs, des serruriers, des selliers, des charpentiers, des maçons, des vitriers, des fondeurs, des charrons, des tisserands (2), et une foule d'artisans recommandables par leur industrie et leur utilité. »

« Pénétrons maintenant au travers de la foule, et arrêtons-nous vers ces lieux qu'animent de toutes parts le travail et l'activité. Nous les appelons *Gynécées*. Destinés à recevoir les femmes publiques, ils sont aussi vastes et aussi bien distribués que l'exige la diversité des travaux auxquels on les assujetit. Entrons. Voyez comment on dirige vers des soins utiles, la tendance de ces femmes à l'industrie et à l'activité. Partout elles sont occupées. Les unes cardent et filent la laine pour nos habillemens ; les autres fabriquent des bluteaux pour les moulins, des chaussures pour les esclaves

(1) Capit. de Villis, cap. 42. — Orig. tom. 2, pag. 258.

(2) Idem, cap. 45.

et des paniers tressés pour le transport des grains. Le gouvernement leur fournit constamment la laine, le lin, les savons, les teintures, les vases, l'huile, les peignes (1) et toutes les matières premières nécessaires à la fabrication. En échange, la famille royale reçoit les fruits de leur travail en toiles, en étoffes et en meubles. C'est là où on raccommode et où on blanchit le linge de l'empereur et de sa famille (2). C'est même là où les particuliers peuvent se procurer à meilleur marché que partout ailleurs les objets nécessaires à leur consommation. »

« De toutes les denrées que produit le domaine, » continua notre guide, « on forme quatre portions. La première sert à l'entretien des ouvriers et des serfs qui l'habitent, la seconde à ensemencer les jardins et les champs, la troisième à la consommation du palais (3). On transporte la quatrième dans les marchés publics pour le compte du prince (4), et tel

(1) Capit. de Villis, cap. 43.
(2) Disc. sur l'hist. de Franc. tom. 8, pag. 106.
(3) Capit. de Villis, cap. 7.
(4) Idem, cap. 33.

est le succès de nos soins que, quoique toutes nos denrées s'y vendent à des prix inférieurs à leur cours (1), leur produit est cependant une des ressources les plus considérables de la maison royale. »

« Lorsque l'Empereur visite ses domaines, rien n'échappe à ses regards. Il va des écuries aux jardins, des moulins aux atteliers, des gynécées à la boulangerie. Souvent, il demande combien d'étoffes on a fabriqué dans le cours de l'année, la quantité d'arbres qu'on a greffés, et de quelles espèces de fruits on a enrichi les jardins; quel est l'état des hayes, des forêts et des ruches à miel; comment les semailles ont réussi, comment les vignes sont cultivées; si le nombre des habitans du fisc excède ou non le produit de la terre; si quelque ouvrier manque aux travaux; si les approvisionnemens sont complets; enfin, si la conduite de chaque cultivateur répond à cet esprit d'ordre, d'économie et de travail qu'il ne cesse de recommander dans ses terres. »

« Chaque année, vers les fêtes de Noël (2),

(1) Capit. de 794.
(2) Capit. de Villis, art. 62.

et lorsqu'après que les semailles sont terminées, on peut plus exactement fixer son opinion sur la position des greniers, nous sommes obligés d'envoyer à l'Empereur un état de ce qui reste dans les magasins (1) en bled, en vin et en fourrages ; c'est sur ce tableau, que le prince juge de ses revenus, de ses besoins et de la quantité de denrées que l'on peut mettre en vente. Ce rapport est d'ailleurs tellement circonstancié sur les progrès de la culture, l'état des écuries et des haras, les talens et les mœurs de tous les habitans du domaine, que, d'un coup d'œil, l'Empereur peut saisir les abus, distribuer des peines et des récompenses, et ramener ou maintenir sur chaque point l'abondance, l'ordre et l'amour du travail. »

« Chaque domaine est soumis à la juridiction d'un magistrat suprême que nous nommons *Mayeur* et qui a ses officiers, ses juges et son plaid (2). Son autorité présente un des spectacles les plus intéresssans dont puisse jouir la raison. Quelquefois, ferme et sévère au milieu

---

(1) Capit. de Villis, art. 8.

(2) Idem., art. 52 et 56.

de tout un peuple vif, entreprenant et actif, elle est plus souvent douce, paternelle, précieuse à sa morale. Chaque loi est un conseil, chaque sentence un raccommodement, chaque juge un ami. Là, point de seigneurs ambitieux et de haines éternelles. Là, croissent les récoltes et fleurissent les prés à l'abri de l'ordre et des lois. Là, le cultivateur ose devenir père, embrasser ses enfans, leur léguer un paisible héritage et jouir, au milieu d'eux, du fruit de ses travaux. Là enfin, sur les confins de cette enceinte, expirent les passions tumultueuses qui agitent les sociétés, et le bruit des événemens qui étourdissent les hommes... » « Ainsi, » ajouta-t-il, « chaque *villa* forme un état particulier qui a sa constitution, son culte, sa police et ses mœurs, où tout est mouvement et liberté, industrie et succès, formes riantes et heureuses, où tout porte en un mot au plus haut degré de supériorité cette empreinte de sagesse et de prévoyance que l'Empereur communique à toutes les parties de l'Empire français. »

Au moment où nous prenions congé du guide obligeant qui avait dirigé notre course, nous entendîmes le son d'une petite cloche qui ap-

pelait les habitans au service divin. — « Chaque domaine, » nous dit-il, « a son église, ordinairement desservie par les ecclésiastiques de la chapelle de l'empereur (1).... et quel culte que celui de tout un peuple, mêlant, des actions de graces à toutes ses prières et l'image de l'abondance qui l'environne, à sa vénération ! »

---

(1) Disc. sur l'hist. de Franc. tom. 8, pag. 91.

## LETTRE XXII.

**Vieillesse de l'Empereur. Il associe le roi d'Aquitaine à l'Empire. Cérémonie de son couronnement.**

Aix, an 813.

La vie de l'Empereur, à son déclin, devrait être une belle soirée : elle ressemble à un jour orageux. D'affreux malheurs viennent d'affliger sa vieillesse. Charles et Pepin sont morts à la fleur de leur âge, et les deux fils sur qui reposaient ses plus belles espérances lui ont été ravis presqu'à la fois.

L'Empereur a été quelque temps inconsolable. Inaccessible à ses meilleurs amis, dégoûté de la vie et du trône, tous les intérêts qui l'avaient si puissamment agité cédaient à sa douleur. Ses larmes étaient inépuisables.... Bientôt les inquiétudes d'une âme profondément affectée succédèrent au délire de ces pre-

miers momens. Tous les revers possibles s'offrirent à l'imagination du malheureux monarque. Sa famille, ses peuples, ses lois et son empire lui semblèrent expirer dans une longue agonie, au bruit des discordes civiles; et son imagination, frappée par la douleur, n'aperçut plus dans l'avenir que désastres et révolutions.

Ces secousses continuelles ont influé sur sa santé. La nature semble épuisée, et il s'obstine à repousser tous les secours qui pourraient la ranimer. On lui conseillait, il y a quelque temps, de consulter des médecins. — « Je n'en connais que deux, » répondit-il, « le tems et la diète. »

Un autre jour, il nous disait : « Pourquoi craindrais-je la mort? Les vieillards ne vivent plus que par les souvenirs, et tout le reste leur échappe. Le tems a successivement brisé mes affections les plus chères et m'a laissé presque isolé au milieu d'une génération que je ne connais plus. »

D'autres fois, il semble compter encore sur la force de sa constitution, et une lueur d'espoir reparaît dans son âme. — « On prétend, nous disait-il, que les rois de France ne parviennent

pas à un âge avancé. Clovis est mort à quarante-cinq ans, Dagobert à trente-six, Clotaire II à quarante, presque tous de vingt à trente, et un seul (1) a atteint soixante ans. J'en ai soixante et douze, ajouta-t-il en souriant. L'exception est déjà positive, et j'espère bien la prolonger encore. »

Cependant tout espoir de conserver ce bon prince s'est évanoui dans nos cœurs, et des prodiges allarmans semblent même annoncer que sa fin est prochaine. On dirait que la nature se bouleverse à l'approche de cet événement. Le soleil s'obscurcit, la terre tremble, les eaux s'élancent par torrents de leurs lits. Chaque fois qu'on entre dans son appartement, on entend un bruit souterrein semblable à celui d'un édifice qui s'écroule. La magnifique galerie qui communiquait de la basilique au palais n'offre plus que des tas de débris. La foudre a frappé la chapelle, et l'inscription simple et touchante qui y rappelait le nom de son fondateur semble s'effacer depuis quelques jours,

(1) Clotaire I.

comme si tout ce qu'il a fait de grand dédaignait de lui survivre.

L'empereur reste insensible à ces événemens et assure même qu'une physique éclairée pourrait en donner le secret; mais il est loin de se dissimuler son état et le dépérissement de ses forces. Il a même desiré d'apporter à son testament les changemens que la mort de ses fils a rendus nécessaires, et, en concentrant sur celui qui lui reste toutes ses espérances, d'associer le roi d'Aquitaine à l'Empire, et de lui confier d'avance le bonheur de la France et le soin difficile d'adoucir ses regrets.

Rien de plus auguste, de plus touchant que la cérémonie qui vient d'accomplir les dernières volontés du monarque. Sa famille, sa cour, tous les évêques et les grands de l'Empire étaient réunis dans la chapelle d'Aix. Le monarque y parut revêtu de tous les ornemens impériaux et une couronne d'or sur sa tête. Une seconde couronne était placée sur l'autel (1). Les chants pieux de la religion et la pompe du culte ajou-

(1) Eginard, in vitâ Car Mag. — Bruèrè, vie de Charlem., tom. 2, pag. 228.

taient à l'éclat de cette journée imposante et semblaient associer le ciel aux destinées des peuples et des rois.

Après de longues prières, l'Empereur prit le roi d'Aquitaine par la main et le conduisit vers l'autel. Se tournant ensuite vers l'assemblée auguste qui l'entourait : — « Fidèles de mon » trône, » leur dit-il, « l'instant qui attend tous » les hommes, s'approche aussi pour moi. Le » trône disparaît, le tombeau s'ouvre, mais la » France survit; et, pendant que je le puis » encore, je dois m'occuper de sa tranquillité. » De tous les fils que le Ciel m'avait accordés, » un seul me reste encore : je le destine au » bonheur de l'Empire. Sa piété, sa valeur, ses » vertus, l'amour de l'Aquitaine, vous sont les » garans de sa gloire, et mon cœur m'en offre déjà » le présage assuré. Expliquez-vous maintenant » avec cette liberté que j'ai si religieusement » respectée pendant tout le cours de mon règne, » et dites hautement si vous consentez à ce que » je donne à Louis, mon fils, le titre d'Em» pereur. » — Des acclamations unanimes couvrirent une voix affaiblie par la sensibilité, et une multitude, idolâtre de son prince, lui répondit par ses applaudissemens et ses larmes.

Charles alors n'hésite plus. Il ordonne à son fils d'aller prendre la couronne impériale qui était placée sur l'autel et de se la mettre lui-même sur la tête ; puis élevant ses yeux au ciel quand il l'a couronné : — « O mon Dieu, » s'écrie-t-il, « vous m'avez donné la consolation » de le voir assis sur mon trône : soyez béni » éternellement. » — Toute l'âme du monarque semblait animer ses regards quand, après la cérémonie, il recommanda sa famille à son fils, aux grands la gloire de leur prince, au ciel les destinées d'un trône auquel il avait déjà tant accordé. Un instant, sa voix s'éleva lorsqu'il parla des grands intérêts de l'Empire, de la législation, de la guerre, du commerce et des arts ; mais quand il entretint le nouvel Empereur du bonheur des Français, quand il lui confia les pauvres et les foibles, quand il lui remit le soin de la religion et des mœurs, on vit d'abondantes larmes descendre de ses yeux, et toute la sensibilité de son cœur s'arrêter, avec une impression fortement prononcée, sur ces principes nécessaires de gloire et de grandeur.

Quelques jours après, l'Empereur, un peu remis des émotions qu'il avait éprouvées, s'oc-

cupa du sort de sa famille. Le duc du Maine, mort à trente-cinq ans, n'avait qu'un fils. Il le dota de l'apanage qu'avait laissé son père.

Six enfans du roi d'Italie réclamaient sa sensibilité. Bernard reçut cette couronne de fer que Pepin avait si long-temps embellie, mais ses cinq sœurs furent appelées à la cour. L'Empereur voulut qu'elles fussent élevées sous ses yeux, et ne se reposa sur personne du soin de leur jeunesse.

Chacune de ses filles reçut des apanages considérables. Il avait recommandé leur établissement au roi d'Aquitaine et les lui avait confiées comme un dépôt précieux.

Ses trois fils naturels, Hugues, Drogon et Thierri, eurent également part à ses bienfaits. Il leur donna des bénéfices et des abbayes et les mit en état de soutenir, avec décence, leur rang et leur maison.

Le nouvel Empereur, présent à ces dispositions, promit de les respecter et de remplir avec fidélité toutes les obligations que venait de lui imposer son père. Il partit ensuite pour retourner en Aquitaine, après avoir

pris congé de Charles en présence de toute la cour. Ils se tinrent long-temps embrassés. Leurs larmes se confondirent, et cet adieu parut être le dernier.

---

## LETTRE XXIII.

**Mort de l'Empereur. Détails. Funérailles. Oraison funèbre de ce prince.**

**Aix, an 814.**

Tout est terminé : il n'est plus. La mort nous l'a ravi, mais elle ne pourra le soustraire aux regrets de la France.

Quoique l'âge et le chagrin eussent depuis long-temps affaibli la santé de l'Empereur, il donnait encore ses derniers momens au bonheur de ses peuples. En peu de temps, cinq conciles avaient été convoqués pour régler la discipline de l'église. De nouvelles loix sur la police du royaume devaient couronner son ouvrage, et déjà les Sarrasins et les Normands, repoussés loin de toutes les frontières, allaient être réduits à l'impuissance de les insulter de nouveau.

La mort ne lui laissa pas le temps d'achever son ouvrage, et la fièvre le surprit le 20 janvier (1) au moment où il travaillait à corriger un exemplaire de l'Ecriture-Sainte. Ses filles, ses amis adoucirent ses dernières journées; mais il ne voulut souffrir aucun médecin. Pendant assez long-temps, il crut que l'abstinence et sa vigueur naturelle pourraient triompher de sa maladie, mais, au cinquième jour, la pleurésie s'étant déclarée par une douleur au côté qui augmenta les accès, cet accident lui fit connaître qu'il n'y avait plus de ressource et qu'il touchait à la fin de sa vie. La mort ne l'intimida pas. Il prit congé de sa famille et de ses principaux officiers comme s'il allait visiter son Empire; et, se détachant insensiblement de la terre, il reçut les derniers sacremens de la religion avec toute la piété d'un chrétien. Le septième jour, la maladie fit des progrès rapides. A midi, la mort s'approcha. Dès qu'il la vit venir, il fit le signe de la croix sur son front et sur son cœur, posa ensuite ses mains

(1) Eginard, in vitâ Car. Mag.

sur sa poitrine, et, ramassant dans cet instant terrible le peu de forces qui lui restaient encore (1), il s'écria comme le Psalmiste : « Seigneur, je remets mon ame entre vos » mains.... » et ses yeux, déjà obscurcis, se fermèrent.

Charles, au moment de sa mort, était âgé de soixante et douze ans, moins neuf jours. Il occupait le trône depuis quarante-cinq ans. Il était Empereur depuis treize.

On retrouva dans son testament cette ame sublime qui s'occupa toujours du bonheur des Français. Il ne laissa à ses enfans que la quatrième partie de ses trésors et de ses meubles. Tout le reste fut distribué aux pauvres de l'Empire, et, à ce dernier trait, ils reconnurent encore leur père et leur bienfaiteur.

La cour, les grands et les évêques de l'Empire, une partie de l'armée, un peuple immense assistèrent à ses funérailles. D'abondantes larmes arrosaient son tombeau. A peine la nature m'en accordait assez pour déplorer le meilleur des amis et le plus aimable des princes.

---

(1) Bruère, vie de Charlem., tom. 2, pag. 256.

Cette lugubre cérémonie eut lieu à Aix, dans la magnifique chapelle que l'Empereur y avait fait construire. Après avoir embaumé son corps, on le descendit dans un large caveau. On l'y plaça sur un trône d'or, revêtu de tous les ornemens de l'Empire. Sa joyeuse était à ses côtés, et sa tête tournée vers le Ciel, était ornée d'un diadême. D'une main, il tenait un globe d'or. L'autre était posée sur son livre d'évangiles qu'on avait mis sur ses genoux. Devant lui, étaient suspendus son armure et son sceptre.

Pendant l'inhumation, le grand apocuisiaire rappela au peuple tout ce que l'Empereur avait fait pour sa gloire, et prononça un discours souvent interrompu par des cris de douleur. Je regrette que, dans un instant où la mienne était à son comble, je n'aye pu en retenir que quelques fragmens isolés.

« Français, » a-t-il dit, « que nous est-il » resté des scènes gigantesques du monde? » Que sont devenus ces conquérans qui l'ont » rempli d'effroi? Les actions les plus éclatantes » se perdent dans la nuit des tems; les vertus » seules se perpétuent. »

« Hommes de bien, laissez couler vos larmes.
» Vous avez régné avec lui. »

« Pleurez, malheureux....., il diminua les
» impôts et releva vos esprits abattus par un
» long désespoir. Le soin d'adoucir vos maux
» ne lui paraissant pas suffisamment garanti par
» les vertus des hommes ordinaires, il en fit le
» privilège de la noblesse (1), et y intéressa
« son orgueil. »

« Pleurez, soldats....., il fut votre ami,
» votre compagnon, votre père, et n'employa
» votre courage que pour le bonheur de l'Etat.»

« Pleurez, amis de la religion et des vertus
» privées....., elles ont triomphé sous son
» règne, et souvent vous l'entendîtes répéter
» qu'elles sont le plus solide fondement des
» empires et le véritable lien des sociétés. »

« Pleurez, vous aussi, amis des lettres et
» des arts... De nouvelles conquêtes n'eussent
» rien ajouté à la gloire des Francs. Il leur en
» offrit de plus durables, en rétablissant les
» mœurs par les lumières et l'esprit public par
» les mœurs. »

---

(1) Capit. de 812. — Orig., tom. 2, pag. 157.

Puis, s'adressant au nouvel Empereur, comme s'il eut été présent à cette cérémonie funèbre : — « Fils du plus grand des hommes,
» Louis, sois, comme lui, le père de tes peuples
» éplorés. Songe aux devoirs que t'impose le
» trône. Songe surtout que tu es en vain le
» maître d'un empire immense, si tu ne règnes
» sur les cœurs. »

« Tu as près de toi des avertissemens salu-
» taires : apprends à les mettre à profit. Tandis
» que Clovis assassinait sa famille, on vantait sa
» clémence. Frédégonde, teinte de sang,
» Brunehaut, l'opprobre de son sexe, obte-
» naient encore des hommages, et au moment
» où d'odieux tyrans épouvantaient la France,
» la France louait leur justice et rampait de-
» vant eux..... Mais à peine ces princes eurent-
» ils disparu, qu'ils furent dévoués à l'indi-
» gnation générale et que la haine des peuples
» vengea l'Empire déchiré. »

« Comme eux, tu vas régner, et quand tu
» désolerais la terre, on te dira aussi que tu y
» es adoré; mais, si tu n'as des vertus, souviens-
» toi que ta mort, comme la leur, sera une
» fête publique, et que ta puissance ressemblera
» à ces pyramides renversées qui, placées sur

» des bases fragiles, n'ont eu que l'éclat d'un
» moment. »

« Fils de Charles! la patrie te confie main-
» tenant ses plus belles espérances. Tu es encore
» dans cet âge heureux où l'ame ardente et
» sensible s'enthousiasme pour la vertu, et déjà
» l'Aquitaine publie que tu es digne de suc-
» céder au héros qui fait couler nos larmes.
» Va, monte sur un trône où tout te parlera de
» sa gloire... et puisse alors ce souvenir faire
» le bonheur des Français! »

Lorsque l'inhumation fut achevée, on rem-
plit le caveau de parfums et d'odeurs ; puis,
après l'avoir fermé et scellé, on plaça sur le
marbre qui en défendait l'entrée, cette épi-
taphe simple : « Cî gît Charles, grand et ortho-
» doxe Empereur. Il étendit l'Empire français
» avec gloire et régna heureusement pendant
» quarante-sept ans. »

---

## LETTRE XXIV ET DERNIÈRE.

**Louis le Débonnaire arrive à Aix. Regrets d'Isembart. Il jette une dernière larme sur le tombeau de Charles et retourne dans sa patrie.**

Aix, an 814.

NOTRE vie se passe dans des regrets qui ne peuvent fléchir le destin. Chaque jour, répandus au hasard dans les cours du palais, isolés, abattus, malheureux, nous semblons encore chercher notre ami, notre père. Nous nous rencontrons, nos larmes se confondent et nous nous répétons chaque fois : C'en est donc fait ; il est sourd à nos cris...... il ne vit plus que dans nos cœurs.

Le roi d'Aquitaine est arrivé ; mais un crêpe affreux voile encore l'avenir, et nous ignorons s'il régnera pour augmenter ou pour tarir la source de nos larmes.

Ses premières démarches ont été sévères et portent presque l'empreinte de la dureté. Ses sœurs et ses nièces l'attendaient avec transport. Il s'est conduit vis-à-vis d'elles comme un sombre tyran, et, s'exagérant les dangers de leur sensibilité et de leurs relations avec quelques seigneurs de la cour, il s'est assuré de ceux-ci, et a donné aux autres l'ordre de sortir du palais et de se retirer dans divers monastères.

La cour est glacée d'effroi. Les ris et les plaisirs en sont tous exilés, et notre nouveau maître ressemble plutôt à un moine mélancolique dont la solitude a altéré le cerveau, qu'à un prince appelé à gouverner le monde. On paraît même craindre que sa réputation de débonnaireté n'appartienne plutôt à une piété mal éclairée, qu'à la sensibilité de son cœur.

Le temps de l'Empereur est ordinairement consacré à des jeûnes et à des prières, aux soins intérieurs du palais et aux détails d'une puérile étiquette. Pendant ce temps, nous allons souvent, Eginard et moi, sur le tombeau de son auguste père, et là, sûrs de ne pas être interrompus, et fidèles au culte de l'amitié, de l'admiration et de la reconnais-

sance, nous nous livrons aux épanchemens de nos cœurs.

Un jour que nous nous occupions de ces intéressans souvenirs, je dis à Eginard: — Est-ce donc là tout ce qui reste de cet homme étonnant? Sa gloire a rempli l'univers, et son corps est resserré dans ces limites étroites! Vingt peuples obéissent, et quelques pieds de terre couvrent ici le conquérant qui leur donna des lois!... O mon ami, qu'est-ce que l'homme? une onde qui s'échappe, qui roule dans l'espace, et dont aucune puissance humaine n'ose arrêter le cours.

Oui, me répondit Eginard, elle s'échappe... mais si, en passant, ses eaux ont fertilisé nos campagnes, fécondé nos champs et nos travaux, elle s'échappe en vain; les lieux qu'elle a traversés retentiront encore de cris de bonheur et et de reconnaissance. Ainsi la place de notre héros est marquée. Les siècles passeront; sa gloire restera, et quelque jour, après mille ans peut-être, son génie rajeuni reparaîtra au milieu de la France étonnée, fier d'avoir servi de modèle, et assez grand encore, lors même qu'on l'aurait surpassé.

Aucun intérêt ne me retenant plus à la cour,

je placerai encore quelques fleurs sur la tombe de Charles, puis j'irai, mon père, me jeter dans vos bras. Nous parlerons de lui et de sa gloire, et nous ne vivrons que dans les souvenirs.

FIN DU SECOND ET DERNIER VOLUME.

DE L'IMPRIMERIE D'A. ÉGRON.



